

2006-07

PC 95/3
FC 113/14

Programme
de travail
et budget
révisé



PC 95/3
FC 113/14

2006-07

**Programme
de travail
et budget
révisé**

Organisation
des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture
Rome, 2006

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2006

Table des matières

SECTION I. INTRODUCTION	2
SECTION II. VUE D'ENSEMBLE DES PRINCIPALES MESURES AFFECTANT LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITÉS TOUT AU LONG DE L'EXERCICE BIENNAL	4
SECTION III. PRINCIPALES QUESTIONS BUDGÉTAIRES	12
SECTION IV: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2006-07	20
Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation	31
Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables	32
Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	35
Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme	38
Chapitre 5: Services de gestion et de supervision	39
Chapitre 8: Dépenses d'équipement	40
Chapitre 9: Dépenses de sécurité	40
Annexe I: Ouverture de crédits (telle qu'approuvée par la Conférence dans sa Résolution 7/2005)	41
Annexe II: Réformes au sein de l'Organisation (telles qu'approuvées par la Conférence dans sa résolution 6/2005)	43
Annexe III: Organigramme des bureaux décentralisés de la FAO	46
Annexe IV: Descriptifs de Programme, crédits budgétaires et tableaux des entités détaillés	47
Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation	47
Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables	48
Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	58
Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme	65
Chapitre 5: Services de gestion et de supervision	69
Chapitre 6: Imprévus	72
Chapitre 8: Dépenses d'équipement	72
Chapitre 9: Dépenses de sécurité	74
Rappel des entités de Programme 2004-05 par rapport aux nouvelles entités	76
Annexe V: Allocation des ressources du Programme ordinaire par unité organisationnelle	97
SIGLES	101

Section I. Introduction

Historique

1. À sa trente-troisième session, en novembre 2005, la Conférence de la FAO a examiné le Programme de travail et budget (PTB) proposé pour l'exercice 2006-07, y compris les réformes présentées par le Directeur général. Elle a adopté deux résolutions sur les ouvertures de crédit pour 2006-07 et sur les réformes de l'Organisation, dont le texte intégral est reproduit aux *Annexes I* et *II*, respectivement. La Conférence a également approuvé la création d'un nouveau Dispositif pour les dépenses de sécurité, qui devient le *Chapitre 9* du PTB.

2. Le montant approuvé du budget ordinaire de la FAO pour 2006-07 est de 765,7 millions de dollars EU. Ce montant représente une augmentation nominale de 16,6 millions de dollars EU par rapport au budget 2004-05 (749,1 millions de dollars EU), mais une somme de 10,6 millions de dollars EU est destinée à financer les coûts en forte hausse de la sécurité. Le solde, soit 6 millions de dollars EU, ne peut couvrir qu'en partie les augmentations de coût prévues, qui s'établissent à 44,6 millions de dollars EU. Il faudra donc absorber, au moyen de nouveaux gains d'efficacité et de réductions de programmes, un montant de 38,6 millions de dollars EU, soit une réduction, en valeur réelle, de 5,2 pour cent sur l'ensemble de l'exercice biennal.

3. La Conférence a demandé, au paragraphe 2 du dispositif de la résolution sur les ouvertures de crédit, qu'un PTB révisé soit présenté aux sessions actuelles du Comité du Programme et du Comité financier. Le présent document contient un programme de travail biennal ajusté en fonction du montant approuvé de 765,7 millions de dollars EU. Il décrit et quantifie les changements qui relèvent de l'autorité du Directeur général et ceux qui sont prévus dans le dispositif et l'annexe de la résolution sur les réformes de l'Organisation, qui:

- . autorisent une première série de changements touchant la structure organisationnelle du Siège;
- . reconnaissent la nécessité de renforcer la décentralisation et demandent, dans un premier temps, l'application des propositions de réforme dans une région et un bureau sous-régional additionnel;
- . appuient la rationalisation des processus administratifs et financiers et autorisent la création du Centre des services communs.

Portée du document

4. On trouvera donc dans le présent document:

- . une vue d'ensemble des principales mesures affectant la mise en oeuvre des activités au cours de tout l'exercice biennal. Elles comprennent des mesures de restructuration organisationnelle destinées à générer des gains d'efficacité et de productivité et une indication des nouvelles mesures de restructuration qui seront proposées aux organes directeurs en cours d'année, pour examen;
- . les principales dimensions budgétaires du PTB révisé, conformément au budget approuvé pour 2006-07 et aux propositions de réforme déjà approuvées par la Conférence;
- . le programme de travail de l'exercice biennal, y compris des entités de programme modifiées en fonction de la nouvelle structure par chapitre approuvée par la Conférence, et les crédits budgétaires correspondants, ventilés jusqu'au niveau des entités de programme.

5. La version imprimée du document contient les informations susmentionnées, y compris des descriptifs des programmes, des tableaux d'allocation des ressources par unité organisationnelle et des organigrammes du Siège et des bureaux décentralisés. Des informations complémentaires, plus détaillées, sont disponibles sur le site Web de la FAO (www.fao.org/pwb/2006), concernant:

- . la liste des sessions programmées;
- . les tableaux sur les ressources allouées par région;

- . les effectifs par unité organisationnelle;
- . le rappel des entités de programme 2004-05;
- . les formulations des entités de programme.

Mesures attendues des Comités

6. Les deux Comités et la Réunion conjointe sont invités à approuver le programme de travail révisé, dans les domaines relevant de leur mandat respectif.

7. Le Comité du Programme pourrait examiner les résultats de la vaste reformulation du programme de travail dans les nouveaux chapitres budgétaires 2, 3 et 4, jusqu'au niveau des entités de programme, comme décrit à la *Section IV* et aux *Annexes IV, IX et X*. Le Comité financier, de son côté, pourrait souhaiter faire de même pour les chapitres budgétaires 1, 5, 8 et 9.

8. Le Comité financier est plus spécifiquement invité à approuver les virements budgétaires ci-après, conformément à l'article 4.5b du Règlement financier.

Tableau 1: Niveau approuvé du budget

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)			
Chapitre	Résolution de la Conférence	Budget révisé	Transferts demandés
1 Gouvernance de l'Organisation	17 489	18 109	620
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	203 926	209 583	5 657
3 Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	189 929	189 137	(792)
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	213 114	212 679	(435)
5 Services de gestion et de supervision	115 474	110 425	(5 049)
6 Imprévus	600	600	0
8 Dépenses d'équipement	4 724	4 724	0
9 Dépenses de sécurité	20 444	20 444	0
Ouverture totale de crédits (chiffre net)	765 700	765 700	0

9. S'agissant des changements décrits ci-dessus au niveau des chapitres, dont la portée est relativement limitée, il convient de rappeler que les montants initiaux figurant dans la résolution sur les ouvertures de crédit étaient le résultat d'extrapolations effectuées à partir des crédits du scénario de croissance réelle prévu dans le PTB 2006-07, tel qu'il a été présenté à la Conférence. Les nouveaux montants proposés dans le budget révisé sont le résultat d'une programmation détaillée des besoins par entité de programme pour obtenir les chiffres totaux par chapitre présentés ci-dessus.

10. En outre, les Comités sont invités à donner leur avis concernant la préparation du Plan à moyen terme 2008-13 (voir explications à la *Section II* ci-après).

Section II. Vue d'ensemble des principales mesures affectant la mise en oeuvre des activités tout au long de l'exercice biennal

Contexte général

11. L'adoption d'un budget nettement inférieur au scénario de croissance réelle zéro lors de la dernière Conférence de la FAO a créé un problème très difficile à résoudre pour l'Organisation. Il a notamment fallu ajuster et affiner le programme de travail pour répondre aux demandes pressantes des Membres et à l'évolution des problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale, tout en mettant progressivement en place des mesures organisationnelles destinées à fournir des services améliorés et plus efficaces.
12. Un montant important doit être absorbé, correspondant aux augmentations de coûts prévues et les Membres ont, en outre, reconnu la nécessité de renforcer la décentralisation et ont souhaité « protéger » en termes relatifs un certain nombre de programmes prioritaires revêtant un intérêt majeur. Le Secrétariat s'est efforcé, dans toute la mesure possible, d'assurer la protection demandée. Il fallait donc, d'autant plus, consentir un effort important de reformulation des entités de programme dans le cadre des nouvelles structures par chapitre et par programme, afin de consolider et de mieux intégrer les dimensions multidisciplinaires. La *Section IV* et l'*Annexe IV* plus détaillée qui l'accompagne présentent les résultats de ce grand effort de reformulation. Même ainsi, tous les domaines revêtant un intérêt pour une partie ou la totalité des Membres n'ont pas pu être financés à un niveau satisfaisant, compte tenu des circonstances.
13. Comme l'avait demandé la Conférence, le Secrétariat s'est particulièrement efforcé d'introduire en temps utile des processus administratifs et financiers plus rationnels. Ce travail a été facilité par la délégation accrue de pouvoirs et l'élimination de certains postes de gestionnaire. Toutes les possibilités de réaliser des gains d'efficacité sont à l'étude, sous réserve d'une évaluation approfondie de la viabilité de tels changements et de leurs incidences. Il est néanmoins clair que la réduction de ressources de 38,6 millions de dollars EU (en valeur réelle) imposée au budget approuvé en 2006-07, qui arrive après une réduction, en valeur réelle, de 51,2 millions de dollars EU au cours de l'exercice précédent, dépassait de loin la capacité de l'Organisation à absorber les réductions à l'aide de gains d'efficacité.
14. S'agissant des mesures organisationnelles, le Secrétariat s'attache à appliquer avec diligence les décisions de la Conférence. Le Directeur général a eu des consultations avec les Membres, par l'intermédiaire de leurs Représentants permanents à Rome concernant un nouvel examen des réformes par les organes directeurs. Il a été conclu que les propositions modifiées de réforme pourraient être présentées, pour examen, aux sessions de septembre 2006 du Comité du Programme et du Comité financier et à la session de novembre 2006 du Conseil, de manière à éviter la convocation d'une session extraordinaire du Conseil à la mi-2006. Pour faciliter le processus de consultation avec les membres, des indications préalables sont fournies ci-après concernant les nouveaux changements proposés à la structure du Siège et des bureaux décentralisés, qui pourraient prendre effet à partir du 1er janvier 2007, s'ils sont approuvés par le Conseil.
15. On trouvera ci-après une récapitulation des principales mesures affectant la mise en oeuvre des activités tout au long de l'exercice 2006-07, y compris des propositions qui doivent encore être approuvées par les organes directeurs.

Tableau 2: Mise en oeuvre au long de l'exercice 2006-07

Principales étapes	Date effective ou prévue
Mise en oeuvre des changements approuvés par la Conférence à la structure par chapitre et conversion en structure de programme réformée	Janvier 2006. Élaboration au niveau des entités de programme soumise au Comité du Programme et au Comité financier en mai 2006 et transferts entre chapitres soumis au Comité financier.
Modifications de la structure du Siège, comme autorisé dans la résolution sur les réformes	Janvier 2006
Création du Centre des services communs au Siège	Janvier 2006
Mise en oeuvre de la première étape approuvée des propositions de décentralisation (Afrique et Asie centrale)	Janvier 2007 (ou avant, selon les possibilités)
Sous réserve d'approbation par le Conseil à sa cent trente et unième session, en novembre 2006	
Autres modifications de la structure du Siège	Janvier 2007
Mise en oeuvre des propositions de décentralisation dans d'autres zones géographiques	À partir de janvier 2007
Mesures visant à réaliser des économies supplémentaires sous réserve d'un nouvel examen par les organes directeurs	
Suppression des MSS régionaux	À partir d'avril 2007
Mesures supplémentaires visant à réduire le coût des intrants de certains services administratifs	En 2007, si possible

16. En outre, deux processus portant sur les programmes, prévus au cours de l'exercice 2006-07, pourraient avoir des incidences allant au-delà du cadre du présent PTB révisé.

Évaluation externe indépendante de la FAO

17. Dans la résolution concernant les réformes de l'Organisation, reproduite à l'*Annexe II*, la Conférence a déclaré « attendre avec intérêt les résultats de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, qui orienteront les activités de renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation et a souligné que l'Évaluation externe indépendante de la FAO et les propositions de réforme devraient se renforcer mutuellement ». La Conférence a également approuvé les décisions du Conseil tendant à mener le plus rapidement possible l'Évaluation externe indépendante, qui examinerait des dimensions fondamentales des activités de l'Organisation: travail technique; gestion et organisation; gouvernance et rôle dans le système multilatéral. Les conclusions et recommandations de l'Évaluation externe indépendante devraient être examinées par le Conseil, puis par la Conférence en 2007.

Plan à moyen terme (PMT) 2008-13

18. Comme prévu dans le *Cadre stratégique de la FAO 2000-15*, un Plan à moyen terme couvrant la période 2008-13 devait normalement être examiné par les Comités à leurs sessions de septembre 2006, puis être approuvé par le Conseil en novembre 2006. Le concept de plan « à évolution continue » suppose que chaque version explique les principaux changements de fond apportés depuis la dernière version, c'est-à-dire dans le cas actuel, le Plan à moyen terme 2006-11 approuvé par le Conseil en novembre 2004.

19. Il faut toutefois noter que le PTB révisé présente une structure par chapitre et par programme entièrement remaniée par rapport au Plan à moyen terme 2006-11 et a fortement consolidé et reformulé les entités de programme. Des informations détaillées sur la conception des entités de programme sont disponibles à l'*Annexe X* qui peut être consultée sur le site web de la FAO; ces informations constitueront l'essentiel des données présentées dans le PMT commençant en 2008. De plus, le prochain cycle de formulation des programmes pourrait tenir compte des conclusions de l'Évaluation externe indépendante à la fin de 2007, et de leurs incidences possibles sur les programmes de travail futurs.

20. Les Comités pourraient donc souhaiter examiner la question et préciser si la préparation d'un PMT cette année pour la période 2008-13 serait utile au niveau intergouvernemental. Le Secrétariat est prêt à suivre les orientations des Comités concernant les mesures à prendre au stade actuel.

Efforts visant à maximiser les gains d'efficience et de productivité

21. Comme indiqué dans l'*Annexe II*, à sa trente-troisième session, la Conférence a exprimé son soutien à la "*rationalisation des processus administratifs et financiers pour obtenir des gains d'efficience supplémentaires et améliorer les politiques et la gestion en matière de ressources humaines; et a autorisé la création du Centre des services communs.*" À la lumière du déficit budgétaire de 38,6 millions de dollars EU par rapport aux exigences d'une croissance réelle zéro, le Secrétariat cherche à réaliser des gains d'efficience et de productivité de 1 – 1,5 pour cent par an, soit 10 millions de dollars EU pour l'exercice biennal en cours.

22. La version intégrale du PTB 2006-07 donnait des indications détaillées sur les gains d'efficience de type institutionnel émanant de la hiérarchie du fait de leur nature intersectorielle, ainsi que sur les gains d'efficience plus spécifiques émanant des responsables de budget¹. Le Supplément au PTB 2006-07 soulignait la rationalisation et la délégation de pouvoirs aux fins d'une meilleure gestion des ressources humaines, grâce notamment à l'assouplissement des procédures en matière de dotation en personnel². Cet assouplissement peut aussi être obtenu grâce à une augmentation des ressources hors personnel en pourcentage du budget ordinaire.

Mise en place d'un cadre propice aux gains d'efficience et de productivité

23. L'Organisation met en place un cadre permettant d'obtenir de manière systématique des gains d'efficience et de productivité plutôt que de s'en tenir à une approche ponctuelle et opportuniste. Les principes de base sont les suivants:

- **Application générale:** aucune activité ne devrait être exclue *a priori* des efforts faits pour obtenir des améliorations durables sur les plans de l'efficacité et de la productivité.
- **Approche axée sur l'autonomie et la responsabilité:** les gestionnaires doivent fixer leurs propres objectifs, bénéficier d'incitations appropriées et être tenus responsables de l'obtention et de la communication des résultats.
- **Délégation de pouvoirs:** définition des niveaux appropriés de délégation et de contrôle interne.
- **Autoévaluation:** à effectuer systématiquement pour tous les programmes, techniques ou non, à l'aide d'un ensemble de critères et de procédures communs.
- **Répartition des coûts:** grâce à une stratégie d'établissement des coûts internes efficace et une meilleure collaboration interdisciplinaire, tout en s'assurant que l'Organisation rentre dans ses frais, s'agissant des coûts variables indirects liés aux projets extrabudgétaires.

24. Un Groupe de travail interdépartemental utilise ces principes fondamentaux pour orienter les efforts actuels de simplification des procédures administratives. Ce Groupe a formulé 57 propositions de rationalisation des procédures administratives, dont la mise en œuvre a été confiée à autant de directeurs de programme. Ces propositions peuvent être regroupées en quatre grandes catégories comme suit:

25. (A) **Élimination des phases de traitement manuel grâce à un soutien informatique amélioré.** Ainsi, une base de données fondée sur le Web a été créée pour la rédaction, l'approbation et la mise au point définitive des lettres d'accord. De même, l'Organisation adoptera le traitement préliminaire des demandes de remboursement des frais de voyage sur la base de documents électroniques, tout en vérifiant *a posteriori* ou par échantillonnage la documentation à l'appui de la demande.

¹ C 2005/3 par. 101-137

² C 2005/3 Sup.1 par. 105-131

26. (B) **Éclaircissement des règles.** Rationalisation des procédures et politiques en matière de recrutement et de remboursement des frais de voyage.

27. (C) **Délégation de pouvoirs administratifs et financiers.** Le Directeur général a récemment approuvé 33 délégations de pouvoirs qui lui incombait jusqu'ici à des échelons inférieurs d'autorité administrative. Des délégations de pouvoirs à des fonctionnaires en poste dans les structures décentralisées sont également en cours.

28. (D) **Modification des règles concernant la répartition des coûts et de la stratégie d'établissement des prix internes en matière de personnel.** Un nouveau tarif de détachement interne fondé sur le coût de remplacement, inférieur de quelque 35 pour cent au coût standard, a été établi, tandis que les procédures de transfert interne ont été simplifiées.

Initiatives émanant des responsables de budget

29. L'Organisation continue à appliquer des méthodes de travail moins coûteuses. Ainsi, pour ce qui est de l'Unité de transport maritime et d'assurance, un accord plus compétitif et plus souple permet depuis 2003 à la FAO de mieux gérer ses expéditions et, le cas échéant, de renégocier les prix. Pour l'exercice en cours, le coût moyen par transport est inférieur de 52 pour cent à celui d'il y a trois ans.

30. La numérisation des documents à l'appui du Système de gestion des ressources humaines et la décentralisation permettront à l'Organisation de mieux tirer parti d'un nouveau modèle de gestion des dossiers courants. Les économies pour l'exercice en cours sont évaluées à quelque 0,75 million de dollars EU. Dans une perspective à plus long terme, la FAO examinera les mesures prises par d'autres institutions des Nations Unies (comme l'AIEA) pour améliorer la gestion de leurs dossiers courants.

31. Tout en réduisant ses propres dépenses, l'Organisation est consciente de la nécessité de recouvrer ses dépenses d'appui aux projets extrabudgétaires. Conformément au principe selon lequel les dépenses d'appui aux projets devraient correspondre aux frais variables indirects effectifs liés à l'appui administratif et opérationnel fourni, le taux de recouvrement des dépenses d'appui à des projets relevant du travail normatif du Programme ordinaire, qui est actuellement de 6 pour cent, est en cours de réévaluation. Les éventuelles propositions d'ajustement devraient être soumises au Comité financier avant d'être approuvées par le Conseil.

32. Un certain nombre d'autres mesures émanant des responsables de budget et visant à obtenir des gains d'efficacité seront prises par l'Organisation dans l'espoir d'économiser plus de 2 millions de dollars EU. Le suivi et l'évaluation des gains de productivité seront facilités grâce à la référencement et à la fixation d'objectifs fondés sur des indicateurs de performance clé.

Mécanismes incitatifs

33. Deux types d'incitations sont également envisagés pour 2007, à savoir:

- un "fonds pour l'innovation", consistant à affecter un pourcentage modeste du budget à un fonds géré centralement et visant à financer des changements susceptibles d'améliorer les méthodes de travail de la FAO; et,
- une "taxe pour les gains d'efficacité" consistant à retenir un certain pourcentage du budget de chaque département et à permettre aux départements de récupérer leurs fonds s'ils peuvent prouver qu'ils ont obtenu des gains d'efficacité durables.

Mesures supplémentaires visant à réduire les coûts

34. Sous réserve des orientations que lui fourniront ses organes directeurs, l'Organisation envisage deux mesures supplémentaires applicables progressivement pour réduire les coûts et maintenir le programme de travail dans les limites du budget approuvé.

Centre des services communs et suppression des Unités administratives de soutien régionales

35. Le Centre des services communs a déjà été créé au Siège et regroupe des fonctions précédemment assumées par deux unités du Siège. Toutefois, les limites imposées par un budget proche de la croissance nominale zéro suppose des économies plus importantes qui dépendent de l'achèvement d'autres activités. En appliquant un modèle analogue à celui adopté lorsque les Unités administratives de soutien départementales ont été supprimées au Siège à l'occasion du budget 2000-01, les fonctions financières des bureaux décentralisés pourraient être déléguées aux responsables de budget eux-mêmes.

36. L'application réussie et en temps opportun du Modèle de gestion des ressources humaines et du Système de gestion des ressources humaines avant la fin de l'année 2006 assurera au Centre des services communs les fonctionnalités requises. Les coûts estimatifs et les ressources nécessaires pour perfectionner ces systèmes sont indiqués au Chapitre 8: *Dépenses d'investissement*. On pourra envisager l'intégration des Unités administratives de soutien des bureaux régionaux dans le Centre de services communs en 2007, une fois appliqué le Système de gestion des ressources humaines. Les économies seraient réalisées au cours des prochains exercices biennaux et les incidences sur les effectifs ne sont pas quantifiées dans le présent document.

Possibilités de réduction de coûts supplémentaires pour la fourniture de certains services administratifs

37. Si le Centre de services communs centralisera effectivement le traitement des opérations liées aux ressources humaines de l'Organisation et permettra donc des économies d'échelle, d'autres modifications pourraient permettre de réaliser des économies supplémentaires sur le plan des dépenses de fonctionnement. Des mesures complémentaires concernant le traitement des opérations d'achats et des opérations financières seront également envisagées. Ces fonctions pourraient être transférées dans des endroits moins coûteux, comme c'est le cas actuellement pour le travail d'amélioration des systèmes de gestion des ressources humaines confié au Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique situé à Bangkok. Cette approche, qui pourrait permettre des économies supplémentaires, exige néanmoins une étude de faisabilité et analyse détaillée coût-avantages.

38. Une telle approche permettrait aussi à la FAO d'examiner de manière exhaustive toutes les possibilités de rationalisation et de modernisation de la conception et du flux des divers systèmes existants. Le budget des dépenses d'investissement, au *Chapitre 8*, montre comment l'Organisation s'oriente dans cette voie en investissant dans des systèmes d'imagerie documentaire et de gestion du flux des travaux.

Mesures organisationnelles approuvées par la Conférence

39. Conformément aux décisions prises par la dernière Conférence, des organigrammes indiquant la modification de la structure organisationnelle dans tous les lieux d'affectation sont reproduits à l'*Annexe III* et décrits ci-après.

Récapitulation des changements apportés à la structure organisationnelle au Siège (à compter de janvier 2006)

40. Conformément aux changements autorisés dans l'Annexe à la Résolution sur les réformes, diverses activités de plaidoyer, telles que le TeleFood, les Ambassadeurs de bonne volonté et l'Alliance internationale contre la faim, ont été regroupées dans une unité unique, le Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des Alliances relevant de la direction générale *lato sensu*.

41. La Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (ancienne Division de l'alimentation et de la nutrition) a été transférée au Département de l'agriculture, qui devient le Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs.

42. Les fonctions relatives à la sécurité ont été regroupées dans une unité placée directement sous l'autorité du Sous-Directeur général chargé du Département de l'administration et des finances (AF); il en va de même du noyau principal du Centre de services communs récemment créé qui inclut

le Service de l'appui à la gestion (MSS) et la fonction assumée précédemment par le Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) concernant les services au personnel.

43. Toutefois, le Directeur général n'a pas jugé bon d'introduire à ce stade dans la structure du Siège telle que décrite dans la Résolution d'autres changements comme l'intégration de la fonction d'assistance aux pays en matière de politiques dans le Département économique et social (ES) (qui reviendrait à transférer la Division TCA à ES) et le transfert du Centre d'investissement (TCI) dans le même Département ES. La structure du Département de la coopération technique reste donc pratiquement inchangée, avec seulement le retrait de l'Unité des ressources et des partenariats stratégiques (TCDS) et la répartition de ses fonctions entre le Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département de la coopération technique et le Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des Alliances (OFA).

Mise en œuvre des propositions relatives à la décentralisation approuvées

44. Des consultations appropriées étant nécessaires avant la transformation du réseau de bureaux de terrain, la mise en œuvre des propositions de décentralisation approuvées par la Conférence (dans une région et un bureau sous-régional supplémentaire) ne devrait prendre effet qu'à partir de janvier 2007. Elle aura lieu dans la région Afrique, tandis que le bureau sous-régional couvrirait l'Asie centrale. Toutefois, l'Organisation cherchera toutes les occasions d'accélérer le calendrier de mise en œuvre.

45. Il est rappelé que le remaniement de la structure décentralisée de la FAO prévu dans les propositions de réforme soumises à la Conférence présente trois caractéristiques principales:

- . attention prioritaire et ressources supplémentaires accordées aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement (PEID) grâce à des accords de partage des coûts plus équitables avec les pays hôtes relevant d'autres catégories;
- . affectation d'équipes multidisciplinaires aux bureaux sous-régionaux, compte tenu, dans toute la mesure possible, de la composition des Organisations d'intégration économique sous-régionales et régionales; et
- . réorientation des activités des bureaux régionaux sur les grandes questions d'actualité et les principales institutions au niveau régional; la formulation de stratégies et de politiques régionales; l'organisation des Conférences régionales; et la communication de rapports périodiques sur l'action de la FAO dans la région.

46. Les nouveaux bureaux décentralisés d'Afrique et d'Asie centrale ne pourront devenir pleinement opérationnels conformément au nouveau modèle qu'après la conclusion d'accords avec les gouvernements concernés. Un certain nombre de critères ont été identifiés pour choisir l'emplacement des nouveaux bureaux sous-régionaux, notamment: la disponibilité de moyens logistiques suffisants, notamment de liaisons aériennes; l'efficacité des communications; la proximité d'organisations d'intégration économique régionale pertinentes; et l'engagement pris par les pays hôtes intéressés de fournir des infrastructures appropriées et de couvrir certaines des dépenses opérationnelles. La sélection des meilleurs emplacements aura lieu en consultation avec toutes les parties intéressées, sur la base d'un projet d'accord type. Qui plus est, des pouvoirs délégués appuyés par des procédures rationalisées et des systèmes d'information appropriés doivent être en place.

47. Dans ces conditions, les bureaux d'Afrique et d'Asie centrale pourraient devenir opérationnels à compter du 1er janvier 2007. Les données financières reflètent le nombre et le profil des postes dont dépendra le redéploiement du personnel ou la dotation de nouveaux postes et l'allocation de crédits appropriés pour les dépenses hors personnel des bureaux reconfigurés. Pour déterminer l'éventail des disciplines qui seraient représentées dans les équipes multidisciplinaires des bureaux sous-régionaux concernés, on est parti du principe d'une équipe type de sept fonctionnaires du cadre organique, avec des ajustements possibles en fonction de l'emplacement. Les domaines techniques couverts sont: santé/production animales; production végétale/protection des plantes; pêches; forêts; terres et eaux; politiques et investissements.

Indications préliminaires concernant d'autres modifications que le Directeur général pourrait proposer

48. Le Directeur général consulte les gouvernements à propos des grandes lignes d'un ensemble supplémentaire de propositions (décrites ci-après) à l'occasion du cycle de Conférences régionales du premier semestre de 2006³. Le contenu détaillé et les incidences de ces réformes supplémentaires dépendront des réactions des Membres pendant la phase de consultations. Ces propositions supplémentaires seront soumises au Comité et au Conseil en septembre et novembre 2006 pour application, le cas échéant, en 2007.

Siège

49. Les changements supplémentaires qui seraient apportés à la structure de l'Organisation au Siège viseraient à axer encore davantage l'Organisation sur le renforcement des capacités et la gestion des connaissances, avec un maximum de huit départements. Les changements viseraient aussi à améliorer l'équilibre entre les différents départements sur le plan des domaines techniques à traiter et des ressources à gérer.

50. Les principales mesures envisagées sont décrites ci-après.

51. Dans le Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs (AG), les deux divisions s'occupant jusqu'à présent de l'agriculture et de l'élevage seraient davantage centrées sur les systèmes de production au niveau de l'exploitation et en particulier sur la nutrition des végétaux et la fertilité des sols qui relevaient jusqu'à présent de la division des terres et des eaux. Une nouvelle division consacrée aux maladies et aux ennemis des plantes et des animaux intégrerait toutes les activités relatives à la santé animale et végétale aux niveaux national et international - politiques, normes, mesures de prévention et questions transfrontières - et serait chargée d'assurer une réaction cohérente de l'Organisation aux crises nationales et internationales. Pour compléter le tableau, le Département AG continuera à inclure la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs qui couvre la planification et l'évaluation nutritionnelles, la sécurité alimentaire et l'information nutritionnelle des ménages, le Codex Alimentarius, l'évaluation de la sécurité sanitaire et le contrôle de la qualité des denrées alimentaires et enfin la Division mixte FAO/AIEA située à Vienne chargée de favoriser l'application des techniques nucléaires à des questions spécifiques de développement alimentaire et agricole.

52. Le reste de la Division des terres et des eaux sera transféré au nouveau Département des ressources naturelles, du développement durable et des technologies, ce qui permettra à ce département de disposer d'un mandat général et donc plus efficace en matière de gestion et de conservation des ressources naturelles dont dépendent aussi bien la foresterie et les pêches que l'agriculture. Pour la même raison, ce département abritera trois autres divisions couvrant respectivement: l'agriculture durable, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles; les technologies, la recherche et la vulgarisation; et l'infrastructure rurale et les industries agroalimentaires (dont certains éléments proviennent également du Département de l'agriculture). Dans tous ces domaines, la FAO a besoin d'établir ou de maintenir des liens étroits avec des partenaires des secteurs public et privé en vue de promouvoir les mesures et investissements nécessaires au développement durable de l'agriculture, des forêts et des pêches/aquaculture. L'économie des ressources naturelles fait partie des grandes questions transversales traitées par ce nouveau département.

53. La nouvelle orientation générale de l'Organisation sur l'échange de connaissances et le renforcement des capacités sera facilitée par la réunion de diverses fonctions essentielles (réparties jusqu'à présent entre plusieurs départements) dans un nouveau Département des connaissances et des communications remplaçant le Département des affaires générales et de l'information (GI). Ce département inclura: la Division de la conception, de l'élaboration, de la gestion et de l'entretien des systèmes TI (faisant suite à la Division des systèmes et technologies d'information dans AF); et la

³ RC/2006/1 par. 48 à 71 et Annexe 2: Organigramme proposé - siège de la FAO

Division de l'échange de connaissances et du renforcement des capacités (s'appuyant sur le cadre WAICENT et d'autres outils gérés par l'ancienne division GIL). Deux autres divisions, s'occupant respectivement des communications et de la Conférence et du Conseil, associées à un Service de bibliothèque et documentation placé sous l'autorité du Sous-Directeur général chargé du Département poursuivront essentiellement le travail des deux divisions correspondantes de l'actuel Département des Affaires générales et de l'information.

54. Outre les divisions s'occupant du commerce et de la commercialisation (émanant de la Division des produits et du commerce international), de l'économie du développement agricole et des statistiques, le Département du développement économique et social sera renforcé grâce à l'intégration de deux divisions supplémentaires s'occupant respectivement: 1) de la parité hommes-femmes et de l'équité dans les sociétés rurales et 2) de la participation populaire et de l'emploi rural. Ces deux divisions se chargeront des activités menées jusqu'à présent dans d'autres unités de l'Organisation et en particulier par l'ancien Département du développement durable. Le Département ES renforcé sera responsable de la mise en œuvre d'importants programmes complémentaires au titre du nouveau *Chapitre 3* et aura les moyens de traiter de manière plus intégrée les aspects sociaux et économiques du développement.

55. Tout en conservant dans l'ensemble leur mandat actuel, les Départements des pêches et des forêts connaîtront quelques changements structurels intradépartementaux. L'ajout de l'aquaculture au titre du premier garantira à ce domaine d'activité d'une importance croissante pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux toute la visibilité et la priorité souhaitables.

Bureaux décentralisés

56. En ce qui concerne les bureaux décentralisés, le Directeur général a l'intention de proposer l'extension à d'autres zones géographiques du nouveau modèle qui est limité pour l'instant à l'Afrique et à l'Asie centrale.

57. Il est normal de s'attendre à ce que les besoins des régions soient pris en compte de manière plus équitable. En particulier, l'extension proposée permettra à la FAO de s'appuyer sur un réseau de bureaux sous-régionaux et d'équipes multidisciplinaires, comme envisagé dans les premières propositions de réforme soumises à la Conférence, afin de répondre de manière plus efficace aux besoins des Membres et de travailler en liaison plus étroite avec les Représentants de la FAO.

58. Les bureaux sous-régionaux actuels pour les Îles du Pacifique, les Caraïbes, l'Afrique du Nord et l'Europe centrale et orientale ne seraient pas affectés. Les propositions viseraient à créer sept nouveaux bureaux sous-régionaux, associés ou non à des bureaux régionaux, couvrant l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud, l'Asie de l'Ouest, le Conseil de coopération du Golfe, l'Amérique centrale, les pays andins et Mercosur. Comme cela est prévu en Afrique afin de réduire au minimum les bouleversements et de tirer parti des infrastructures en place, les bureaux régionaux existants à Bangkok, Santiago et Le Caire abriteraient également l'un des bureaux sous-régionaux dans chacune des régions concernées. Ainsi, outre les trois nouveaux bureaux sous-régionaux créés conformément à la décision de la Conférence sur les réformes, quatre nouveaux bureaux seraient créés, dont l'emplacement reste à déterminer. Le tableau ci-après résume la structure sous-régionale prévue, sous réserve de l'approbation du Conseil.

Tableau 3: Création des bureaux sous-régionaux

Bureaux sous-régionaux	Nombre
Situé au même endroit qu'un bureau régional existant	4
Inspiré d'un bureau sous-régional existant et reconfiguré	5
Bureaux établis dans de nouveaux lieux, conformément à la résolution de la Conférence sur la réforme	3
Nouveaux bureaux sous-régionaux à créer sous réserve de l'approbation du Conseil	4
Total	16

59. Au-delà des bureaux sous-régionaux, comme rappelé ci-dessus, le nouveau modèle aura des incidences sur les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Par conséquent, les nouvelles propositions que doit soumettre le Directeur général viseront à aligner les dispositions prises pour d'autres régions sur celles déjà prises pour l'Afrique et l'Asie centrale en ce qui concerne tous les bureaux.

Section III. Principales questions budgétaires

Nécessité d'une gestion prudente des ressources

60. Comme il était indispensable de garantir que le programme de travail révisé pour l'exercice biennal 2006-2007, qui allait éventuellement être approuvé, repose au plus tôt sur une base financière solide, les affectations de crédits provisoires pour 2006 ont été effectuées fin 2005. Elles seront converties en ouvertures de crédits plus définitives après que les Comités auront examiné le présent Programme de travail et budget révisé. Les crédits pour 2007 dépendront en partie des décisions du Conseil concernant les prochaines mesures de restructuration.

61. Des mesures conservatoires ont été instituées pour l'attribution des postes et les recrutements, afin de laisser ouvertes toutes les possibilités. Il faudra continuer à gérer très prudemment les avis de vacance pendant toute l'année 2006 et au-delà. De plus, l'exécution du budget pourrait souffrir de l'accroissement non prévu au budget des traitements des services généraux, lorsque la CFPI aura pris une décision concernant les résultats de l'enquête sur les traitements qui vient d'être effectuée à Rome.

Souplesse des moyens d'action

62. En examinant leurs propositions budgétaires, toutes les unités de la FAO ont contribué de manière tangible à la réalisation des objectifs quantitatifs qui avaient été mis en lumière dans les propositions de réforme soumises par le Directeur général et approuvées de façon générale par les Membres en ce qui concerne les réductions des postes de directeurs, l'accroissement du pourcentage d'administrateurs dans les bureaux hors siège et le meilleur équilibre entre les effectifs de personnel et les ressources hors personnel. Le Directeur général souhaite progresser de manière rationnelle dans la voie des objectifs quantitatifs fixés. Évidemment, les progrès sont entravés par le fait que le budget approuvé pour 2006-07 est inférieur de 9 pour cent aux propositions que le Directeur général avait soumises à la Conférence. Pour agir de manière rationnelle, il convient également de veiller aux incidences humaines et aux conséquences sociales des réductions budgétaires et des changements apportés.

Processus de gestion du changement

63. En prévision de l'incidence des réductions ou des réaffectations des ressources, un processus de communication et de gestion du changement a été mis en place au sein du Secrétariat, notamment un Comité consultatif mixte ad hoc sur la réforme de la FAO et des équipes spéciales chargées de la réaffectation des effectifs qui ont été établies pour traiter les cas particuliers.

Ressources et postes

Ressources disponibles et budget intégré

64. Le tableau suivant présente l'ensemble des ressources disponibles, à savoir les ouvertures de crédits nettes votées par la Conférence, les autres recettes et les contributions volontaires. Il contient une comparaison entre le PTB 2004-05 et le niveau du budget approuvé pour 2006-07.

Tableau 4: Vue d'ensemble des ressources totales disponibles

	2004-05	2006-07 révisé
Contributions nettes des États Membres	739 905	759 700
<i>Total des Recettes accessoires</i>	9 195	6 000
Crédits nets votés par la Conférence	749 100	765 700
<i>Contributions volontaires visées à l'article 6.7 du Règlement financier: Versées aux "Autres recettes"</i>		
<i>Autres recettes versées au Fonds général dans les comptes financiers</i>		
Banque mondiale	22 264	21 400
Autres institutions financières	7 492	4 285
Services d'appui technique	5 542	6 119
Coûts des services aux projets et services d'appui administratif et opérationnel	31 897	37 945
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	1 820	2 399
Rapports de fin de projet	1 244	1 331
Autres rubriques (par exemple, remboursements pour des services administratifs fournis au PAM et au CODEX et virements depuis le compte de dépenses d'équipement)	3 976	12 519
Total des "Autres Recettes" imputées au Fonds général dans les comptes financiers	74 235	85 998
<i>Autres recettes non imputées au Fonds général dans les comptes financiers</i>		
Organismes de coparrainage du Conseil scientifique	3 735	4 040
Dépenses directes de fonctionnement imputées aux projets d'urgence	12 834	19 756
Autres (ex. détachements divers)	1 107	1 379
Total des autres recettes non imputées au Fonds général dans les comptes financiers	17 676	25 175
Total des autres recettes	91 911	111 173
Ressources disponibles pour le Programme de travail	841 011	876 873
<i>Contributions volontaires visées à l'article 6.7 du Règlement financier: Fonds fiduciaires nets des recettes au titre de l'appui aux projets</i>		
Autres projets de fonds fiduciaires	298 919	473 241
Projets d'aide d'urgence	201 179	305 933
Total estimatif des recettes des Fonds fiduciaires	500 098	779 174
TOTAL ESTIMATIF DES RESSOURCES DISPONIBLES	1 341 109	1 656 047

65. Pour 2006-07, la Conférence a voté des ouvertures de crédits nettes de 765,7 millions de dollars EU; les contributions s'élèvent à 759,7 millions de dollars EU après déduction de 6 millions de dollars EU pour les recettes accessoires.

66. Au titre des *Autres recettes créditées au Fonds général*, le principal changement est l'accroissement sous la rubrique « Divers » par suite de l'augmentation des virements du Compte des dépenses d'équipement relatifs aux reports des arriérés.

67. Au titre des *Autres recettes non créditées au Fonds général*, le principal changement est un accroissement des coûts de soutien des projets imputés aux projets d'urgence du fait de la mise à jour des estimations sur la base des tendances et prévisions récentes.

68. Le montant total estimatif des ressources disponibles pour l'exercice biennal – 1,7 milliard de dollars EU – est ventilé par chapitre dans la nouvelle structure qui figure au tableau suivant.

Tableau 5: Estimation du Programme de travail et budget 2006-07 et des activités de fonds fiduciaires, par chapitre

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)				
Chapitre	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires	
1 Gouvernance de l'Organisation	18 323	0	0	18 323
2 Systèmes alimentaires et agricoles durables	220 196	122 245	459 360	801 801
3 Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	219 433	35 611	105 216	360 260
4 Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	253 596	2 630	50 234	306 460
5 Services de gestion et de supervision	130 708	1 159	2 719	134 586
6 Imprévus	600	0	0	600
8 Dépenses d'équipement	13 575	0	0	13 575
9 Dépenses de sécurité	20 444	0	0	20 444
Total	876 873	161 645	617 529	1 656 047
Pourcentage par source de financement	53%	10%	37%	100%

69. Le programme de travail comprend les activités qui sont financées par les contributions courantes des États Membres et par d'autres recettes à la disposition de l'Organisation et/ou gérées en étroite liaison avec les crédits du budget ordinaire. Les fonds fiduciaires sont des contributions volontaires autres que celles qui sont incluses dans le programme de travail qui apportent un soutien direct à la mise en oeuvre des activités prévues dans le programme de travail, et d'autres contributions volontaires servant à apporter une assistance technique et des secours d'urgence aux gouvernements.

70. Le tableau récapitulatif ci-après présente le programme de travail, les recettes et les ouvertures de crédits nettes par programme.

Tableau 6: Programme ordinaire: allocations par chapitre et par programme

Chapitre / Programme		Programme de travail	A déduire: Revenus	Ouverture de crédits
1A	Organes directeurs	7 794	0	7 794
1B	Direction générale	9 814	214	9 600
1X	Gestion du programme	714	0	714
1	Gouvernance de l'Organisation	18 323	214	18 109
2A	Gestion des systèmes de production vivrière	20 164	323	19 841
2B	Gestion des systèmes de production animale	8 498	433	8 065
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	23 870	423	23 447
2D	Nutrition et protection du consommateur	23 695	1 428	22 267
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	11 277	253	11 024
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 233	82	8 151
2G	Industrie et produits forestiers	8 899	176	8 723
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 857	623	17 234
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	12 912	482	12 430
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 248	880	8 368
2K	Gestion durable des ressources naturelles	28 808	989	27 819
2L	Technologie, recherche et vulgarisation	10 012	4 044	5 968
2M	Infrastructure et agro-industries rurales	15 721	317	15 404
2X	Gestion du programme	21 003	160	20 843
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	220 196	10 613	209 583
3A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	50 829	26 553	24 276
3B	Politiques alimentaires et agricoles	30 295	1 416	28 879
3C	Commerce et commercialisation	11 899	322	11 577
3D	Information et statistiques agricoles	10 719	136	10 583
3E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	12 588	941	11 647
3F	Parité et équité dans les sociétés rurales	9 400	528	8 872
3G	Moyens d'existence en milieu rural	4 119	137	3 982
3H	Échange d'informations et renforcement des capacités	22 251	58	22 193
3I	Systèmes de technologie de l'information	28 952	0	28 952
3J	Communication et information	18 069	0	18 069
3X	Gestion du programme	20 312	204	20 108
3	Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	219 433	30 296	189 137
4A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 912	1 048	12 864
4B	Coordination des services décentralisés	20 306	0	20 306
4C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	86 092	22 933	63 159
4D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	15 838	14 875	963
4E	Programme de coopération technique	103 550	0	103 550
4X	Gestion du programme	13 898	2 061	11 837
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	253 596	40 917	212 679
5A	Contrôle	11 260	454	10 806
5B	Services pour le budget-programme	7 013	822	6 191
5C	Services financiers	17 880	6 896	10 984
5D	Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	16 812	2 426	14 386
5E	Contrats et achats	8 901	3 240	5 660
5F	Gestion des locaux	33 454	1 159	32 296
5G	Réunions, services linguistiques et protocole	7 882	126	7 756
5H	Services communs	19 641	5 119	14 522
5X	Gestion du programme	7 865	40	7 825

Chapitre / Programme		Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits
5	Services de gestion et de supervision	130 708	20 282	110 425
6A	Imprévus	600	0	600
6	Imprévus	600	0	600
8A	Dépenses d'équipement	13 575	8 851	4 724
8	Dépenses d'équipement	13 575	8 851	4 724
9A	Sécurité au Siège	7 989	0	7 989
9B	Sécurité sur le terrain	12 455	0	12 455
9	Dépenses de sécurité	20 444	0	20 444
Total		876 873	111 173	765 700

Incidences budgétaires dans toute la structure administrative

71. Les principes de budgétisation des programmes sur la base des résultats appliqués par la FAO visent à relier les ressources aux entités de programme et à définir les réalisations attendues. Toutefois, étant donné que des entités de programme modifiées sont actuellement présentées dans une nouvelle structure par chapitre, les budgets des unités administratives peuvent aider à comprendre comment se composent les changements. La dimension organisationnelle permet également de comparer les ressources à celles de l'exercice biennal précédent, ce qui n'est pas possible avec la nouvelle structure par programme.

72. Les départements et les bureaux indépendants se voient attribué un objectif global de planification des ressources. À partir de là, ils préparent en détail le programme de travail révisé, assignant des budgets aux entités de programme et aux unités chargées de l'exécution. Les ressources du Programme ordinaire disponibles pour chaque unité administrative pour exécuter le programme de travail révisé en 2006-07 sont présentées à l'Annexe V, qui inclut également une comparaison avec l'exercice 2004-05. Les principaux transferts de ressources sont expliqués ci-après.

73. Les équipes multidisciplinaires dans les nouveaux bureaux sous-régionaux (dont le coût est établi pour la totalité de l'exercice biennal pour faciliter la comparaison) et la préservation du pouvoir d'achat dans le réseau des bureaux de pays s'accompagnent d'un transfert global de ressources du Siège vers les structures décentralisées. La baisse des ressources d'exécution dans plusieurs divisions au Siège (par exemple AGA, AGL et TCI) coïncide avec la création de postes dans des disciplines similaires dans les nouveaux bureaux décentralisés. On constate également le mouvement inverse, ainsi la croissance de SDA et les faibles diminutions de AGS, ESA et TCA sont compensées par des réductions proportionnellement plus élevées dans les mêmes disciplines dans les bureaux régionaux ou sous-régionaux.

74. Le Département des pêches et le Département des forêts ont tous deux enregistré de faibles réductions de leurs ressources (0,3 million de dollars EU et 0,5 million de dollars EU, respectivement). Dans le cas du Département des forêts, un transfert supplémentaire de 1,2 million de dollars EU exécuté par le Département est dû à la mutation de fonctionnaires du Siège vers les bureaux régionaux et sous-régionaux. Toutefois, comme le montre le *Tableau 11* dans la section suivante, les ressources totales utilisées pour les activités de foresterie et de pêche (définies comme étant les ressources de planification des Départements FO et FI pour tous les programmes et les contributions des autres unités chargées de l'exécution aux programmes des pêches et des forêts) ont en fait augmenté de 5 pour cent et de 4 pour cent, respectivement.

75. L'écart dans certaines unités est dû au transfert de responsabilités fonctionnelles ou d'unités administratives entre départements, décrit précédemment. Ces transferts incluent le passage de la Division de l'alimentation et de la nutrition (ESN) à la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (AGN), l'abolition de OCDS et l'affectation d'une partie de ses fonctions à AFDS et au regroupement des fonctions de plaidoyer et de partenariat de GID, SAD et TCDS à OFA.

76. Les fortes réductions de AFS et PBE sont dues à la réaffectation des dépenses de sécurité au nouveau Dispositif pour les dépenses de sécurité au *Chapitre 9*. La forte croissance apparente du budget des Représentants de la FAO est due à l'augmentation des dépenses pour les postes des bureaux de pays, imputable essentiellement à la baisse du dollar des États-Unis.

Synthèse des postes

77. Le tableau ci-après résume l'évolution des postes prévus au budget par emplacement et par catégorie, du PTB 2004-05 au PTB révisé 2006-07.

Tableau 7: Évolution des postes - nombre de postes par niveau et par lieu d'affectation

Classe	PTB 2004-05	PTB 2006-07 révisé	Variation	Changement en %
Siège				
Directeurs et au-dessus	143	122	(21)	(15%)
Cadre organique	850	797	(53)	(6%)
Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	993	919	(74)	(7%)
Services généraux	959	872	(87)	(9%)
Total Siège	1 952	1 791	(161)	(8%)
Décentralisé				
Directeurs et au-dessus	54	58	4	7%
Cadres recrutés sur le plan international	269	242	(27)	(10%)
Cadres recrutés sur le plan national	106	181	75	71%
Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	429	481	52	12%
Services généraux	813	800	(13)	(2%)
Total bureaux décentralisés	1 242	1 281	39	3%
Tous bureaux				
Directeurs et au-dessus	197	180	(17)	(9%)
Cadres recrutés sur le plan international	1 119	1 039	(80)	(7%)
Cadres recrutés sur le plan national	106	181	75	71%
Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 422	1 400	(22)	(2%)
Services généraux	1 772	1 672	(100)	(6%)
TOTAL	3 194	3 072	(122)	(4%)
% de postes du cadre organique décentralisés	30%	34%		

78. Ce tableau fait apparaître une réduction totale nette de 122 postes, représentant 161 réductions nettes au Siège (dont 74 postes du cadre organique/directorial et 87 postes des services généraux) et un accroissement net de 39 postes dans les bureaux hors siège (soit une augmentation de 52 postes du cadre organique/directorial et une diminution de 13 postes des services généraux).

79. La diminution du nombre de postes de directeurs et de cadres de niveau supérieur est de 17 au total – 21 au Siège, soit une réduction de 9 pour cent pour cette catégorie de postes, tandis que le nombre de postes de fonctionnaires recrutés au plan national a augmenté de 71 pour cent depuis 2004-05.

80. Le pourcentage d'administrateurs dans les bureaux hors siège est passé de 30 à 34 pour cent avec la mise en place complète de la nouvelle structure en Afrique et en Asie centrale. Le profil d'ensemble des fonctions des postes d'administrateurs hors siège a également évolué, avec davantage de postes dans l'agriculture, les pêches, les forêts et l'investissement et moins pour les services consultatifs et le développement durable. L'accroissement significatif du nombre de fonctionnaires recrutés au plan national est dû à la substitution de certains postes internationaux non techniques dans les bureaux régionaux et sous-régionaux et au remplacement de postes des services généraux par des fonctionnaires recrutés au plan national dans les bureaux de pays.

Évolution des ressources hors personnel

81. L'évolution des ressources hors personnel apparaît dans le tableau ci-après. La réduction effective par rapport au programme de travail du scénario de croissance réelle zéro pour 2006-07 a été plus que largement couverte en ce qui concerne les ressources en personnel, si bien que les ressources hors personnel en pourcentage du programme de travail sont passées de 33 à 35 pour cent. Cette tendance est conforme à l'esprit de la réforme, qui vise à assurer davantage de souplesse dans l'exécution des services aux Membres.

Tableau 8: Évolution des ressources hors personnel

Catégorie	PTB 2004-05	PTB CRZ 2006-07 (avec augmentation de coûts)	Variation	PTB 2006-07 révisé
Ressources en personnel	553 880	606 890	(40 156)	566 734
Ressources hors personnel	287 131	305 384	4 756	310 140
Total Programme de travail	841 011	912 274	(35 401)	876 873
Pourcentage hors personnel	34%	33%		35%

Estimation des coûts ponctuels et de transition

82. L'estimation des coûts de transition fournie au document *C 2005/3 Sup.1 Add. 1* a été mise à jour pour tenir compte des mesures approuvées par la Conférence au niveau du budget pour 2006-07. Les coûts ponctuels et de transition sont des coûts non récurrents et non financés, nécessaires pour aboutir aux effectifs et aux infrastructures requis pour appliquer le programme de travail révisé.

Coûts ponctuels relatifs au personnel (formation, réaffectation et cessation de service)

83. La formation est un outil indispensable à la bonne mise en oeuvre des réformes. Plusieurs catégories de personnel – en particulier les Représentants de la FAO et le personnel réaffecté dans des équipes multidisciplinaires sous-régionales – nécessitent une préparation plus poussée que la simple formation professionnelle ordinaire. Le programme de formation se compose de trois principaux modules: i) formation des fonctionnaires chargés des investissements; ii) politiques et stratégies de développement agricole et rural; et iii) mise en valeur des compétences des Représentants de la FAO. Une formation est également prévue pour tous les nouveaux fonctionnaires recrutés au plan national et fonctionnaires administratifs. Le coût ponctuel total de la formation est estimé à 1,8 million de dollars EU.

84. Dans la formulation de leurs propositions de PTB révisées, les unités de la FAO ont tiré parti, dans la mesure du possible, des postes vacants, des départs à la retraite prévus et des possibilités de réaffectation des effectifs, tout en tenant dûment compte des priorités exprimées par les Membres. Toutefois, l'abolition d'un certain nombre de postes occupés sera également nécessaire.

85. Il est prévu que beaucoup de spécialistes touchés par les réductions de postes et la redistribution des tâches dans la structure administrative auront des compétences qui leur permettront d'être réaffectés dans des équipes multidisciplinaires sous-régionales. Le coût de la réaffectation des fonctionnaires entre le Siège et les bureaux hors siège, ainsi qu'au sein des régions, est estimé à 1,7 million de dollars EU. Le personnel des services généraux est presque exclusivement recruté sur place et ne sera qu'à titre tout à fait exceptionnel déplacé vers d'autres lieux d'affectation.

86. Tout sera fait pour réaffecter la majorité des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux à des postes appropriés, mais dans certains cas des postes devront être supprimés. Le Directeur général s'efforcera de réduire les coûts en tirant parti des possibilités offertes par les postes actuellement vacants et par les départs à la retraite. Lorsque aucun poste ne correspondra au profil particulier des fonctionnaires devant être réaffectés, des modalités de départ équitables et conformes aux dispositions du Statut du personnel seront offertes aux fonctionnaires. Par ailleurs, l'Organisation aidera activement le personnel local touché par ces mesures à trouver un emploi approprié dans d'autres organisations des Nations Unies.

87. Le montant total des dépenses de réaffectation ou de cessation de service du personnel des bureaux décentralisés, notamment les bureaux de pays, est estimé à 4,0 millions de dollars EU, tandis que pour le personnel du Siège il est estimé à 3,3 millions de dollars EU, soit un montant global de 7,3 millions de dollars EU.

Autres dépenses non récurrentes: sécurité, infrastructure et nouveaux processus

88. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la première étape de la réforme, en particulier la rationalisation des procédures administratives et l'amélioration des processus de gestion, des investissements sont nécessaires pour améliorer les logiciels de gestion et de communication et créer de nouveaux bureaux.

89. L'Organisation négociera avec les gouvernements des arrangements en matière de sécurité dans les nouveaux bureaux décentralisés. Outre des locaux à usage de bureaux, l'Organisation demandera en premier lieu aux gouvernements hôtes respectifs de fournir des bâtiments et des équipements qui soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Les dépenses ponctuelles de sécurité pour mettre les locaux aux normes dans le cadre de la mise en oeuvre des réformes en cours sont estimées à 1,0 million de dollars EU.

90. On estime que 1,4 million de dollars EU seraient nécessaires pour fournir l'infrastructure matérielle requise dans les bureaux décentralisés, en particulier pour équiper les nouveaux bureaux en véhicules, matériel, fournitures et systèmes de technologie de l'information, s'ils ne sont pas fournis par les gouvernements concernés.

91. Un montant de 1,3 million de dollars EU devrait être nécessaire pour adapter les processus de gestion à l'introduction de tâches et structures nouvelles. Cela inclut des versions à jour des manuels de l'Organisation et l'amélioration des logiciels de gestion et de communication. Les dépenses relatives au projet de Système de gestion des ressources humaines et à la mise en application de Oracle Financials dans les régions, sont incluses dans les propositions de budget pour les dépenses d'équipement (*Chapitre 8*).

Financement des coûts de transition ponctuels

92. L'estimation ci-dessus des coûts de transition ponctuels pourrait être révisée et affinée durant la mise en oeuvre de la réforme. Outre les mesures conservatoires déjà mises en oeuvre, le Directeur général demande un montant de 15 millions de dollars EU aux Membres qui souhaitent soutenir le processus de changement.

Section IV: Programme de travail pour 2006-07

Le contexte de la nouvelle formulation

Processus

93. Comme cela a déjà été fait en d'autres occasions, des orientations générales ont été fournies à toutes les unités de la FAO pour la préparation de propositions révisées pour 2006-07 fondées sur une série de considérations d'ordre politique, notamment: priorités concernant l'affectation des ressources au niveau des départements ou des bureaux, changements de fond souhaitables, invitation à inverser la proportion entre les affectations de personnel et les crédits hors personnel, et renforcement des capacités professionnelles décentralisées.

94. Le système PIRES de planification et de budgétisation informatisées de la FAO a été largement utilisé, grâce aux activités de formation connexes. Des consultations internes se sont tenues, en fonction des besoins, notamment pour la formulation des entités et des activités multidisciplinaires entre le Siège et les bureaux décentralisés.

Nouvelle structure des chapitres et des programmes

95. Les réformes soumises à la Conférence prévoyaient la réorganisation complète de la structure des chapitres (et des programmes correspondants) pour utilisation dans les documents de planification futurs. La Conférence a approuvé les nouveaux chapitres, tandis que les numéros, les titres et les contenus des entités de programme constitutives, qui sont récapitulés dans la présente section et à l'*Annexe IV*, sont susceptibles d'être révisés. Aucun changement ne doit être apporté aux 42 programmes, tels qu'ils sont indiqués dans l'encadré suivant le paragraphe 44 du document *C2005/3 Sup.1*.

96. La nouvelle structure des chapitres et des programmes empêche toute comparaison directe avec les contenus du PMT 2006-11 et du document principal du PTB 2006-07, du fait de la reformulation et de la nouvelle numérotation des entités précédentes. Cet effort de reformulation visait à la fois à assurer que les nouveaux programmes soient constitués de séries cohérentes d'activités privilégiant une action multidisciplinaire, et à réduire le fractionnement. Une table de correspondance entre les entités précédentes et les nouveaux programmes et entités, figure à l'*Annexe IV* et à l'*Annexe IX*, disponibles sur le site web de l'Organisation, qui montre comment les anciennes entités ont été transformées. Le système budgétaire ne permet pas d'établir une comparaison directe des affectations de ressources entre les entités précédentes et les nouvelles entités.

Principaux paramètres

97. Les changements de fond ont été effectués sur la base d'un certain nombre de paramètres clés, comme suit.

- . Tout d'abord, il a été tenu compte des critères de définition des priorités établis par le Conseil, et notamment des trois premiers, à savoir: i) pertinence pour le Cadre stratégique (et les OMD), ii) centrage clair sur les priorités exprimées par les Membres, et iii) prise en compte de l'avantage comparatif de la FAO, notamment pour déterminer la priorité relative d'une entité ou d'une activité donnée par rapport aux autres.
- . Certaines des priorités expressément indiquées par les Membres (comme illustré ci-après dans la partie descriptive des chapitres et à l'*Annexe IV*) ont donc bénéficié d'un degré de protection maximum dans le calcul des objectifs en matière de ressources indiqués aux unités de la FAO. Il faut noter que le niveau du PCT (Programme 4E) était fixé par la Conférence elle-même à 103,5 millions de dollars EU.
- . Les changements au niveau de la structure des entités de programme (c'est-à-dire de celle qui est utilisée dans le PMT 2006-11 approuvé par le Conseil en novembre 2004 et dans le document principal du PTB 2006-07 soumis à la Conférence) répondaient à la double exigence de réduire le fractionnement, comme demandé et attendu par les organes directeurs, et de mieux tenir compte des priorités de programme autorisées par la Conférence, notamment quant au renforcement des aspects gestion des connaissances et création de capacités des activités d'assistance technique et aux pays de l'Organisation.

- La nouvelle formulation a tenu compte des recommandations des divers groupes de travail internes institués par le Directeur général pour traiter certains groupes d'entités (en vue de les renforcer et/ou d'en affiner le champ d'application) et d'importantes dimensions intersectorielles des travaux de l'Organisation, par exemple l'utilisation de réseaux thématiques de connaissances, la diffusion des meilleures pratiques, et le soutien au renforcement des capacités dans les pays.
- Les unités de la FAO concernées ont également été appelées à répondre à l'invitation du Comité du Programme de faire preuve de plus de sélectivité concernant les Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI), par exemple en intégrant chaque fois que possible les DPAI au sein d'entités définies. D'une façon plus générale, pour ce qui est des actions interdisciplinaires, les unités ont été invitées à assurer une coopération préalable plutôt qu'*a posteriori* concernant la planification, la programmation, la mobilisation de ressources, le suivi et l'évaluation.

Vue d'ensemble quantitative des entités de programme

98. L'effort de reformulation des entités préexistantes a principalement abouti à une forte réduction, de 29 pour cent, du nombre des entités techniques, qui sont passées de 261 à 186. La situation quantitative actuelle est exposée dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Évolution des entités

	PMT 2006-11 et PTB 2006-07 à CRZ	PTB 2006-07 révisé	Changement en pourcentage
Nombre d'entités de fond dans les « domaines techniques », dont:	166	119	(28%)
- APC (activités de programme continues)	66	61	(8%)
- PT (projets techniques)	69	33	(52%)
- AST (accords de service technique)	31	25	(19%)
Nombre d'entités de fond dans les « domaines non techniques »	95	67	(29%)
Total	261	186	(29%)

99. Ce même effort de concentration a été déployé au niveau des principaux produits (tels qu'ils sont prévus à long terme dans le PMT 2006-11) dont le nombre est passé de 829 à 636 (moins 23 pour cent).

Provisions pour la gestion du Programme

100. Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des provisions pour la gestion du Programme qui, conformément à l'usage établi, sont indiquées séparément. Les provisions pour la gestion du Programme, qui dans les précédents PTB étaient identifiables par le chiffre final "9", sont dorénavant regroupées au sein d'un seul programme par chapitre indiqué par la lettre X (c'est-à-dire 1X, 2X, etc.). La gestion du Programme couvre la direction générale des programmes (Sous-Directeurs généraux, Directeurs, unités de la coordination du Programme, dossiers courants) et les ressources destinées à la valorisation des ressources humaines attachées aux divers chapitres. Cela ne s'applique pas aux *chapitres 6, 8 et 9* du fait de leur caractère spécifique.

L'action interdisciplinaire au centre de l'attention

Nouveaux domaines prioritaires

101. Le programme de travail révisé tient compte des nouveaux domaines multidisciplinaires prioritaires: la diffusion de connaissances, moyennant notamment l'utilisation de réseaux et le partage des meilleures pratiques; et le renforcement des capacités.

102. Cet effort a été largement induit non seulement par un encouragement spécifique de la Direction lors des entretiens avec les unités concernées, mais aussi par les recommandations concrètes des groupes de travail institués par le Directeur général. Une attention accrue donnée à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités, avec les approches multidisciplinaires

nécessaires, a notamment donné lieu à une modification du titre de certaines entités et/ou à la création de nouvelles entités spécifiques, avec le déploiement d'efforts conjoints pour la conception de produits concrets, et l'allocation de ressources adéquates.

103. Le programme 3H: *Échange de connaissances et renforcement des capacités*, servira de fer de lance à la mise en œuvre de ces priorités multidisciplinaires dans l'ensemble de l'Organisation. Il facilitera, non seulement le regroupement des travaux existants concernant WAICENT et les systèmes d'alerte rapide, mais aussi la mise en place de réseaux de connaissances, la synthèse et la diffusion des meilleures pratiques, et la coordination et le suivi des activités de renforcement des capacités dans tous les programmes. Il guidera l'institution progressive des services *AskFAO*, qui fournissent un accès plus direct et plus immédiat à toutes les personnes ou institutions potentiellement intéressées par les informations recueillies par l'Organisation et dans les États Membres, et contribuent à la diffusion des meilleures pratiques.

104. Les unités de la FAO assureront la promotion de ces réseaux afin d'améliorer le partage et l'échange de connaissances, et cela à deux niveaux: 1) entre les membres du personnel travaillant dans des lieux différents, et 2) entre la FAO et les experts qui opèrent dans les centres d'excellence dans les pays. Par le biais de ces réseaux thématiques, la FAO renforcera ses liens avec la communauté mondiale du savoir et sera ainsi en mesure d'exercer une plus grande influence dans les débats sur les enjeux d'intérêt mondial. Concernant la diffusion des meilleures pratiques, l'effort sera fondé sur l'expérience acquise par l'Organisation dans le cadre de programmes et de projets, et sur celle des partenaires et des pays membres. Une synthèse des meilleures pratiques sera assurée en continu et celles-ci seront rendues largement accessibles sous des formes adaptées aux besoins effectifs des utilisateurs, notamment des décideurs et des praticiens dans les pays membres.

105. Les activités de renforcement des capacités couvriront un large éventail de disciplines, selon l'évolution des exigences, dans le cadre général suivant:

- . en adoptant une approche dynamique pour identifier et saisir les possibilités d'octroi de bourses pour une formation de troisième cycle et professionnelle, au Nord comme au Sud;
- . en lançant des programmes de formation en matière de politiques, au moyen notamment de systèmes de télé-enseignement, à l'intention des responsables politiques et des analystes de haut niveau;
- . en encourageant l'accès des populations rurales adultes à la formation, en particulier dans le cadre de programmes d'écoles d'agriculture de terrain et autres méthodes de vulgarisation;
- . en contribuant au renforcement des coopératives, des organisations d'agriculteurs, des chambres d'agriculture, etc.;
- . en prévoyant des cours théoriques et pratiques de production, de conservation, d'entreposage et de transformation de produits agricoles pour les agents de vulgarisation, assurant un effet multiplicateur grâce à la formation de formateurs.

Planification conjointe *a priori*

106. Outre la priorité donnée aux domaines multidisciplinaires indiqués ci-dessus, l'accent a été mis d'une façon plus générale sur la conjugaison des efforts entre les départements et les divisions pour le traitement des enjeux communs et la réduction des chevauchements potentiels. Une telle concertation devrait notamment s'appuyer sur une affectation planifiée des ressources pour apporter des solutions multidisciplinaires à des problèmes dûment identifiés, plutôt que sur une coopération non inscrite au budget comme cela a souvent été le cas jusqu'à présent.

107. Le système et le processus de planification et de budgétisation de la FAO permettent aux entités d'avoir un caractère véritablement multidisciplinaire, en tenant compte dès le stade de la planification des contributions en ressources (y compris en temps de travail du personnel) de toutes les unités concernées, ce qui dans le passé a été l'exception plutôt que la règle. Les entités de programme multidisciplinaires nécessitent une planification conjointe allant au-delà des cloisonnements organisationnels, afin de réunir les compétences complémentaires grâce à la contribution en ressources fournie par chaque unité pour la réalisation d'objectifs communs prédéfinis. Contrairement au passé, ces entités sont plus nombreuses dans le PTB révisé et feront l'objet d'un suivi rapproché en cours d'exécution.

Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)

108. Un bon exemple de cette approche est donné par les efforts tangibles qui ont été déployés au cours du processus de reformulation pour rationaliser le traitement des domaines désignés sous le nom de DPAI. À sa dernière session, le Comité du Programme a souligné la nécessité d'une plus grande sélectivité dans le choix des thèmes à considérer comme des DPAI. La mise en œuvre intégrée des domaines prioritaires actuels était donc considérée comme particulièrement souhaitable, chaque fois que possible.

109. Les DPAI, tels qu'ils ont été conçus et mis en œuvre jusqu'à présent, ont été utilisés lorsque les unités devaient faire face à de nouveaux enjeux ou répondre à de nouvelles exigences des Membres à caractère interdisciplinaire, en particulier lorsque ces domaines n'étaient pas suffisamment reconnus dans la structure organisationnelle et des programmes. Si les travaux menés sous l'égide des groupes de travail interdépartementaux correspondants ont été fructueux, comme il a été indiqué au Comité du Programme, en revanche des obstacles ont été rencontrés au niveau de la planification effective et de la livraison des produits dans le cadre des DPAI. Il est possible que l'étiquette de "DPAI" ait été appliquée à de nouveaux thèmes afin d'en accroître la visibilité, ce qui a donné lieu à une augmentation injustifiée du nombre des DPAI reconnus (19 actuellement).

110. Plusieurs groupes DPAI ont donc cherché à adopter le mode de fonctionnement plus efficace consistant à créer une entité multidisciplinaire dans laquelle rassembler les travaux conjoints sur le thème considéré, bénéficiant d'un meilleur ancrage dans le programme le plus pertinent, tel qu'il ressort du tableau ci-après:

Tableau 10: Articulation des DPAI

Titre	Programme ou entité hôte
Négociations commerciales multilatérales de l'OMC sur l'agriculture, les pêches et les forêts	3CA02, centrée sur l'assistance aux pays pour promouvoir une participation effective aux négociations commerciales multilatérales et la mise en œuvre d'accords
Changement climatique	2KP07, entièrement consacrée à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements
La lutte contre la désertification	2KP08 (Écosystèmes fragiles)
Études prospectives mondiales	3BA04 (Analyse socioéconomique des perspectives mondiales pour l'alimentation et l'agriculture)
Renforcement de la capacité des institutions locales d'instaurer des moyens de subsistance durables en milieu rural	3GA02 (Processus participatifs pour des moyens de subsistance durables en milieu rural)
Gestion durable des montagnes	2KP08 (Écosystèmes fragiles)
Systèmes intégrés de production	Programmes 2A, 2B et 2D
Définitions, normes, méthodologies et qualité des informations	Programme 3H
Prévention et atténuation des catastrophes et plans d'intervention, de secours et de redressement	4DS02, pratiquement le même titre: Prévention des catastrophes, atténuation de leurs effets et soutien aux programmes d'urgence et de redressement
Gestion de l'information spatiale et outils facilitant la prise de décisions	Programmes 2K et 3H

111. Le *Plan d'action: parité hommes-femmes et développement*, qui a été approuvé par la Conférence à laquelle les progrès font communiqués à intervalles réguliers, et dont la mise en œuvre relève de la Division SDW, a permis une intégration effective du DPAI correspondant dans les activités de toutes les unités. Les travaux sur l'éthique (ETHI) seront poursuivis, bien qu'à une échelle plus réduite. Deux autres thèmes formellement indiqués comme des DPAI, à savoir le ravitaillement des villes (FCIT) et l'agriculture biologique (ORGA), continueront à être traités selon une approche multidisciplinaire, mais dans le cadre plus général de l'identification des meilleures pratiques, de la diffusion des connaissances et de la réponse aux exigences spécifiques des Membres pour des projets opérationnels au niveau national ou sous-national.

112. Concernant les cinq DPAI restants, il n'a pas été possible d'identifier ou d'établir une entité d'accueil potentielle du fait d'une coopération interdisciplinaire insuffisante (par exemple, pour les bioénergies et le VIH/SIDA, qui devaient démarrer au cours de cet exercice), ou encore pour des raisons de faisabilité. Les cinq DPAI ci-après continueront donc à fonctionner comme prévu jusqu'à présent, du moins pendant l'exercice 2006-07, tandis que la recherche de la coordination nécessaire au sein de l'Organisation et, le cas échéant, d'une interface concertée avec des instruments (conventions) ou événements extérieurs, sera poursuivie:

- . VIH/SIDA (Incidences du VIH/SIDA sur l'alimentation et l'agriculture);
- . BIOD (Gestion intégrée de la biodiversité dans l'alimentation et l'agriculture);
- . BIOS (Biosécurité pour la production agricole et alimentaire);
- . BTEC (Application des biotechnologies à l'agriculture, aux pêches et aux forêts); et
- . ENGY (Bioénergies).

113. Grâce à une telle approche, tous ces domaines interdisciplinaires pourront continuer:

- . à figurer parmi les priorités établies de l'Organisation;
- . à être encadrés par des groupes de travail ou mécanismes correspondants pour permettre des consultations périodiques entre les départements et les divisions;
- . à avoir accès à des fonds catalytiques centraux. Une entité (précédemment la 210S5, actuellement la 5BS02), dotée de ressources accrues par rapport au niveau indiqué dans le PTB 2004-05, continuera en effet de soutenir les activités interdisciplinaires.

Principales priorités de fond

114. Tout en les invitant à adapter leurs activités à la réduction des objectifs en matière de ressources, les orientations générales données aux unités de la FAO ont indiqué la nécessité de "préserver" un certain nombre de domaines prioritaires, comme exprimé par les organes directeurs. Un traitement préférentiel pour ces domaines a été prévu dans les objectifs généraux, mais les unités pouvaient leur accorder un degré de protection plus élevé en réduisant leurs activités dans d'autres secteurs. Le niveau des crédits alloués au PCT (Programme 4E) a été fixé par la Conférence elle-même à 103,5 millions de dollars EU, soit 0,5 million de plus que l'ouverture de crédits approuvée pour 2004-05.

115. Outre l'incidence des profonds changements apportés à la structure des chapitres et des programmes, d'autres différences apparaissent dans les techniques de présentation budgétaire entre le précédent document du PTB (2004-05) et le présent PTB 2006-07 révisé. Ainsi par exemple, dans les budgets précédents, conformément aux principes de comptabilisation des coûts, les crédits prévus pour la plupart des services de technologies de l'information (TI) étaient répartis entre toutes les entités de programme sous forme de frais indirects des programmes "utilisateurs". Dans un souci de transparence, ils sont aujourd'hui regroupés au titre du programme 3I: *Systèmes de technologie de l'information*. Une répartition similaire des coûts entre toutes les entités de programme était prévue pour la fourniture de services d'appui à la gestion (principalement pour les services de personnel), qui apparaissent aujourd'hui exclusivement dans le programme 5H: *Services communs*. Les allocations de ressources aux entités de programme des structures décentralisées (voir plus loin pour davantage de détails concernant les contributions de ces structures) sont également modifiées, du fait de variations dans la combinaison des disciplines dans ces bureaux.

116. Il faut rappeler que le budget approuvé n'a augmenté nominalement que de 6 millions de dollars EU par rapport à celui de l'exercice 2004-05 (outre les augmentations de crédits au titre des dépenses de sécurité). Le tableau 11 ci-après montre qu'un accroissement nominal de 16 millions de dollars EU a été prévu pour les principales activités prioritaires indiquées par les Membres en 2005 avant la présentation des propositions de réforme.

Tableau 11: Traitement des domaines prioritaires

Domaine prioritaire (CL 128/REP par. 74)	Nouvelle entité de programme ou programme 2006-07	Ancienne entité de programme ou programme 2006-07 ou PMT 2006-11	Programme ou entité de programme	Programme de travail 2004-05 w/o distributions	Programme de travail 2006-07 révisé	Change-ment	Changement en pourcentage	Observation
<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)</i>								
Gestion des terres et des eaux	2KA01	211A1	Utilisation efficace, qualité et conservation de l'eau pour l'agriculture	4 177	4 080	(97)	(2%)	Intègre les activités relevant des entités 211A5, 211S2
Gestion des terres et des eaux	2KA06	211A3	Politiques, planification et gestion intégrée de la terre, de l'eau et des systèmes de production	1 421	1 638	217	15%	
Désertification	2KP08	PAIA						Pas d'entité distincte. DPAI avec 10 produits biennaux 2006-07 CRZ, relevant de l'entité de programme sur les écosystèmes fragiles dans le PTB révisé
PCT	4E	4	Programme de coopération technique	102 820	103 550	730	1%	
CIPV	2CP01	212P1	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	4 186	4 656	470	11%	
Sécurité sanitaire des aliments	2DP03	221P2	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	6 661	6 932	271	4%	
Sécurité sanitaire des aliments	2DA01	213A6	Sécurité sanitaire des produits d'origine animale	1 431	1 835	404	28%	Ancienne entité 213A6 dans 2004-05, transférée à 213B4 dans PMT
Sécurité sanitaire des aliments	2DP01	215P1	Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement grâce aux techniques nucléaires	1 773	1 703	(70)	(4%)	

Domaine prioritaire (CL 128/REP par. 74)	Nouvelle entité de programme ou programme 2006-07	Ancienne entité de programme ou programme 2006-07 ou PMT 2006-11	Programme ou entité de programme	Programme de travail 2004-05 w/o distributions	Programme de travail 2006-07 révisé	Change-ment	Changement en pourcentage	Observation
<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)</i>								
Sécurité sanitaire des aliments	2DP04	221P5	Qualité et sécurité sanitaire des denrées alimentaires tout au long de la filière alimentaire pour la protection des consommateurs	2 566	2 641	75	3%	Intègre les activités relevant de 221P8
Sécurité sanitaire des aliments	2DP05	221P6	Fourniture d'avis scientifique sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	2 856	2 779	(77)	(3%)	
Grippe aviaire	2CP05	213A7	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	2 975	4 553	1 578	53%	Ancienne entité 213A7 dans 2004-05, renumérotée 213P2 dans MTP
Systèmes d'alerte rapide	3HP05	223P6	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	6 322	6 380	58	1%	
Ressources zoogénétiques	2BA03	213A5	Gestion des ressources zoogénétiques	1 983	2 307	324	16%	
Ressources phyto- et zoogénétiques	2KP01	210P1	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	2 051	2 077	26	1%	
Ressources phytogénétiques	2AA04	212A9	Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques	2 346	2 621	275	12%	
Ressources phytogénétiques	2AP01	212P4	Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 793	2 875	82	3%	

Domaine prioritaire (CL 128/REP par. 74)	Nouvelle entité de programme ou programme 2006-07	Ancienne entité de programme ou programme 2006-07 ou PMT 2006-11	Programme ou entité de programme	Programme de travail 2004-05 w/o distributions	Programme de travail 2006-07 révisé	Change-ment	Changement en pourcentage	Observation
<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)</i>								
Ressources phylogénétiques	2AP03	212P7	Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	0	1 124	1 124		Nouveau dans PMT 2006-07
Biotechnologies	2AA05	215A1	Intensification durable des systèmes de production agricole grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	2 112	2 089	(23)	(1%)	
Biotechnologies	2CA02	215A2	Intensification durable des systèmes de production animale grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	1 722	1 726	4	0%	
Biosécurité	2CP02	212P2	Réduction des risques liés aux pesticides grâce à la gestion des pesticides, à la protection intégrée et à l'utilisation de biopesticides	3 174	3 936	762	24%	Intègre les activités relevant de 212A5
Droit à l'alimentation	3EA01	220A8	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	0	391	391		Nouveau dans PMT 2006-07
SICIAV	3BA01	220A1	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV)	4 190	4 295	105	3%	

Domaine prioritaire (CL 128/REP par. 74)	Nouvelle entité de programme ou programme 2006-07	Ancienne entité de programme ou programme 2006-07 ou PMT 2006-11	Programme ou entité de programme	Programme de travail 2004-05 w/o distributions	Programme de travail 2006-07 révisé	Change-ment	Changement en pourcentage	Observation
<i>(Tous les montants sont exprimés en milliers de \$EU)</i>								
Pêches	2H, 2I, 2J	23	Programmes relatifs aux pêches	43 844	45 645	1 801	4%	Ressources = unité de planification de FI et toutes autres relevant des programmes de FI
Forêts	2E, 2F, 2G	24	Programmes relatifs aux forêts	32 640	34 209	1 569	5%	Ressources = unité de planification de FO et toutes autres relevant des programmes de FO
Agriculture biologique		PAIA						Pas d'entité distincte. DPAI avec six produits biennaux 2006-07 CRZ
Lutte contre le criquet pèlerin	2CP04	212A4	EMPRES – Ravageurs des végétaux envahissants migrants et transfrontières	1 884	5 226	3 342	177%	Ancienne entité 212A4 dans 2004-05, révisée en tant que 212P6 dans PMT et intègre les activités relevant de 212A5, 212P3
Intégration de la parité hommes-femmes	3FP01	252P1	Promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'équité sociale, de l'enseignement et des communications dans le développement rural	2 256	5 244	2 988	132%	Intègre les activités relevant de 252A3, 252A5, 252P2
Participation aux négociations commerciales	3CA02	224A2	Appui à une participation effective aux négociations commerciales multilatérales et à la mise en oeuvre des arrangements commerciaux multilatéraux	1 598	1 642	44	3%	Ancienne entité 224A2 dans 2004-05, révisée en tant que 224A4 dans PMT 2006-07
Variation absolue totale						16 373		

Renforcement des synergies

117. Si la variation des ouvertures de crédits entre 2004-05 et le présent programme de travail révisé 2006-07 donne des indications utiles, elle ne permet toutefois pas d'apprécier correctement les orientations de fond de ce PTB révisé. Les unités de la FAO ont également pu tirer parti des bénéfices dérivant de la nouvelle structure des chapitres et des programmes, en termes de possibilités de renforcement des synergies. Au niveau de la formulation et de la présentation, les activités de l'Organisation sont aujourd'hui plus clairement regroupées selon trois axes d'intervention, dans les nouveaux *chapitres 2, 3 et 4*. Le *chapitre 2* rassemble tous les domaines d'activité de la FAO qui permettent de jeter les bases de systèmes alimentaires et agricoles durables. Le *chapitre 3* regroupe une série de programmes économiques et sociaux sur lesquels s'appuient les fonctions essentielles de la FAO, à savoir échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer, facilitant ainsi la diffusion des travaux réalisés au titre du *chapitre 2*. Le *chapitre 4* met pour la première fois l'accent sur le renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies dans son ensemble, non seulement au niveau mondial mais aussi à travers la structure décentralisée, en association avec les programmes de coopération au développement et d'aide d'urgence mis en œuvre par la FAO pour réduire l'insécurité alimentaire.

118. Dans le cadre de ces chapitres, les programmes constitutifs offrent généralement une présentation mieux articulée des priorités et des allocations de ressources correspondantes. Certains programmes, qui comprennent des activités établies de longue date, constituent dans leur conception un nouveau domaine prioritaire pour l'Organisation. D'autres programmes prévoient une nouvelle focalisation, avec un besoin correspondant de ressources pour les aspects les plus prioritaires. D'autres programmes encore comportent des activités qui sont appréciées par les Membres et devraient donc se poursuivre, mais avec des ajustements destinés à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions, en regroupant ces activités pour favoriser une plus grande interaction. Par exemple, dans ce dernier groupe: les maladies et les ravageurs des animaux et des plantes; le remembrement des terres, y compris les régimes de faire-valoir et gestion et conservation de l'eau, avec les activités correspondantes au titre du programme de gestion durable des ressources naturelles; les plantations forestières et les arbres hors forêt, incorporés à la gestion durable des forêts; l'analyse des politiques dans une série de domaines; et les services techniques aux pays membres, grâce notamment aux contributions des équipes multidisciplinaires au niveau sous-régional dans les régions géographiques où ces services sont mis en place. Le principal objet du descriptif général des chapitres est d'illustrer ces orientations de fond.

Contributions des bureaux décentralisés

119. Alors que l'Organisation introduit un nouveau modèle opératoire dans une région et dans une sous-région additionnelle, il convient de rappeler comment les contributions des bureaux décentralisés s'inscrivent dans le programme de travail, en termes budgétaires et de fond.

120. Le programme de travail de la FAO est présenté de manière "unifiée", grâce au regroupement des allocations de ressources des différentes unités de l'Organisation selon qu'il convient. L'exécution des programmes, comme celle des entités et des principaux produits de ces programmes, est souvent tributaire de la contribution complémentaire des fonctionnaires des bureaux décentralisés. Outre à apporter un soutien aux travaux normatifs, ces bureaux sont également les principaux fournisseurs de services techniques aux Membres et d'un appui direct au programme de terrain.

121. Plusieurs entités exigent également la diffusion, en corrélation étroite, dans les pays ou au niveau régional, des résultats des travaux de portée mondiale, concernant par exemple la mise en application d'instruments de réglementation internationaux (CIPV, Codex, etc.) ou encore la collecte ou l'analyse des informations statistiques. Des services consultatifs sur les politiques sont également fournis conjointement, à partir de ressources mobilisées à tous les niveaux, pour aider les Membres à accomplir les OMD, établir les priorités de l'aide de la FAO dans le cadre des instruments existants tels que les DSRP, les CCA et le PNUAD, et tirer parti de la mise au point progressive des cadres nationaux de priorités à moyen terme de la FAO.

Impact de la diminution de ressources sur les activités de fond

122. Si la maximisation des synergies grâce à leur consolidation et l'identification de gains d'efficacité et de productivité ont permis de faire face dans une certaine mesure à une contraction moyenne en termes réels de 5,2 pour cent par rapport aux fonds disponibles pour l'exercice 2004-05, les réductions nettes effectuées dans divers secteurs auront une incidence négative sur le programme de travail.

123. Les capacités de la FAO dans de nombreux domaines techniques ou autres, ne seront pas soutenues par des fonds suffisants, à des degrés divers. Même les ressources allouées à certains domaines prioritaires (comme par exemple, l'appui à la CIPV, les ressources génétiques animales et végétales, la sécurité sanitaire des aliments, la gestion de l'eau destinée à l'agriculture, l'infrastructure rurale, le SMIAR, l'appui à la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable) pourraient ne pas être suffisantes. La liste ci-après indique les domaines techniques et administratifs relevant des *chapitres 2 et 3* pour lesquels les crédits alloués seront insuffisants:

- . les travaux généraux d'analyse et d'expérimentation sur les systèmes intégrés de production végétale, ainsi que les systèmes de parcours, les cultures horticoles et industrielles, et les biotechnologies;
- . la fertilité des sols et le drainage;
- . les aspects environnementaux et sociaux de la production et de la santé animales, et l'analyse du secteur de l'élevage;
- . le soutien au Programme international pour la recherche et la technologie en irrigation et drainage (IPTRID);
- . l'infrastructure pour l'information géoréférencée;
- . la mécanisation des exploitations agricoles;
- . les politiques et les pratiques de développement des agro-industries;
- . l'interface entre la recherche et la vulgarisation;
- . les recommandations concernant les besoins nutritionnels et l'éducation en matière de nutrition;
- . la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages;
- . les analyses mondiales concernant les produits de base;
- . les travaux comparatifs sur les politiques alimentaires et agricoles;
- . la fourniture d'une assistance en matière de politiques correspondant à une demande effective;
- . le soutien au Fonds commun pour les produits de base;
- . le soutien à la recherche, à l'éducation et à la vulgarisation forestières;
- . les travaux sur le développement rural et le suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

124. Au niveau des *chapitres 3, 4 et 5*, les autres principaux secteurs affectés par la diminution des ressources sont notamment les suivants:

- . les services d'appui aux opérations des projets, les inspections sur le terrain et les enquêtes;
- . la capacité de répondre aux demandes des institutions financières internationales (IFI) partenaires dans la mesure prévue;
- . le soutien à la mise en œuvre de la politique de décentralisation par OCD compte tenu des changements intervenus au niveau des sites et dans la nature des activités du réseau des bureaux extérieurs;
- . la gestion financière, le soutien aux systèmes d'information et l'entretien des locaux.

Descriptif général des chapitres

125. Une synthèse des principales orientations de fond des nouveaux chapitres est donnée ci-après, accompagnée de tableaux récapitulatifs indiquant les ressources prévues pour l'exécution du programme de travail. Un descriptif et des allocations de ressources plus détaillés (jusqu'au niveau des entités) figurent à l'*Annexe IV*, comme demandé par la Conférence.

Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire		Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Programme	Autres contributions volontaires	
1A Organes directeurs	7 794		0	0	7 794
1B Direction générale	9 814		0	0	9 814
1X Gestion du programme	608		0	0	608
Total	18 216		0	0	18 216
Pourcentage par source de financement	100%		0%	0%	100%

126. Comme il ressort du tableau ci-dessus, le *chapitre 1* serait dorénavant limité aux coûts des principaux Organes directeurs et des Conférences régionales (1A) et à ceux de la Direction générale, c'est-à-dire le Bureau du Directeur général au sens strict et la part des activités du Bureau juridique correspondant aux avis que ce dernier fournit à la Direction et aux organes directeurs sur des questions juridiques (1B).

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire	Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement	
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires		
2A	Gestion des systèmes de production vivrière	20 164	13 716	119 272	153 152
2B	Gestion des systèmes de production animale	8 498	5 997	21 236	35 731
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes	23 870	16 229	123 883	163 982
2D	Nutrition et protection du consommateur	23 695	9 772	16 876	50 343
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	11 277	12 938	7 960	32 175
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état	8 233	3 784	12 519	24 536
2G	Industrie et produits forestiers	8 899	1 383	2 969	13 251
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 857	21 658	5 223	44 738
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	12 912	9 765	6 139	28 816
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 248	2 535	21 721	33 504
2K	Gestion durable des ressources naturelles	28 808	16 633	79 093	124 534
2L	Technologie, recherche et vulgarisation	10 012	4 793	5 684	20 489
2M	Infrastructure et agro-industries rurales	15 721	3 042	36 785	55 548
2X	Gestion du programme	19 144	0	0	19 144
Total		218 338	122 245	459 360	799 943
Pourcentage par source de financement		27%	15%	57%	100%

127. Treize programmes de fond (de 2A à 2M) jettent les bases pour des systèmes alimentaires et agricoles durables. Il s'agit notamment de programmes traitant des questions relatives à la biosécurité et à l'approche de la filière alimentaire (depuis la production, la gestion et la conservation des produits végétaux, la biodiversité végétale et la production animale, jusqu'aux ravageurs des animaux et des plantes, à la lutte contre les maladies des animaux, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments et au bien-être des consommateurs), à la gestion durable des forêts, des pêches et des ressources naturelles, et au développement des infrastructures et des agro-industries rurales. La responsabilité de ces programmes revient à quatre départements: Agriculture, biosécurité, nutrition et protection des consommateurs (AG); Forêts (FO); Pêches (FI); et Développement durable (SD).

Agriculture, biosécurité, nutrition et protection des consommateurs

128. Les interventions au titre des programmes 2A et 2B sont centrées sur l'impact au niveau des exploitations agricoles. Le programme 2A met l'accent sur les possibilités d'intensification durable, et contribue à l'optimisation et à la diversification des systèmes de production. En matière de production vivrière, les principales lignes d'action sont les suivantes: la conservation, le développement et l'utilisation des ressources phytogénétiques grâce à la sélection végétale, aux biotechnologies, à la biosécurité, aux politiques en matière de semences et aux systèmes de production; l'intégration des pratiques, des technologies et des intrants agricoles pour une intensification et une diversification durables des systèmes de production. Une place de premier plan

est donnée au *Traité international sur les RPGAA*, le principal accord normatif mondial sur les ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation, et à son élément constitutif, le *Plan d'action mondial*.

129. Le programme concernant la production animale porte sur les besoins des systèmes intensifs et extensifs. Il est concentré sur le renforcement de la productivité au niveau des exploitations, et notamment sur l'utilisation accrue des ressources génétiques des animaux d'élevage, l'alimentation des animaux, la nutrition animale, l'élevage et la gestion de la santé des animaux à la ferme. Il aide les Membres dans la préparation du premier *Rapport sur l'état mondial des ressources génétiques animales* et la définition des priorités stratégiques pour une meilleure utilisation et conservation de ces ressources, en vue des négociations intergouvernementales. Les maladies infectieuses des animaux, les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, ainsi que les dimensions économiques, sociales, environnementales, institutionnelles et politiques plus générales d'un secteur mondial de l'élevage en plein essor, sont traitées dans le cadre d'autres programmes, en particulier du programme 2C, mais aussi des programmes 2D, 2K, 2M, 3B, 3C et 4D.

130. Face aux menaces récurrentes graves que les maladies et les ravageurs font peser sur les systèmes de production vivrière et animale, et à la nécessité de protéger la santé humaine et l'environnement, le programme 2C regroupe les interventions clés de la FAO en matière de santé animale et végétale, et intègre les composantes du système EMPRES d'alerte et d'intervention rapides concernant les ravageurs des plantes et les maladies animales. Les aspects réglementaires et politiques des ravageurs des plantes, des maladies animales et de la gestion des pesticides sont regroupés dans ce programme. Un degré de priorité élevé est donné à l'établissement de normes internationales, au partage des connaissances et à l'appui aux pays notamment pour la CIPV et la Convention de Rotterdam.

131. En matière de nutrition et de protection des consommateurs, le principal objectif du programme 2D est d'améliorer l'accès de chacun à des aliments sains et adéquats sur le plan nutritionnel, et leur consommation. Le travail sur le *Codex Alimentarius* et les activités connexes constituent un domaine hautement prioritaire. Les activités relatives au *Codex*, menées conjointement avec l'OMS, consistent dans l'élaboration de normes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, afin de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Le programme 2D prévoit également un soutien aux programmes nationaux et sous-nationaux en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments, des évaluations nutritionnelles et alimentaires des populations pour en comprendre les besoins alimentaires et nutritionnels, et la promotion de l'éducation nutritionnelle afin que les consommateurs soient en mesure de satisfaire leurs besoins nutritifs. Il traite les questions de sécurité sanitaire des produits animaux, qui sont particulièrement d'actualité aujourd'hui.

Division mixte FAO/AIEA (AGE)

132. De par ses travaux sur les techniques nucléaires et les biotechnologies connexes, AGE apporte une importante contribution à ce chapitre, et plus particulièrement à l'intensification durable des systèmes de production végétale et animale et à l'amélioration des normes de sécurité pour les aliments et pour l'environnement. Afin de suivre un mode de présentation plus intégré, les contributions de la Division et la coopération correspondante entre la FAO et l'AIEA ne font plus l'objet d'un programme distinct au sein de la structure. Elles sont donc indiquées dans le cadre des programmes applicables, à savoir 2A, 2C et 2D avec des entités clairement identifiées.

Forêts

133. Les activités de la FAO concernant les forêts sont maintenant regroupées principalement dans le cadre des programmes 2E, 2F, 2G et 2K, qui visent à soutenir les efforts des pays et la coopération internationale pour une gestion durable des forêts, dans ses dimensions environnementales, économiques et sociales.

134. Le programme 2E regroupe les principaux éléments d'une politique judicieuse, à savoir notamment les analyses économiques et les études prospectives mondiales et régionales, les contributions au dialogue international sur les politiques forestières par le biais principalement du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'un nouveau centre de connaissances et de

communication sur les forêts afin d'améliorer la diffusion des informations sur les forêts. Un appui soutenu sera apporté au Comité des forêts (COFO) et aux commissions régionales des forêts. Le programme 2F rassemble les activités qui soutiennent directement la gestion et la conservation durables des forêts, c'est-à-dire les forêts naturelles, les forêts de plantation, les terres boisées et les arbres hors forêts, et la végétation des terres arides, conjointement avec la coopération internationale pour la lutte contre les incendies de forêt et des partenariats pour la protection de la santé des forêts. Le programme 2G est centré sur la fourniture aux pays d'avis techniques et politiques concernant l'exploitation et le traitement durables du bois et des produits forestiers non ligneux, et les combustibles ligneux. La diffusion des meilleures pratiques mettra l'accent sur les petites industries qui contribuent aux moyens d'existence des nombreuses populations pauvres qui sont tributaires de la forêt. Le programme 2G prévoit notamment l'évaluation, le suivi et l'établissement de rapports sur les ressources, les produits et les institutions forestières.

Pêches et aquaculture

135. Les programmes 2H, 2I et 2J font apparaître une attention plus équilibrée à l'aquaculture, compte tenu de l'importance croissante que celle-ci revêt dans la production mondiale et pour les moyens d'existence des populations rurales. Les priorités intersectorielles sont notamment la promotion de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes, et d'autres initiatives visant à renforcer la contribution à long terme du secteur des pêches et de l'aquaculture au développement durable.

136. Le programme 2H rassemble les principaux éléments d'une politique judicieuse concernant les pêches et l'aquaculture, notamment: l'appui à la mise en application du Code de conduite et des Plans d'action internationaux qui en découlent; le soutien au COFI et aux organes régionaux des pêches; l'assistance aux Membres dans leurs efforts pour éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée grâce à la collaboration internationale et à de meilleures pratiques de gestion, et en particulier aux systèmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS); la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, adoptée récemment, et l'analyse socio-économique des deux secteurs, en vue notamment de renforcer la contribution des pêches artisanales et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

137. Le programme 2I couvre les principaux aspects de la gestion et de la conservation, y compris: l'application de la disposition pertinente du Code; les technologies améliorées et la diffusion des meilleures pratiques; et la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches. Le programme 2J aide les Membres à tirer le meilleur profit des produits de la pêche et de l'aquaculture et des industries connexes, en mettant notamment l'accent sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'élaboration de méthodologies, en particulier pour les pêches artisanales et dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson, de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits et de la sécurité des pêcheurs, ainsi que sur les aspects techniques des systèmes de SCS, y compris l'utilisation de systèmes de surveillance des navires (SSN).

Ressources naturelles, technologies et développement durable

138. D'autres programmes de ce chapitre visent à aborder d'une manière plus globale que par le passé: la gestion durable des ressources naturelles et les questions concernant l'environnement, notamment les ressources en eau (2K); et le renforcement des capacités en matière de recherche et d'éducation pour l'adoption de technologies améliorées (2L). Le nouveau programme 2M vise à donner une plus grande visibilité aux travaux concernant les infrastructures et les agro-industries rurales, reconnaissant que le manque d'améliorations aux infrastructures, telles que les routes rurales, les installations de stockage et de conditionnement, les marchés, les écloseseries et les bassins aquacoles, et les chaînes du froid pour les produits agricoles, constitue un obstacle majeur au développement d'une agriculture compétitive et productive, et que la production de valeur ajoutée grâce aux agro-industries est essentielle pour la création d'emplois et de revenus.

139. Les principaux domaines d'intervention au titre de ces trois programmes peuvent être indiqués comme suit:

- renforcement des capacités pour une meilleure gestion et conservation des terres, de l'eau et des ressources génétiques, y compris la base de connaissances essentielle pour leur utilisation durable;
- adaptation des systèmes de production agricole aux changements climatiques, et contribution de l'agriculture, des pêches et des forêts à l'atténuation des variations du climat grâce à des processus tels que le piégeage du carbone et la bioénergie;
- assistance concernant les questions liées au régime foncier et à la possession des ressources naturelles, et la gestion des écosystèmes fragiles, notamment la mise en valeur des zones de montagne et la lutte contre la désertification;
- développement des technologies et de la recherche, pour la mise au point de mesures visant à réduire l'impact négatif de la pêche sur l'environnement;
- développement et diffusion des technologies et de la recherche, en contribuant notamment au renforcement des systèmes nationaux de recherche agronomique, des services de vulgarisation et de leurs interfaces, et en favorisant les partenariats avec les instituts internationaux de recherche et les universités;
- soutien au développement des infrastructures et des agro-industries rurales, avec notamment la documentation et la diffusion des meilleures pratiques pour la mise en place des infrastructures rurales, la contribution au renforcement des capacités afin d'accroître la compétitivité des agro-industries, et la fourniture d'avis sur les conditions d'une participation efficace des petits exploitants agricoles sur les marchés.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire		Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires		
3A Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements	50 829	1 475	28 765		81 069
3B Politiques alimentaires et agricoles	30 295	10 117	24 911		65 323
3C Commerce et commercialisation	11 899	7 841	8 279		28 019
3D Information et statistiques agricoles	10 719	173	6 021		16 913
3E Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté	12 588	238	2 303		15 129
3F Parité et équité dans les sociétés rurales	9 400	5 504	10 198		25 102
3G Moyens d'existence en milieu rural	4 119	4 073	11 916		20 108
3H Échange d'informations et renforcement des capacités	22 251	5 398	12 787		40 436
3I Systèmes de technologie de l'information	28 952	0	0		28 952
3J Communication et information	18 069	792	36		18 897
3X Gestion du programme	18 147	0	0		18 147
Total	217 267	35 611	105 216		358 094
Pourcentage par source de financement	61%	10%	29%		100%

140. Le Chapitre 3 réunit les contributions de plusieurs départements (ES, TC, SD, GI, AF), du Bureau juridique (LEG) et de la nouvelle unité OFA. Il répond en premier lieu aux exigences nationales et internationales en matière de développement économique et social, et plus spécifiquement quant aux aspects suivants: constitution d'une base d'informations solide, capacité d'alerte rapide en cas de crises alimentaires imminentes, politiques appropriées, cadres réglementaires, efforts de mobilisation de ressources, avec une attention particulière aux questions sociales et aux

besoins des groupes défavorisés. Ensuite (et cela constitue une nouveauté importante), il met en relief l'importance que revêt l'échange de connaissances et le renforcement des capacités, qui sont des éléments essentiels de l'action de l'Organisation, mais qui jusqu'à présent n'avaient pas été clairement reconnus dans la structure du programme. Bien qu'ils aient un poids variable quant aux crédits qui leur sont alloués, il faut noter que la plupart, voire la totalité, des dix programmes prévoient d'importantes interfaces avec les composantes de la FAO, et avec de nombreux et importants partenaires institutionnels.

141. Les programmes allant de 3A à 3D continueront de fournir le soutien analytique et statistique nécessaire à l'assistance en matière de politiques, tout en maintenant un rôle de chef de file dans la mobilisation de ressources en faveur du développement agricole et rural. Les principaux domaines d'activité, dans lesquels on puisera pour fournir des avis politiques et une assistance pour l'élaboration du programme de terrain et le renforcement des capacités au niveau régional et national, sont les suivants:

- . tirer les leçons des expériences en matière de développement agricole et de l'interface entre le secteur primaire et les autres éléments de la macroéconomie, analyser les raisons de la lenteur des progrès réalisés dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale, assurer une meilleure compréhension de l'économie des systèmes alimentaires et agricoles, et renforcer l'assistance aux politiques dans ces domaines;
- . contribuer à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture, en renforçant notamment l'assistance pour l'application des principes des Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate, et la diffusion de l'information juridique;
- . mettre au point des outils essentiels d'aide à la décision en liaison avec les SICIAV et en tenant compte des rapports sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) et sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), et des évaluations concernant les marchés;
- . fournir un soutien à d'importants organes intergouvernementaux tels que le CFS, notamment dans le cadre du suivi des progrès réalisés vers l'accomplissement des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des OMD, et le CCP;
- . favoriser la participation des pays au système commercial international et contribuer à la mise en application des accords, en conformité avec le mandat de la FAO;
- . effectuer des analyses concernant le commerce et les marchés des produits de base, et les politiques commerciales, pour appuyer la prise de décisions et renforcer ainsi la compétitivité, la diversification et la sécurité alimentaire des pays en développement vulnérables; et
- . produire des statistiques, à l'aide des grands systèmes réorganisés, FAOSTAT et CountrySTAT, promouvoir le programme du recensement mondial de l'agriculture 2010 et contribuer au renforcement des systèmes nationaux de statistiques agricoles grâce à une assistance technique aux pays et au renforcement des capacités.

142. Concernant la mobilisation de ressources pour les Membres, les programmes conjoints de l'Organisation avec les IFI et autres institutions spécialisées (notamment au titre du programme 3A) conserveront une place de premier plan, aidant les pays à formuler des programmes et des projets d'investissement destinés à couvrir leurs besoins les plus pressants. Le programme 3A prévoit la coordination des efforts déployés au niveau de l'Organisation pour mobiliser des ressources auprès des donateurs et des organisations d'aide au développement pour des programmes et des projets qui seront pris en charge et mis en œuvre par les pays et les organisations régionales d'intégration économique, ainsi que pour des projets et des programmes exécutés par la FAO. Les programmes indiqués ci-dessus comportent une composante du PSSA visant à soutenir la formulation de programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire.

143. Les trois programmes (de 3E à 3G) couvrant respectivement les alliances et autres initiatives de plaidoyer, la parité et l'équité, et les moyens d'existence en milieu rural, ont en commun la nécessité de faire intervenir un large éventail de parties prenantes, dans les pays comme au niveau international, et notamment les acteurs non étatiques et les organisations populaires, afin de renforcer

les résultats obtenus dans la réalisation des OMD. Les bureaux de liaison de Yokohama (Japon) et de Washington, D.C., sont inclus dans les ressources allouées.

144. Les principaux domaines d'activité sont les suivants:

- . la sensibilisation aux questions de parité hommes-femmes, à l'équité dans la société rurale et aux besoins particuliers des personnes souffrant de maladies, notamment quant aux répercussions du VIH/SIDA sur l'agriculture;
- . le soutien aux organisations fédérant des populations rurales et à l'emploi rural, avec une attention particulière aux exploitants agricoles et autres producteurs et travailleurs, aux coopératives et aux organisations communautaires;
- . le renforcement des approches fondées sur les moyens d'existence et des processus participatifs;
- . les activités de plaidoyer regroupées dans le cadre de la nouvelle unité OFA, appelées à assurer une place centrale à la sécurité alimentaire dans les programmes internationaux, comme par exemple l'Alliance internationale contre la faim (IAAH), en collaboration étroite avec les autres institutions des Nations Unies basées à Rome, les interactions avec les partenaires de la société civile, le soutien aux associations nationales, et des manifestations bien établies comme la Journée mondiale de l'alimentation et la campagne TeleFood; et
- . la mobilisation d'experts par le biais des programmes de coopération technique entre pays en développement et pays en transition, et des programmes de coopération avec les universités et les instituts de recherche.

145. C'est notamment par le biais des programmes 3H et 3I que la FAO doit adopter une approche plus dynamique en matière de partage des connaissances et des meilleures pratiques au sein de l'Organisation et avec les Membres et d'autres centres, enjeux qui doivent imprégner tous les programmes de fond. Le programme 3J joue lui aussi un rôle dans ce domaine, en appuyant et coordonnant la diffusion cohérente des messages généraux de l'Organisation, en s'efforçant de sensibiliser davantage l'opinion à ses objectifs et en supervisant les activités de publication de la FAO.

146. Le programme 3H sera donc centré sur le renforcement du rôle de la FAO en tant qu'organisation détentrice de savoir, et poursuivra la mise au point du système WAICENT et du SMIAR. S'appuyant sur une solide base de connaissances institutionnelles, le Forum de connaissances de la FAO constitue un élément important de cet effort en facilitant l'accès aux connaissances explicites et tacites de l'Organisation. Des activités générales de renforcement des capacités, fondées sur l'expérience de la FAO, seront mises en œuvre pour la formation des décideurs et des techniciens et la création d'institutions locales. Le nouveau service *Asie FAO* est lié aux réseaux thématiques de connaissances et aux recueils de meilleures pratiques, intéressant les travaux de tous les départements concernés. Le programme couvrira également l'éventail complet des services de bibliothèque et renforcera les capacités nationales d'accès aux connaissances et aux informations de la FAO et de gestion de l'information dans les pays eux-mêmes, activités qui contribueront au programme "*Comblé le fossé numérique en milieu rural*". Le programme 3I couvrira un large éventail de principes théoriques des technologies de l'information, leur planification, leur mise au point et leurs applications, ainsi que les services informatiques et de télécommunications qui en forment la base, à l'appui de la FAO en sa qualité d'organisation détentrice de savoir.

Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire		Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires		
4A Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies	13 912	0	0		13 912
4B Coordination des services décentralisés	20 306	0	0		20 306
4C Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement	90 035	2 630	50 234		142 899
4D Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise	15 838	0	0		15 838
4E Programme de coopération technique	103 550	0	0		103 550
4X Gestion du programme	13 947	0	0		13 947
Total	257 589	2 630	50 234		310 453
Pourcentage par source de financement	83%	1%	16%		100%

147. Les programmes de ce chapitre contribuent à la réalisation des OMD dans les pays en situant les interventions concernant les systèmes, les politiques générales et les connaissances au niveau auquel celles-ci peuvent avoir un impact maximal, en pleine coopération avec les partenaires. En termes organisationnels, ce chapitre concentrerait la plupart des ressources relevant du Département de la coopération technique (y compris le PCT), du bureau OCD et des Représentants de la FAO, ainsi que de quelques autres unités, d'où la relative importance des crédits qui lui sont alloués.

148. Le Programme 4A donne une plus grande visibilité et importance à la coopération avec les autres organismes des Nations Unies, aussi bien au niveau international que dans les pays. Au niveau de l'Organisation, il suivra l'évolution de la situation au sein du système des Nations Unies et stimulera la coopération, qui s'inscrira généralement dans le cadre des divers programmes techniques de la FAO. Il couvrira également la participation des Représentants de la FAO aux équipes de terrain des Nations Unies pour la mise en œuvre de stratégies et de programmes conjoints.

149. Le Programme 4B couvre: d'une part, la fonction générale de coordination exercée par OCD dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation de l'Organisation et le soutien central aux bureaux décentralisés en matière de contrôle, d'opérations et de gestion; et d'autre part, les activités des bureaux de pays dans le domaine de la gestion des connaissances, de l'établissement de réseaux et de la sensibilisation.

150. Le Programme 4C comprend plusieurs activités d'appui aux travaux de coopération technique de la FAO. La principale entité de ce programme englobe les importantes contributions fournies par les Représentants de la FAO pour aider les Membres à réaliser leurs objectifs nationaux de développement et répondre à leurs exigences dans les situations d'urgence et en matière de réhabilitation. La pertinence, la cohérence, la qualité de conception, l'ampleur et le financement des programmes de coopération technique seront contrôlés et surveillés étroitement. Toute l'attention voulue sera portée aux programmes de sécurité alimentaire nationaux et régionaux complexes et aux autres initiatives relatives aux OMD et aux stratégies pour la réduction de la pauvreté. Ces activités prévoient également la collecte et l'analyse d'informations à la fois dans les pays et au niveau régional, à des fins de coordination et de gestion.

151. Le programme 4D couvre les interventions de gestion des situations d'urgence et de l'après-crise. Il assure la mise à profit des principaux avantages comparatifs de la FAO dans le domaine des activités d'urgence et de réhabilitation – à savoir l'équilibre entre les compétences et les ressources – et se concentre sur la protection et la reconstruction des moyens d'existence des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs, par les moyens suivants: tout d'abord, en fournissant les informations qui permettront à tous les acteurs concernés d'agir (exerçant ainsi son rôle de coordination) et ensuite, en accordant une assistance directe en partenariat avec d'autres organisations. Ce programme appuiera également les stratégies de préparation aux situations d'urgence et les mesures d'atténuation des conséquences.

152. Enfin, le programme 4E administre les crédits alloués au Programme de coopération technique (PCT) au niveau établi par la Conférence. L'accent est mis sur la mise en œuvre des vastes changements au cadre normatif et opérationnel du PCT approuvés par le Conseil en novembre 2005, face à la nécessité d'une adaptation constante à l'évolution du contexte et des besoins.

Chapitre 5: Services de gestion et de supervision

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire		Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires		
5A Contrôle	11 260	1 159	21	12 440	
5B Services pour le budget-programme	7 013	0	0	7 013	
5C Services financiers	17 880	0	0	17 880	
5D Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel	16 812	0	2 130	18 942	
5E Contrats et achats	8 901	0	0	8 901	
5F Gestion des locaux	33 454	0	568	34 022	
5G Réunions, services linguistiques et protocole	7 882	0	0	7 882	
5H Services communs	19 641	0	0	19 641	
5X Gestion du programme	6 470	0	0	6 470	
Total	129 313	1 159	2 719	133 191	
Pourcentage par source de financement	97%	1%	2%	100%	

153. Ce chapitre regroupe une série de services de supervision et de soutien à la gestion qui étaient dispersés dans la structure précédente du programme. Outre les services financiers et ceux concernant la gestion des ressources humaines, les réunions, les services linguistiques et le protocole, le chapitre comprend aujourd'hui les services de contrôle et pour le budget-programme, les achats et la gestion des locaux, et le Centre des services communs. Ce Centre réunit le Service d'appui à la gestion d'AFD, les services de personnel fournis par l'Unité décentralisée de soutien d'OCD, et il fournira des services de personnel regroupés à toutes les unités du Siège, aux Représentations de la FAO, aux Bureaux sous-régionaux et de liaison, au Bureau régional pour l'Europe et aux projets relevant de ces unités.

Chapitre 8: Dépenses d'équipement

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire		Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires		
8A Dépenses d'équipement	13 575	0	0		13 575
Total	13 575	0	0	0	13 575
Pourcentage par source de financement	100%	0%	0%	0%	100%

154. La Conférence a, par sa Résolution 10/2003, créé un Dispositif pour les dépenses d'équipement permettant d'intégrer la planification des dépenses d'investissement dans le cadre financier et de budgétisation de la FAO. Le Chapitre 8 du PTB permet de définir et d'autoriser les dépenses d'investissement pour l'exercice biennal concerné par le programme de travail. Comme il ressort du tableau ci-dessus, les propositions de dépenses d'investissement au cours de l'exercice s'élèvent au total à 13,6 millions de dollars EU. De plus amples détails sur chaque poste sont donnés à l'*Annexe IV*.

Chapitre 9: Dépenses de sécurité

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
Programme	Budget ordinaire		Fonds fiduciaire		Toutes sources de financement
	Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires		
9A Sécurité au Siège	7 989	0	0		7 989
9B Sécurité sur le terrain	12 455	0	0		12 455
Total	20 444	0	0	0	20 444
Pourcentage par source de financement	100%	0%	0%	0%	100%

155. Le chapitre 9 prévoit une couverture détaillée des coûts de personnel et hors personnel se rapportant directement à la sécurité et à la protection du personnel et des biens de la FAO au titre du Dispositif pour les dépenses de sécurité établi par la Conférence, par sa Résolution 5/2005. Le budget de la sécurité pour l'exercice biennal en cours est estimé à 20,4 millions de dollars EU. Les deux programmes dont le chapitre est constitué, traitent des questions liées à la sécurité, respectivement au Siège et dans la structure décentralisée, comme indiqué à l'*Annexe IV*.

Annexe I: Ouverture de crédits (telle qu'approuvée par la Conférence dans sa résolution 7/2005)

Ouvertures de crédits 2006-07

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, à la lumière de la Résolution 6/2005:

1. **Approuve** une ouverture nette de crédits d'un montant total de 765 700 000 dollars EU pour l'exercice 2006-07 et, sous réserve des dispositions du paragraphe 2, **approuve** le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 2006-07, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts pour les objets suivants:

	\$EU
Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation	17 489 000
Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables	203 926 000
Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	189 929 000
Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	213 114 000
Chapitre 5: Services de gestion et de supervision	115 474 000
Chapitre 6: Imprévus	600 000
Chapitre 8: Dépenses d'équipement	4 724 000
Chapitre 9: Dépenses de sécurité	20 444 000
Ouverture totale de crédits (chiffre net)	765 700 000
Chapitre 10: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	86 043 000
Ouverture totale de crédits (chiffre brut)	851 743 000

b) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, plus un montant de 14 100 000 dollars EU destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service et après déduction du montant estimé des Recettes accessoires (6 000 000 dollars EU), seront couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 773 800 000 dollars EU.

c) Les contributions sont fixées en dollars EU et en euros et comprendront 353 062 000 dollars EU et 353 561 000 euros. Cela traduit une répartition de 46 pour cent en dollars EU et 54 pour cent en euros pour les ouvertures de crédits et de 40 pour cent en dollars EU et 60 pour cent en euros pour l'assurance maladie après cessation de service. Ces contributions dues par les États Membres en 2006 et 2007 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-troisième session.

d) Les ouvertures de crédits ci-dessus sont calculées au taux de 1 € = 1,19 \$EU.

e) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire sera exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de 5 900 000 dollars EU a été prévu à cette fin.

2. **Demande** au Directeur général de préparer des propositions pour ajuster le Programme de travail approuvé, compte tenu des priorités définies par le Conseil et la Conférence, ainsi que des critères pour la fixation des priorités initialement établis par le Conseil à sa cent dixième session et examinés par le Comité du Programme à sa quatre-vingt-neuvième session, et de les soumettre à la prochaine session du Comité du Programme et du Comité financier et à leur prochaine Réunion conjointe, pour approbation, en notant que les virements dans un même chapitre et entre chapitres nécessaires à la mise en oeuvre des propositions seront effectués conformément aux dispositions de l'Article 4.5 du Règlement financier.

(Adoptée le 26 novembre 2005)

Annexe II: Réformes au sein de l'Organisation (telles qu'approuvées par la Conférence dans sa résolution 6/2005)

Réformes au sein de l'Organisation

LA CONFÉRENCE,

Se félicitant de l'initiative du Directeur général de saisir la Conférence de propositions de réforme concernant les programmes, les structures et les modalités de travail de l'Organisation,

Notant que le Directeur général a souligné qu'il était nécessaire et urgent d'engager des réformes, qu'il convenait de les mettre en œuvre quel que soit le montant du budget et qu'il avait l'intention de solliciter un appui extrabudgétaire pour faire face à une partie des coûts de transition,

Faisant siennes l'opinion du Directeur général quant à la nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation à s'acquitter de son mandat par ses activités normatives et opérationnelles, notamment grâce à des contributions concrètes à des enjeux reconnus comme l'aide aux Membres, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'assistance aux pays en développement en matière d'application des normes agricoles et alimentaires internationales,

Reconnaissant qu'il convient de donner suite à l'engagement renouvelé de l'ensemble des partenaires en faveur de l'investissement rural et de tirer parti des possibilités toujours plus importantes en matière de mobilisation des connaissances au profit de l'agriculture,

Tenant compte de la réforme en cours dans l'ensemble du système des Nations Unies, **consciente** de la nature nécessairement dynamique de tout processus d'adaptation à des contextes changeants et à de nouvelles demandes,

Attendant avec intérêt les résultats de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, qui orienteront les activités de renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Organisation; et soulignant que l'Évaluation externe indépendante de la FAO et les propositions de réforme devraient se renforcer mutuellement. Attendant également avec intérêt la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion de l'Évaluation indépendante de la décentralisation et la réponse de la Direction,

1. **Demande** au Comité du Conseil de publier les conclusions de l'Évaluation externe indépendante.
2. Exprime son appui général au fondement rationnel et aux principes sous-tendant les propositions de réforme du Directeur général, en tant que point de départ pour un nouvel examen de la réforme de la FAO et, par la suite, sa mise en œuvre.
3. **Appuie** la rationalisation des processus administratifs et financiers visant à réaliser de nouveaux gains d'efficience et à améliorer les politiques et procédures en matière de gestion des ressources humaines et autorise la création d'un Centre de services communs.
4. **Approuve** la nouvelle structure par chapitres telle qu'elle est reflétée en termes généraux dans le document C 2005/3 Sup.1 et dans son additif, en tant que point de départ pour affiner le Programme de travail et budget 2006-07 au niveau des entités de programmes, en vue de son examen par le Comité du Programme et le Comité financier en mai 2006.

5. **Reconnaît** la nécessité d'une décentralisation accrue de l'Organisation et demande à ce que, dans un premier temps, les propositions du Directeur général soient mises en œuvre dans une région et dans un autre bureau sous-régional. Elle assigne au Conseil le mandat de décider de la poursuite ou non de la mise en œuvre des propositions du Directeur général, dès et ainsi qu'il le jugera bon.

6. **Autorise** le Directeur général à mettre en œuvre progressivement ses propositions visant à modifier la structure organisationnelle du Siège, sans augmentation du nombre de départements, en commençant par une première étape (voir Annexe), venant s'ajouter aux propositions de réforme qui relèvent de sa propre autorité.

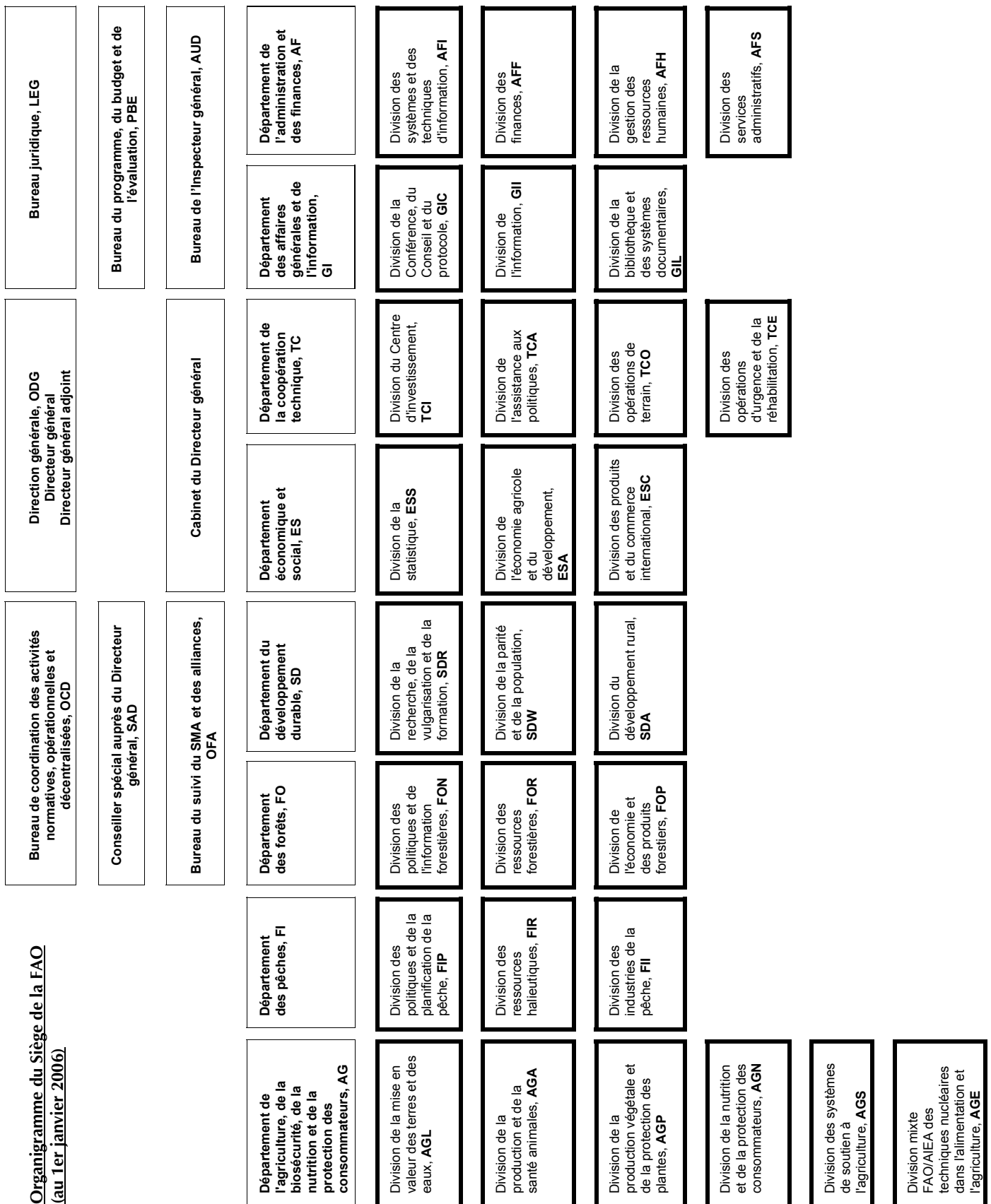
7. Le Directeur général **consultera** les Membres et les organes directeurs concernant la nécessité ou non de convoquer une session extraordinaire du Conseil fin juin-début juillet.

ANNEXE

- intégrer la fonction d'assistance aux pays en matière de politiques dans le Département économique et social;
- intégrer le Centre d'investissement dans le Département économique et social;
- réunir les diverses activités de plaidoyer, notamment le TeleFood, les Ambassadeurs de bonne volonté et l'Alliance internationale contre la faim, dans une seule et même unité;
- renforcer les aspects gestion des connaissances et création de capacités des activités d'assistance technique et aux pays de l'Organisation;
- intégrer la nutrition et la protection des consommateurs dans le Département de l'agriculture, en veillant à ce que l'accent continue à être mis sur les activités normatives en matière de nutrition;
- intégrer les fonctions de sécurité.

(Adoptée le 26 novembre 2005)

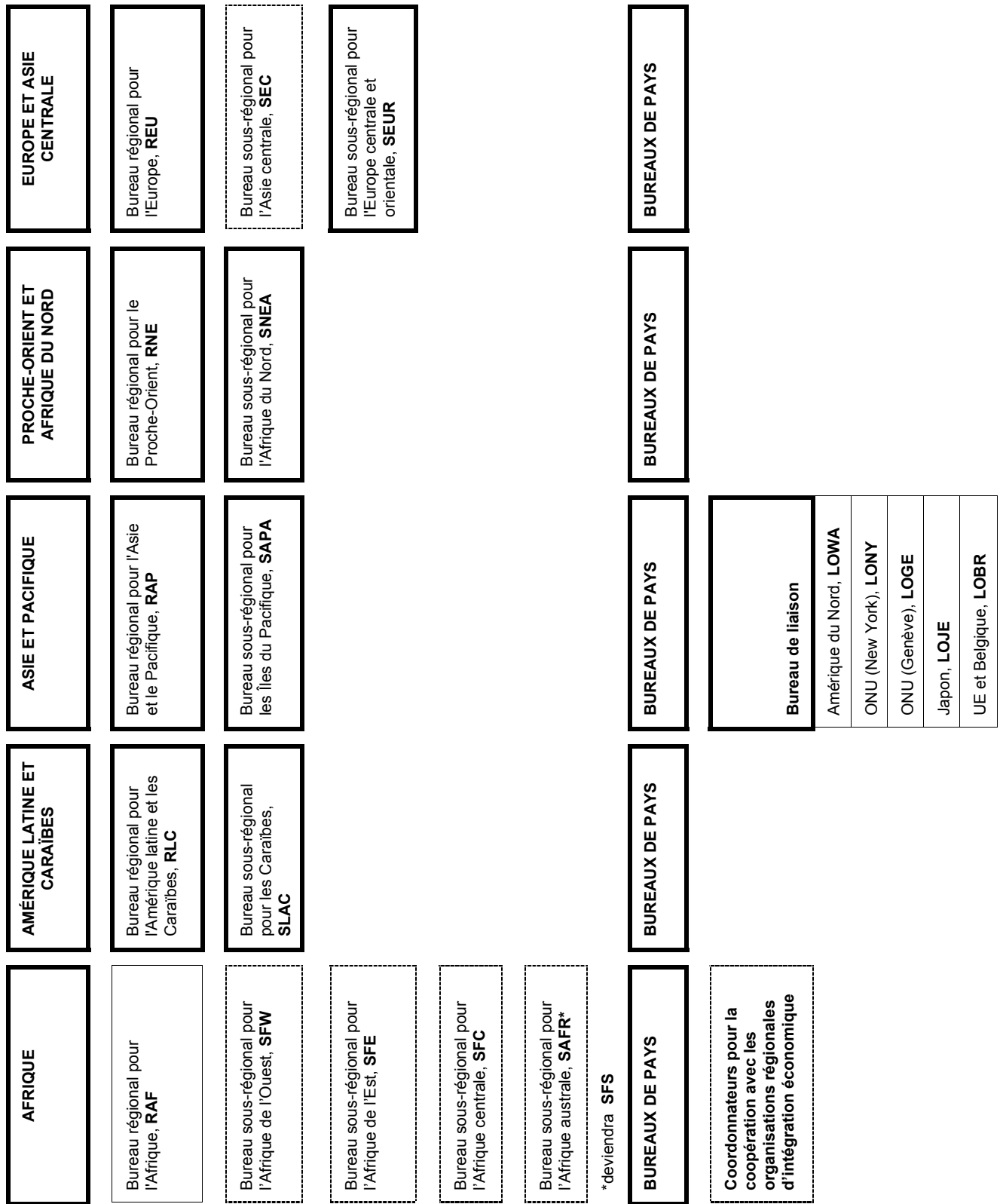
Annexe III: Organigramme du Siège de la FAO (au 1er janvier 2006)



Organigramme des bureaux décentralisés de la FAO

Au 1^{er} janvier 2006

Au 1^{er} janvier 2007 ou avant



Annexe IV: Descriptifs de programme, crédits budgétaires et tableaux des entités détaillés

Notes explicatives

156. La présente annexe complète la *Section IV* ci-dessus en présentant, pour chaque programme, les crédits budgétaires proposés au niveau des entités de programme, accompagnés d'informations plus détaillées sur les orientations de fond ou les actions prévues, ainsi que d'éclaircissements, le cas échéant, sur la nouvelle structure par entité.

157. Si les tableaux par chapitre de la *Section IV* ne sont pas reproduits ici pour des raisons de brièveté, les tableaux par programme ci-après énumèrent les entités qui les composent, avec leurs code, titre et crédits budgétaires proposés pour 2006-07.

158. Vu les modifications apportées à la structure par chapitre et programme, les nouveaux codes exigent quelques explications. À chaque entité correspond un code composé de cinq chiffres et lettres, comme suit:

- le premier chiffre indique le *chapitre* dont relève l'entité;
- la lettre majuscule qui suit indique le *programme* correspondant au sein du *chapitre*;
- le troisième caractère (lettre majuscule) indique si: i) l'entité est un projet limité dans le temps (lettre *A*); ii) elle reflète des activités continues (lettre *P*); iii) elle assure des services techniques (lettre *S*), notamment des services consultatifs auprès des Membres ou des services d'appui technique aux projets;
- les deux derniers chiffres représentent l'ordre séquentiel de chaque entité du même type au sein du programme (avec la possibilité théorique d'aller de *01* à *99*).

Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation

Programme 1A: Organes directeurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
1AP01	Organisation des sessions de la Conférence et du Conseil et coordination interdépartementale des sessions des organes directeurs	6 473
1AP02	Conférences régionales	1 321
Total		7 794

159. Le Programme 1A inclut l'organisation de la Conférence, du Conseil et de ses comités, à l'exception des principaux comités techniques, ainsi que des Conférences régionales. Il couvre également la documentation, l'interprétation, le personnel temporaire et les heures supplémentaires, ainsi que les frais de voyage des représentants des gouvernements, comme stipulé dans le Règlement financier. Le secrétariat des sessions de la Conférence et du Conseil est assuré, notamment l'élaboration de l'ordre du jour, le calendrier d'établissement et de diffusion de la documentation, la correspondance et l'utilisation des salles de réunion pendant les sessions.

Programme 1B: Direction générale

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
1BP01	Bureau du Directeur général	7 296
1BP02	Services juridiques d'appui à la gestion de l'Organisation	2 355
1BP03	Appui au CQCJ	163
Total		9 814

160. Le programme couvre le Bureau du Directeur général *stricto sensu*, ainsi que la part des activités du Bureau juridique correspondant aux avis que ce dernier fournit à la direction. L'appui technique fourni au CQCJ fait l'objet d'une entité distincte.

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

Programme 2A: Gestion des systèmes de production agricole

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2AA02	Productivité et conservation des sols	2 454
2AA04	Conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques	2 621
2AA05	Intensification durable des systèmes de production agricole grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	2 089
2AA06	Systèmes de production agricole – Intensification durable, diversification et biodiversité	4 328
2AP01	Soutien technique au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 875
2AP03	Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	1 124
2AS01	Comité de l'agriculture	512
2AS02	Services techniques pour le développement des partenariats et la promotion de l'information	695
2AS03	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 467
Total		20 165

161. Ce programme traite du renforcement et de la durabilité à l'échelle de l'exploitation des systèmes de production agricole et de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques, parallèlement à une production semencière durable. Il intègre l'assistance technique, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances nécessaires au renforcement durable de la production agricole aux fins de la sécurité alimentaire et de la création de revenus. Il encourage l'introduction dans les principaux systèmes de production des meilleures pratiques, telles que les technologies pour la préparation des sols, la nutrition des végétaux, l'utilisation de l'eau sur l'exploitation et la lutte contre les ravageurs; les possibilités d'intensification; et la diversification grâce, notamment, à l'horticulture haut de gamme. Le programme couvre la Commission internationale du riz, la Stratégie mondiale de mise en valeur du manioc et l'Initiative conjointe FAO/OMS sur les fruits et légumes pour la santé et les revenus, reliée aux systèmes de production urbains et périurbains.

162. Un secrétariat et un appui technique sont assurés pour la mise en oeuvre du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et ses composantes (Plan d'action mondial, collections *ex situ* internationales, réseaux, système d'information mondial et rapports sur l'*État des ressources phylogénétiques dans le monde*). Les politiques énoncées dans le Traité international sont complétées par une assistance technique aux Membres afin qu'ils puissent associer la conservation des ressources phylogénétiques à leur utilisation durable pour

la sélection des végétaux (y compris les biotechnologies associées), améliorer les systèmes semenciers et gérer de manière intégrée la biodiversité agricole aux niveaux de l'écosystème et de l'exploitation.

163. En mettant dûment l'accent sur l'échange de connaissances, les politiques et les activités de plaidoyer, les entités de programme qui résultent du regroupement d'entités précédentes, notamment sous 2AA06: *Systèmes de production agricole – Intensification durable, diversification et biodiversité*, préconisent des approches interdisciplinaires.

164. La Division mixte FAO/AIEA (AGE) élabore des directives et protocoles détaillés, associés à des avis techniques, en vue de renforcer les capacités nationales d'application des méthodes moléculaires, génomiques, nucléaires ou fondées sur la teneur isotopique qui contribueront à renforcer la productivité et la durabilité des systèmes agricoles, notamment dans les zones marginales ou sujettes au stress. La Division mixte encourage l'utilisation de dispositifs de mesure de la teneur isotopique et de l'eau du sol pour améliorer la productivité de l'eau destinée aux cultures, renforcer la fertilité des sols et réduire la dégradation des terres et des eaux, ainsi que l'application des biotechnologies pour élargir les bases génétiques des cultures à des fins de sélection et de recherche scientifique. Pour lutter contre les insectes exotiques envahissants, AGE aide les Membres à utiliser la technique de l'insecte stérile et d'autres méthodes de lutte biologique.

Programme 2B: Gestion des systèmes de production animale

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2BA02	Production animale durable	3 043
2BA03	Gestion des ressources zoogénétiques	2 307
2BP01	Système mondial d'information et de connaissances sur l'élevage	1 257
2BS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 891
Total		8 498

165. Le Programme 2B traite de la production animale sur l'exploitation. Il couvre l'utilisation des ressources biologiques et physiques des exploitations agricoles – ressources zoogénétiques, alimentation animale/nutrition, sélection animale – et les maladies animales endémiques, tandis que les activités relatives aux épidémies et aux zoonoses, d'une part, et aux maladies transmises par les aliments d'origine animale d'autre part, relèvent des Programmes 2C et 2D, respectivement. Le programme se compose du *Système mondial d'information et de connaissances sur l'élevage* (2BP01) et de deux nouvelles entités: 2BA02 qui traite de certains aspects de la production et de la santé animales (gestion de la santé des troupeaux) sur l'exploitation agricole, tandis que l'entité 2BA03 correspond aux ressources zoogénétiques. Cette dernière entité répond aux engagements négociés par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à savoir le premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, le rapport sur les mesures à prendre en priorité pour améliorer l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques; le mécanisme visant à donner suite à l'adoption du Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde; et la première conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, prévue pour 2007. On notera que d'autres programmes (2K, 2M, 3B, 3C et 4D), outre le Programme 2C et 2D, incluent des contributions intéressantes à l'élevage.

Programme 2C: Maladies et ravageurs des animaux et des plantes

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2CA02	Intensification durable des systèmes de production animale grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	1 726
2CP01	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	4 656
2CP02	Réduction des risques liés aux pesticides grâce à une bonne gestion des pesticides, à la protection intégrée et à l'utilisation de biopesticides	3 936
2CP04	EMPRES – Phytoparasites envahissants migrants et transfrontières	5 226
2CP05	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	4 553
2CS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 772
Total		23 869

166. Face aux menaces récurrentes que représentent pour les systèmes de production végétale et animale les infestations et maladies transfrontières, le Programme 2C regroupe les activités d'appui de la FAO axées sur des interventions techniques hors exploitation visant à maîtriser la propagation des ravageurs et des maladies aux niveaux mondial, régional et national.

167. Pour ce qui est des végétaux, le programme vise à prévenir et à réduire les dommages causés par les ravageurs et les risques pour la santé humaine et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides. Il appuie les programmes nationaux grâce à des mesures mondiales et interrégionales et inclut des contributions aux cadres internationaux réglementaires et coopératifs visant la santé des végétaux. La priorité est donnée à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), notamment à son rôle normatif, à l'échange d'informations et au renforcement des capacités, à la Convention de Rotterdam, au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, aux normes visant les pesticides et aux politiques et pratiques en matière de protection intégrée. Les aspects réglementaires et théoriques de la gestion des ravageurs et des pesticides sont regroupés dans l'entité 2CP02, qui inclut le Secrétariat mixte FAO/PNUE de la Convention de Rotterdam.

168. La priorité est également donnée au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) qui couvre la prévention, l'alerte rapide, la planification des interventions et la réaction efficace aux infestations et aux maladies transfrontières touchant les animaux et les végétaux. L'entité 2CP04: *EMPRES – Ravageurs des végétaux envahissants, migrants et transfrontières* appuie les services nationaux de protection phytosanitaire dans le cadre d'approches de la biosécurité hors exploitation. Cette entité couvre le programme de lutte contre le criquet pèlerin et, avec l'intégration de certains aspects de la protection intégrée, d'autres ravageurs exotiques envahissants apparus récemment d'importance régionale ou nationale.

169. L'entité 2CP05: *EMPRES – Maîtrise progressive des maladies animales transfrontières* traite de la santé animale hors exploitation et couvre les maladies animales infectieuses et les zoonoses, notamment la peste bovine, la grippe aviaire, la fièvre aphteuse, la fièvre porcine, la pleuropneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants. Elle inclut des activités relatives à la trypanosomose (avec le Secrétariat du PLTA) et d'autres maladies transmises par les arthropodes, ainsi que la gestion environnementale des maladies animales. Elle permet également à la FAO de participer à la fixation de normes sanitaires et phytosanitaires par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La menace que représente la grippe aviaire bénéficie d'une attention particulière.

170. La Division mixte FAO/AIEA contribue au processus de déclaration de zones indemnes de la peste bovine et à la maîtrise progressive d'autres maladies animales couvertes par EMPRES. Elle fournit une formation, des directives, des méthodes de détection précoce et des données de qualité provenant d'enquêtes sérologiques et moléculaires nationales. À l'OIE, elle proposera des critères de validation des méthodes diagnostiques et d'homologation des laboratoires vétérinaires. Elle contribuera également, grâce au PLTA, à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-

tsé et de la trypanosomose de l'Union africaine, à l'occasion d'interventions faisant appel à la méthode de l'insecte stérile pour créer des zones exemptes de mouche tsé-tsé. Enfin, l'accès des pays aux outils moléculaires pour mieux caractériser les ressources zoogénétiques indigènes et identifier les séquences d'ADN qui marquent des caractères favorables sera facilité.

Programme 2D: Nutrition et protection des consommateurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2DA01	Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	1 835
2DA05	Sécurité sanitaire, nutrition et moyens de subsistance des ménages	2 822
2DA06	Information et sensibilisation des consommateurs en matière d'alimentation et de nutrition	1 459
2DP01	Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement grâce aux techniques nucléaires	1 703
2DP02	Besoins en nutriments et évaluation nutritionnelle dans une économie alimentaire en transformation	1 471
2DP03	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	6 932
2DP04	Qualité et sécurité sanitaire des aliments dans toute la filière alimentaire aux fins de la protection des consommateurs	2 641
2DP05	Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments	2 779
2DS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 054
Total		23 696

171. Le Programme 2D est axé sur la promotion et le suivi de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation d'aliments nutritifs et sains pour tous. En collaboration avec des instituts universitaires, d'autres institutions spécialisées et des experts internationaux, il s'attachera à renforcer les capacités en matière d'évaluation et de suivi de l'apport alimentaire et de l'état nutritionnel de la population, à tenir à jour les connaissances et les recommandations concernant les besoins en nutriments et à fournir des avis sur les stratégies et programmes nutritionnels, notamment sur l'enseignement de la nutrition dans les écoles et l'information du public dans ce domaine. Le programme encourage l'établissement de systèmes de contrôle des denrées alimentaires et d'assurance de qualité compatibles avec les normes internationales, notamment celles de la Commission du Codex Alimentarius, et contribue à la mise en place de capacités nationales en matière de qualité et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Le Secrétariat appuie la Commission et ses comités qui fixent des normes mondiales pour protéger la santé des consommateurs et garantir des pratiques équitables en matière de commerce international des denrées alimentaires.

172. La nouvelle entité 2DA05 intègre les concepts et mesures adoptés aux niveaux mondial, national et local pour améliorer la nutrition dans le contexte tant du développement que de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence. Une autre entité nouvelle (2DP02) contribue à la mise à jour des normes de référence concernant les besoins humains en nutriments, l'évaluation de l'état nutritionnel des particuliers et des populations et le suivi des tendances en matière de consommation alimentaire résultant de la transition nutritionnelle, y compris de leur impact sur la nutrition et la santé.

173. L'entité 2DP04 vise à renforcer l'approche de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de la protection du consommateur fondée sur la filière alimentaire, tandis que l'entité 2DP05 fournira des avis scientifiques sur les principales questions liées à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Quant à l'entité 2DA01, elle traite spécifiquement des dangers pour la santé humaine liés aux aliments d'origine animale, contribuant de ce fait aux recommandations du Codex Alimentarius et aux travaux de l'OIE sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale.

174. Grâce à des projets de téléenseignement et de coopération technique, la Division mixte FAO/AIEA aidera les pays à harmoniser leurs réglementations nationales sur la base de la Norme générale Codex pour les aliments irradiés et de la Norme internationale CIPV sur l'irradiation comme traitement phytosanitaire. Elle les aidera aussi à établir des plans de préparation aux situations d'urgence de façon à réduire les risques, sur le plan de la production et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, liés à un éventuel accident nucléaire ou radiologique. En introduisant des systèmes de gestion de la qualité en laboratoire conformes aux normes internationales, elle améliorera les services fournis par le personnel de laboratoire chargé du contrôle des denrées alimentaires et de la réglementation des pesticides et des médicaments vétérinaires, ce qui encouragera l'adoption de bonnes pratiques agricoles « de la ferme à la table » et la protection des consommateurs et de l'environnement.

Programme 2E – Forêts: informations, statistiques, aspects économiques et politiques générales

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2EP03	Centre de connaissances et de communication sur la foresterie	3 016
2EP04	Analyses socioéconomiques mondiales et études sectorielles sur les forêts	1 893
2EP05	Renforcement des capacités politiques, institutionnelles et participatives en matière de gestion et de conservation des forêts	2 462
2EP06	Appui au Comité des forêts et aux processus forestiers mondiaux et régionaux	2 496
2ES01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 414
Total		11 281

175. Au titre du Programme 2E, des informations par pays seront fournies sur tous les aspects des forêts et de la foresterie, en faisant fond sur l'échange de connaissances et les partenariats avec les États Membres, d'autres organisations et le secteur privé. Ces informations seront disponibles à divers niveaux, par le biais de bases de données intégrées et de publications ciblées d'un bon rapport coût/efficacité. Grâce à des processus participatifs, des études prospectives régionales et mondiales élargiront la base de connaissances sur la foresterie, à l'appui également du renforcement des capacités. Une assistance sera fournie pour l'élaboration des programmes forestiers nationaux dans les domaines suivants: aspects relatifs aux politiques, mesures efficaces, notamment participation et respect des réglementations, et mise en commun des meilleures pratiques aux niveaux régional, national et local. Le programme encouragera l'établissement de liens concrets entre la foresterie et la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'entre la foresterie et d'autres secteurs clés, et facilitera le dialogue à l'échelon régional ou mondial, notamment sur la gestion durable des forêts. La FAO conservera son rôle de chef de file du Partenariat de collaboration sur les forêts axé sur l'adoption d'approches multidisciplinaires efficaces pour résoudre des problèmes complexes.

Programme 2F – Forêts: gestion, conservation et remise en état

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2FA06	Gestion des incendies de forêt et santé des forêts	1 486
2FA07	Conservation et remise en état des écosystèmes forestiers et boisés	2 160
2FP02	Gestion durable des forêts, des terres boisées et des arbres hors forêt	2 293
2FS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 295
Total		8 234

176. En encourageant la gestion durable des forêts, le Programme 2F vise à garantir que les biens et services assurés par les forêts et les arbres répondent aux besoins des générations actuelles et futures. Il fournira aux pays des informations utiles à la prise de décisions concernant la gestion durable de leurs forêts naturelles, la plantation et la gestion de forêts et d'arbres et l'assistance aux petits propriétaires en matière de plantations forestières et de systèmes agroforestiers. Les arbres hors forêt et la foresterie urbaine bénéficieront d'une attention particulière dans les pays à faible couvert forestier. De nouvelles approches de la gestion des zones arides et des montagnes seront encouragées. Comme demandé par le Comité des forêts et par la Réunion ministérielle tenue en mars 2005, des directives volontaires concernant les incendies de forêt seront élaborées en collaboration avec des partenaires clés. La prévention et la maîtrise des ravageurs et des maladies des forêts ainsi que des espèces envahissantes demeureront à l'ordre du jour.

Programme 2G: Industries et produits forestiers

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2GA01	Renforcement de la contribution des industries forestières au développement rural	1 347
2GP01	Meilleures pratiques en matière d'exploitation et d'utilisation des produits forestiers et développement approprié de l'industrie forestière	2 697
2GP02	Évaluation et suivi des ressources forestières, des produits forestiers et des institutions forestières et rapports à ce sujet	3 210
2GS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 645
Total		8 899

177. Le Programme 2G inclut la fourniture aux pays d'avis d'ordre technique ou politique sur l'exploitation et la transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux qui constituent un moyen de subsistance en milieu urbain et rural. Des analyses techniques et un appui en matière de politiques seront également proposés dans des situations où le bois et les forêts jouent un rôle important dans la production et la consommation d'énergie. Le programme visera à renforcer la capacité des pays en développement à créer de petites ou moyennes entreprises forestières. Il continuera à évaluer et à suivre les ressources et institutions forestières et à faire rapport à leur sujet, ainsi qu'à favoriser le partage des connaissances et des meilleures pratiques concernant l'exploitation, la transformation et l'utilisation durables du bois, des produits forestiers non ligneux et des combustibles ligneux, en mettant l'accent sur la création d'emplois et de revenus.

Programme 2H – Pêches et aquaculture: informations, statistiques, aspects économiques et politiques générales

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2HA01	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	1 038
2HA02	Mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (y compris les pêches continentales et l'aquaculture) et instruments connexes	3 825
2HP01	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	4 760
2HP04	Analyses socioéconomiques mondiales des pêches et de l'aquaculture et de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique	1 574
2HS02	Promotion et renforcement des organes et accords régionaux concernant les pêches et l'aquaculture	2 967
2HS03	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 871
2HS04	Appui au Comité des pêches et aux réunions qu'il organise	823
Total		17 858

178. Le Programme 2H vise en premier lieu à promouvoir l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, pêches intérieures et aquaculture comprises, et des instruments connexes. Ceci suppose l'analyse, l'élaboration et la promotion de politiques, stratégies et instruments réglementaires appropriés, dont des directives supplémentaires sur l'écoétiquetage des produits des pêches intérieures et des pêches de capture marine; un travail sur la capacité de pêche et les pêches artisanales; et l'utilisation du système de surveillance des navires pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et garantir la sécurité des pêcheurs. La priorité est accordée à l'expansion durable de l'aquaculture, à l'appui au Comité des pêches et aux réunions associées et au renforcement des organes régionaux des pêches. Le travail concernant les politiques s'appuie sur l'analyse socioéconomique mondiale des pêches et de l'aquaculture, et en particulier de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique. Le programme suivra et analysera les grandes questions d'actualité ayant des incidences aux niveaux mondial, régional et national, telles que: la surcapacité, l'accès aux ressources et aux fonds de pêche dans les eaux côtières et intérieures, la gestion participative des ressources, les pêches en eaux profondes, les zones marines protégées, l'approche écosystémique des pêches; et le suivi, le contrôle et la surveillance.

179. En ce qui concerne l'information et les statistiques (notamment 2HA01 et 2HP01), l'accent est mis sur la promotion et la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie visant à améliorer l'information sur l'état et les tendances des pêches de capture, associée à la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (SOFIA), des publications statistiques et d'autres produits d'information. On cherchera à améliorer la qualité et la couverture de l'information et des statistiques grâce à des partenariats avec les gouvernements, les organes régionaux des pêches et les centres d'excellence.

Programme 2I: Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2IP01	Suivi, gestion et conservation des ressources halieutiques	5 540
2IP02	Suivi, gestion et conservation des ressources pour le développement de l'aquaculture	3 862
2IS01	Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine des ressources halieutiques	1 793
2IS02	Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine de l'aquaculture	1 721
Total		12 915

180. Le Programme 2I vise à promouvoir une meilleure conservation des ressources et une gestion efficace des systèmes de production, grâce à des entités complémentaires s'occupant des deux sous-secteurs des pêches de capture (marines et intérieures) et de l'aquaculture. Il contribue également à la mise en oeuvre des aspects pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux qui y sont associés et d'autres instruments internationaux. Il aura pour mission: a) de poursuivre l'identification, l'évaluation et le suivi des ressources; b) d'élaborer des directives, méthodes et indicateurs de gestion et de conservation tant des ressources marines que des systèmes aquacoles; c) de préciser le rôle des instruments de gestion liés à l'écosystème (notamment des zones aquatiques protégées); d) de prendre en compte les aspects environnementaux des pêches et de l'aquaculture; e) de contribuer à la réduction de la pêche illicite grâce à l'amélioration des systèmes de suivi, contrôle et surveillance; f) d'effectuer des études visant à améliorer l'efficacité et l'intensification de l'aquaculture grâce, notamment, aux nouvelles technologies; et g) de mettre en place un réseau d'échange d'informations sur la gestion des pêches. Le programme assurera le secrétariat du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches et de la Commission consultative européenne pour les pêches dans les eaux intérieures.

Programme 2J: Produits et industries de la pêche et de l'aquaculture

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2JA02	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	564
2JA03	Renforcement des capacités aux fins du développement de l'aquaculture et des pêches artisanales	1 050
2JP01	Utilisation, sécurité sanitaire et qualité des produits halieutiques	1 628
2JP02	Commerce et commercialisation du poisson	2 020
2JP03	Amélioration de la sécurité des opérations de pêche	528
2JS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 459
Total		9 248

181. Le Programme 2J couvre les dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes concernant l'exploitation, la manipulation, l'utilisation et le commerce des produits halieutiques et aquacoles. Des orientations seront données sur l'utilisation rentable des dispositifs et technologies de suivi, contrôle et surveillance. Des directives et du matériel de vulgarisation encourageront l'utilisation de méthodes durables, rentables et sûres dans le secteur artisanal, avec l'appui de réseaux de diffusion de l'information. Le programme devrait renforcer la contribution des pêches artisanales et de l'aquaculture à l'approvisionnement des marchés locaux et encourager leur accès aux marchés régionaux et internationaux. L'impact du développement des marchés sur la chaîne de valeur sera analysé. La priorité sera également accordée à la suite à donner aux sessions biennales du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches et à la mise en oeuvre des recommandations du Codex concernant les produits halieutiques, l'accent étant mis sur l'aquaculture.

Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2KA01	Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture	4 080
2KA05	Système foncier, réforme agraire et accès aux ressources naturelles	2 684
2KA06	Politiques, planification et gestion concernant les systèmes intégrés de gestion des terres, des eaux et de la production	1 638
2KA07	Forêts et eau	1 107
2KA09	Incidence de la pêche sur l'environnement	955
2KP01	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	2 077
2KP02	Gestion des connaissances, systèmes d'information, bases de données et statistiques sur la terre et l'eau	2 476
2KP04	Économie des ressources naturelles et viabilité écologique	1 479
2KP06	Analyse environnementale et soutien à l'agriculture durable	1 797
2KP07	Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements	1 557
2KP08	Écosystèmes fragiles	1 144
2KS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	7 813
Total		28 808

182. Une part importante de ce programme a trait à la gestion des ressources en terres et en eau. Trois entités étroitement liées (2KA01, 2KA06 et 2KP02) visent à: assurer une utilisation et une conservation de l'eau plus efficaces; intégrer les politiques, la planification et la gestion des terres et des eaux; améliorer la qualité des terres et des eaux; et améliorer la gestion des connaissances et les bases de données sur les ressources en terres et en eau. Les activités relatives à la gestion de l'eau incluent les ressources hydriques transfrontières, le rôle catalytique de la FAO en matière de coopération et d'accords entre les pays et l'appui aux grandes initiatives internationales. Qui plus est, l'entité 2KA07 traite du rôle des forêts dans la constitution de réserves suffisantes en eau douce,

notamment grâce à l'élaboration de nouvelles méthodologies et à la fourniture d'avis aux pays sur les bonnes politiques et pratiques en matière de gestion des bassins versants. L'entité 2KA05 aidera les pays à mettre en place des systèmes efficaces et peu coûteux d'accès à la terre et aux autres ressources naturelles et visera à assurer la sécurité de l'occupation des terres au profit de la justice sociale et du développement rural, dans l'esprit de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural.

183. Au titre de l'entité 2KP01, le Secrétariat de la CRGAA facilitera l'élaboration de cadres convenus à l'échelon international pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. À sa onzième session ordinaire, en 2007, la Commission examinera la situation et les besoins des divers secteurs de la biodiversité, notamment de la biodiversité nécessaire à l'alimentation et à l'agriculture autre que les végétaux et les animaux, ainsi que l'approche agro-écosystémique de la gestion et de la conservation des ressources génétiques. Elle adoptera un programme de travail pluriannuel incluant l'appui au Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques.

184. Le Programme 2K inclut également trois importantes entités interdisciplinaires et interconnectées, axées sur les incidences des tendances mondiales en matière d'environnement sur les États Membres. L'entité 2KP07 couvrira à la fois les changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il s'agira, en priorité, d'aider les pays à s'adapter aux changements climatiques tout en cherchant à les atténuer dans l'intérêt des secteurs agricole et rural, de gérer la variabilité climatique, d'analyser le rôle des forêts à cet égard et d'agir en conséquence. Les pays en développement seront tenus informés des conclusions tirées de l'observation du climat et des avantages des nouveaux marchés environnementaux découlant du Mécanisme pour un développement propre et du fonds pour l'adaptation récemment créé. Les entités chargées de l'*Analyse de l'environnement et de l'appui à l'agriculture durable* (2KP06) et des *Écosystèmes fragiles* (2KP08) travailleront dans les domaines suivants: bioénergie, analyse des zones sensibles en matière d'environnement et appui au système d'alerte rapide, pauvreté et analyse géospatiale de l'environnement, appui aux accords environnementaux multilatéraux (notamment sur le changement climatique et la lutte contre la désertification) et outils d'analyse et systèmes d'information environnementale. L'entité 2KP08 encouragera aussi le travail multidisciplinaire sur les montagnes et la lutte contre la désertification. Le programme étudiera l'*Impact de la pêche sur l'environnement* (2KA09), notamment l'impact physique de différents engins de pêche sur l'habitat aquatique et l'impact environnemental des débris marins et de la pêche fantôme due aux engins perdus.

185. L'entité 2KP04: *Économie des ressources naturelles et durabilité de l'environnement* couvre aussi les interactions entre l'élevage et l'environnement (pollution des eaux, des terres et de l'air, dégradation des forêts et des pâturages), y compris l'initiative Élevage, environnement et développement (LEAD), financée par des fonds extrabudgétaires.

Programme 2L: Technologies, recherche et vulgarisation

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)

Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2LA01	Renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles	2 828
2LP01	Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	5 650
2LS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 534
Total		10 012

186. Le Programme 2L vise essentiellement à appuyer et à renforcer les capacités des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), la modernisation des systèmes nationaux de vulgarisation agricole et l'établissement de liens fonctionnels et de mécanismes de coordination efficaces. Une meilleure intégration des programmes de recherche et de vulgarisation permettra de renforcer la

chaîne des connaissances pour la mise au point et l'adoption de technologies appropriées. Grâce à l'entité 2LA01, le programme cherchera à établir des partenariats avec les Centres internationaux de recherche agricole du CGRAI, d'autres institutions des Nations Unies, le Forum mondial sur la recherche agricole et les organisations et forums régionaux et sous-régionaux sur la recherche et la vulgarisation. Le Secrétariat du Conseil scientifique du CGRAI relève de l'entité 2LP01.

Programme 2M: Infrastructures et agro-industries rurales

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
2MA04	Promotion d'entreprises agro-industrielles compétitives	6 019
2MA05	Amélioration des revenus, des emplois et des moyens de subsistance des petits agriculteurs	2 700
2MP02	Amélioration de l'infrastructure rurale	2 229
2MS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	4 773
Total		15 721

187. Le Programme 2M vise à améliorer l'infrastructure rurale, des systèmes de fourniture d'intrants aux routes rurales, aux marchés et aux autres infrastructures postérieures à la production. Il cherche à renforcer l'efficacité et la compétitivité des entreprises agroalimentaires, notamment en situation de transition vers une agriculture commerciale. Une attention particulière est accordée aux stratégies et pratiques visant à améliorer la rentabilité des différents éléments du système agro-alimentaire et à renforcer les liens avec les marchés au profit des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires, notamment grâce au renforcement des capacités. Les principaux partenaires sont le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN HABITAT) pour l'infrastructure rurale et l'ONUDI pour le secteur agroalimentaire, tandis que la coopération avec les institutions financières joue également un rôle important.

188. Les entités précédentes ont été réunies pour constituer 2MA04 et 2MA05. Une nouvelle entité a été établie pour l'amélioration de l'infrastructure rurale (2MP02). L'entité 2MA04 réunit trois domaines d'activité complémentaires pour renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire, à savoir: les environnements porteurs, le renforcement des capacités des entreprises agroalimentaires et des liens interentreprises et l'assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire. Cette entité inclut également la transformation des produits d'origine animale (produits laitiers et viande) pour en accroître la valeur, l'accent étant mis sur le secteur artisanal. L'entité 2MA05 couvre le renforcement des capacités aux fins de la diversification et du développement des entreprises et les liens entre les agriculteurs et les marchés du point de vue des moyens de subsistance des petits agriculteurs.

Chapitre 3: Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

Programme 3A: Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3AP02	Financement des projets et programmes de la FAO	3 351
3AP03	Élaboration et formulation de programmes nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural	3 578
3AS01	Programme de coopération avec la Banque mondiale	32 550
3AS08	Mobilisation de ressources au profit des États Membres	593
3AS12	Institutions des Nations Unies ayant leur Siège à Rome	1 061
3AS14	Institutions de financement internationales, régionales et sous-régionales et institutions bilatérales	8 770
3AS16	Appui aux activités de la FAO	926
Total		50 829

189. Ce programme regroupe des entités complémentaires visant à obtenir un effet multiplicateur sur les ressources au profit des Membres. Il regroupe:

- . l'assistance aux unités techniques et décentralisées pour l'identification et la formulation de projets et la programmation conjointe dans le cadre de nouvelles modalités de financement au niveau des pays, notamment la mise en place de fonds fiduciaires unilatéraux, de programmes d'urgence et de sortie de crise, d'accords de partenariat stratégique, de programmes financés au titre du Fonds pour l'environnement mondial et d'initiatives des membres du G-8 (objectif principal de l'entité 3AP02);
- . le rôle que joue la FAO à l'appui du financement du développement agricole et rural dans les pays, y compris son assistance pour identifier des possibilités de financement, faciliter le dialogue et les négociations de haut niveau, ainsi qu'harmoniser les efforts avec ceux des autres partenaires (essentiellement au titre de l'entité 3AS08);
- . la formulation de vastes programmes de sécurité alimentaire nationaux et régionaux traitant à la fois les aspects de la sécurité alimentaire relatifs à la production et à l'accès aux produits et la formulation d'accords de coopération tripartite Sud-Sud (3AP03);
- . la mobilisation d'une masse de ressources au titre de ce programme (toutes les autres entités de soutien technique), les activités visant à générer des investissements entreprises par le Centre d'investissement (TCI) en collaboration avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, les banques régionales (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque islamique de développement) et les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (FIDA et PAM) s'efforçant de centrer les prêts et les dons sur la croissance agricole, la réduction de la pauvreté et l'éradication de la faim. Le Centre d'investissement assure: un dialogue et une collaboration suivis entre la FAO, les institutions financières internationales et les pays bénéficiaires et veille à ce que ces institutions, les donateurs bilatéraux et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux donnent la priorité, dans leurs stratégies et leurs programmes de prêt, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Ce programme vise également à renforcer les capacités nationales de planification des investissements et de formulation de projets afin que les pays qui en ont le plus besoin puissent attirer davantage d'investissements dans le secteur agricole, notamment par le biais des fonctionnaires spécialisés qui seront nommés dans les bureaux sous-régionaux (3AS16).

Programme 3B: Politiques alimentaires et agricoles

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3BA01	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV)	4 295
3BA04	Analyses socioéconomiques des perspectives mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture	1 332
3BA06	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	2 126
3BP02	La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation	1 458
3BP05	Analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et suivi des objectifs du SMA et des OMD	1 873
3BP08	Développement du Programme de terrain	9 094
3BP10	Collecte et diffusion de l'information juridique	1 276
3BP11	Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social: analyse des politiques et enseignements tirés	2 465
3BS01	Fourniture de services au Comité de la sécurité alimentaire mondiale	1 099
3BS02	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 203
3BS06	Assistance en matière de politiques agricoles	4 075
Total		30 296

190. Le Programme 3B répartit en deux groupes les principales activités qui assurent le soutien analytique des activités de politique générale et la fourniture d'une assistance en matière de politiques (y compris l'élaboration du programme de terrain).

191. Le premier groupe englobe les activités d'analyse destinées à mieux faire comprendre l'incidence des politiques d'agriculture, de développement rural et d'environnement sur la pauvreté et la sécurité alimentaire, ainsi que sur les liens entre l'agriculture, la faim et la pauvreté. Il envisage les diverses options permettant de prendre en compte ces liens. Ce programme englobe également la préparation de la publication *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA), le soutien du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le suivi de la mise en œuvre des engagements du Sommet mondial de l'alimentation. Il visera tout particulièrement à établir des réseaux de centres d'excellence dans les pays, afin de promouvoir l'échange d'expérience sur les activités relatives à l'agriculture, la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire ainsi que sur l'interface entre le secteur agricole, notamment des agro-industries, et les secteurs secondaire et tertiaire et son rôle dans la stimulation de la croissance économique.

192. Des activités préparatoires seront entreprises pour une nouvelle étude prospective à long terme: *L'agriculture mondiale à l'horizon 2050* et des documents sur des thèmes de portée mondiale continueront à être publiés. Ce programme inclut une entité interdépartementale bien établie, les SICIAV, qui vise à renforcer l'action contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la vulnérabilité dans le contexte de la réduction de la pauvreté. L'entité relative aux SICIAV vise à mieux cibler les groupes vulnérables, mal nourris, souffrant d'insécurité alimentaire, à déterminer où ils se trouvent et pourquoi ces groupes de population souffrent d'insécurité alimentaire. Ce programme vise également à assurer le suivi mondial des engagements du SMA, des OMD et de la Déclaration de Maputo fixant les dépenses gouvernementales dans le secteur agricole et formule des estimations relatives au manque de nourriture qui sont publiées dans le SOFI et le SOFA. L'entité 3BP11 prend en considération le rôle de l'élevage dans le développement économique et la réduction de la pauvreté, avec le soutien de l'Initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres financée de source extrabudgétaire.

193. Le deuxième groupe d'activités inclut une série de services de consultation sur les politiques intéressantes différents niveaux de la structure organisationnelle et visant à:

- créer un environnement réglementaire et juridique propice et des arrangements institutionnels appropriés pour le développement agricole et rural;

- soutenir la formulation, la mise en œuvre et l'harmonisation des politiques de développement agricole et rural dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et des autres initiatives nationales;
- renforcer les capacités des pays et de leurs organisations d'intégration économique régionale en matière d'analyse, de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques;
- traduire les travaux analytiques de la FAO en approches novatrices et méthodologies améliorées, sur la base des enseignements tirés et de la diffusion des pratiques optimales;
- soutenir le développement du programme de terrain aux niveaux des pays et des régions, par la participation active des fonctionnaires chargés des politiques à la formulation des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et des autres initiatives de planification aux niveaux national, régional ou sous-régional, par l'identification et la conception de projets d'un bon rapport coût-efficacité et de méthodologies pour les stratégies de redressement après les crises.

Programme 3C: Commerce et commercialisation

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3CA02	Appui à une participation effective aux Négociations commerciales multilatérales et à la mise en œuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux	1 642
3CP06	Analyse socioéconomique et évaluation des marchés à l'échelle mondiale pour les produits agricoles et impact sur la sécurité alimentaire	4 947
3CP07	Analyse des aspects de la mondialisation et du commerce international intéressant les marchés agricoles	2 685
3CP08	Appui au Comité des produits	1 490
3CS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	1 135
Total		11 899

194. Le Programme 3C englobe le travail d'analyse en cours de la FAO sur le commerce et le marché des produits pour contribuer à une meilleure formulation par les Membres de politiques en matière de produits et de stratégies commerciales compatibles avec leurs objectifs de développement globaux. Ce programme servira également à appuyer des politiques de diversification et de production de valeur ajoutée sur les marchés intérieurs et d'exportation. Il comprendra des analyses de l'offre et de la demande de produits aux niveaux national et international et de l'évolution des marchés des produits à l'appui du SMIAR et des problèmes commerciaux pour examiner leur incidence sur la sécurité alimentaire des pays et des ménages. En ce qui concerne les politiques commerciales agricoles internationales, le programme inclut: des analyses, une assistance technique aux pays et un renforcement des capacités pour promouvoir une participation effective aux négociations commerciales multilatérales et la mise en œuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux. L'entité 3CP06 contient également des évaluations régionales et mondiales du secteur de l'élevage et de la production animale pour déterminer les priorités du développement, de la recherche et des investissements et l'entité 3CP07 traite des maladies animales transfrontières et des risques pour la sécurité sanitaire des aliments dans les chaînes de valeur et des coûts et de l'incidence économique des maladies animales ainsi que des opérations de lutte.

Programme 3D: Information et statistiques agricoles

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3DA01	Programme pluri-institutionnel de renforcement des capacités en matière de statistiques alimentaires et agricoles	558
3DP02	Statistiques mondiales sur l'alimentation et l'agriculture	4 888
3DP03	Enquêtes et systèmes d'information statistiques nationaux	2 145
3DP04	FAOSTAT/CountrySTAT et coordination des statistiques à la FAO	2 143
3DS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	985
Total		10 719

195. Le Programme 3D vise à recueillir, analyser et diffuser des statistiques sur les ressources, la production, les prix, le commerce des produits agricoles et les flux commerciaux par origine et destination. Il établit des comptes de l'utilisation des approvisionnements intérieurs pour la production agricole et animale, ainsi que les ressources. Il établit des indices du commerce des produits agricoles, de la production, des intrants, des prix et de la productivité. Le programme regroupe et analyse des données sur la consommation alimentaire et des données démographiques et calcule des indicateurs relatifs à la situation de l'alimentation et de la nutrition. Outre FAOSTAT, il gère des bases de données spécialisées sur les investissements pour la sécurité alimentaire, dans le secteur agricole, l'assistance à l'agriculture, les dépenses publiques pour l'agriculture, les indicateurs macro-économiques et le recensement de l'agriculture.

196. Ce programme gère et tient à jour FAOSTAT, base de données de l'Organisation contenant des statistiques importantes et fixe et surveille les normes de qualité des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture. Il sert à promouvoir la participation des pays aux programmes de recensement de l'agriculture mondiale: domaines d'application, contenu, concepts, définitions, classifications, méthodologies et tabulations proposées. Il évalue, pour y répondre, les besoins des pays en matière d'assistance technique à la planification et la bonne marche des recensements et des enquêtes agricoles, notamment en ce qui concerne le traitement des données, l'analyse et la diffusion des résultats. En outre, il élabore, gère et développe CountrySTAT comme système intégré de statistiques alimentaires et agricoles au niveau national et son programme d'ouverture vers l'extérieur. Le Programme 3D entreprend des études méthodologiques, des consultations d'experts, des colloques, des ateliers et participe aux forums internationaux visant à promouvoir les statistiques alimentaires et agricoles.

Programme 3E: Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3EA01	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	391
3EP01	Bureaux de liaison avec l'Union européenne et dans les pays	4 638
3EP02	Cadre général pour des partenariats efficaces avec la société civile et le secteur privé	798
3EP03	Coordination des programmes de partenariat de la FAO pour les experts retraités, les experts CTPD/CTPT, les cadres associés et les experts invités des instituts d'enseignement et de recherche	887
3EP04	Coopération avec l'Union européenne	1 978
3ES02	La Journée mondiale de l'alimentation, le TeleFood et les activités connexes	3 183
3ES03	L'Alliance internationale contre la faim	713
Total		12 588

197. Ce programme inclut un appui à l'Alliance internationale contre la faim et aux Alliances nationales au niveau des pays, associé à des activités de promotion et de sensibilisation de l'opinion comme la Journée mondiale de l'alimentation, le programme des Ambassadeurs de la FAO et le

TeleFood. Il comprend un effort important d'ouverture vers les partenaires de la société civile et du secteur privé et organise avec d'autres organisations des campagnes de sensibilisation sur les problèmes fondamentaux de la faim et de la pauvreté. Outre cette composante de sensibilisation de l'opinion, le TeleFood comprend des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé et du grand public. Les dons reçus sont versés dans le Fonds spécial du TeleFood pour soutenir des projets communautaires de lutte contre la faim.

198. L'entité 3EP01 englobe les activités des deux bureaux de liaison de Yokohama (Japon) et Washington, D.C. qui jouent également un rôle essentiel pour la sensibilisation des différents partenaires nationaux intéressés par les domaines de compétence de la FAO et s'efforcent de mobiliser des ressources pour lutter contre la faim et la malnutrition.

199. L'Unité chargée du droit à l'alimentation mettra au point du matériel et des méthodes et d'autres mesures pour renforcer les capacités au niveau national afin de mettre en application les principes du droit à l'alimentation (3EA01).

200. L'entité 3EP03 continuera à promouvoir les programmes de partenariat de la FAO qui apportent une contribution importante: i) au renforcement des capacités de l'Organisation à aider ses Membres à faire face aux problèmes nationaux; ii) à renforcer la FAO en tant que centre d'excellence; et iii) à assurer un échange de technologies entre les pays dans les meilleures conditions de coût-efficacité.

201. Une nouvelle entité (3EP04) visera à accroître la coopération avec l'Union européenne, notamment le Bureau de liaison à Bruxelles. L'UE fournit plus de la moitié de l'aide publique au développement (APD) mondiale. Elle accentue en outre ses efforts pour que l'agriculture et la sécurité alimentaire soient prioritaires dans le cadre de sa coopération avec les pays ACP). La mise en œuvre du partenariat stratégique entre la Commission européenne et la FAO sera assurée par un dialogue et une coopération active avec la Commission, le Conseil, le Parlement, la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'avec le Secrétariat et les membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et les comités connexes.

Programme 3F: Parité hommes-femmes et équité dans les sociétés rurales

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3FA02	Atténuation de l'impact des maladies dans les sociétés rurales	1 457
3FP01	Promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'équité sociale, de l'éducation et de la communication en matière de développement rural	5 144
3FS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 799
Total		9 400

202. Ce programme comprend deux entités principales concernant d'une part, l'incidence des maladies humaines sur la productivité agricole et la sécurité alimentaire des ménages et, d'autre part, la parité hommes-femmes et l'équité dans les sociétés rurales. Ce programme vise à réduire la pauvreté et la faim par la promotion du développement social. Il comprend en particulier la fourniture d'avis de politique générale, d'une assistance technique, de services de formation et de renforcement des capacités aux Membres et à toute une variété de partenaires pour intégrer les questions de parité, d'équité sociale, d'enseignement, d'emploi et de communication pour le développement dans les politiques de développement agricole, environnemental et rural, dans la législation, les programmes et les projets. Ce programme soutient la mise en œuvre du *Plan d'action parité hommes-femmes et développement (2002-2007)* à l'échelle de toute l'Organisation.

203. Ce programme se propose de répondre aux nombreuses demandes d'avis de politique générale et d'assistance technique en vue d'analyser les contraintes que représentent le VIH/SIDA et les autres maladies humaines pour la production agricole. Il permettra d'élaborer des stratégies appropriées à caractère multidisciplinaire pour le secteur agricole, afin de chercher à limiter les effets

de ces maladies sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence en milieu rural, en prenant en compte les considérations de parité hommes-femmes du problème. Ce programme continue à promouvoir l'application des technologies de communication et d'information nouvelles et traditionnelles pour un échange d'informations efficace entre les populations et les institutions et il met tout particulièrement l'accent sur les besoins des groupes de population rurale vulnérables et mal desservis.

Programme 3G: Moyens d'existence en milieu rural

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3GA02	Processus participatifs à l'appui de moyens de subsistance durables en milieu rural	3 754
3GS02	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	365
Total		4 119

204. Le Programme 3G vise à aider les pays dans leurs politiques et programmes de développement rural en renforçant les institutions communautaires rurales de producteurs et les coopératives. Il soutient la gestion améliorée et la fourniture de services ainsi que l'utilisation de processus participatifs pour promouvoir les moyens d'existence et l'emploi pour les groupes de population rurale pauvre et vulnérable. Il produira du matériel et des méthodologies à l'appui des mécanismes institutionnels. Son objectif ultime est de promouvoir l'emploi et les moyens d'existence en milieu rural, d'accroître la capacité d'adaptation des groupes vulnérables face aux risques et de renforcer l'aptitude des institutions du secteur public à répondre aux besoins des petits producteurs. Le Programme 3G facilitera l'intégration des approches basées sur les moyens d'existence et des politiques de développement rural dans les autres programmes, dans le cadre du suivi de la CIRADR.

Programme 3H: Échange de connaissances et renforcement des capacités

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3HP01	Gestion des connaissances et diffusion de l'information (WAICENT, AskFAO)	3 695
3HP02	Normes et procédures de gestion des connaissances et de diffusion de l'information (WAICENT et Forum de connaissances de la FAO, y compris AskFAO)	1 518
3HP03	Renforcement des capacités, apprentissage à distance et facilitation de l'accès à WAICENT et au Forum de connaissances de la FAO, y compris AskFAO	2 408
3HP04	Bibliothèque et services de bibliothèque virtuelle, AGORA et autres collections de documents d'information	3 290
3HP05	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	6 380
3HP06	Acquisition d'ouvrages et de journaux en ligne, programmes internationaux de numérisation d'ouvrages et de journaux sur l'agriculture	1 978
3HP07	Réseaux de connaissances, internes et externes	2 128
3HS02	Renforcement des capacités, notamment bourses d'étude, stages, formation de haut niveau en matière de politiques, création d'institutions	855
Total		22 252

205. Le Centre mondial d'information agricole WAICENT (entité 3HP01) inclura de nouveaux services d'échange de connaissances (*Ask FAO*) permettant de répondre immédiatement aux besoins des responsables et des professionnels. Il est étroitement lié à la nouvelle entité de programme 3HP07 qui vise à soutenir les réseaux de connaissances pour un échange de compétences sous forme de pratiques optimales dans les principales disciplines de l'Organisation. Les entités complémentaires incluent: la mise en place de normes de diffusion de l'information et de gestion des connaissances agricoles numériques (3HP02); le renforcement des capacités et les avis techniques au niveau national pour l'accès, la gestion et la diffusion des informations à l'appui du programme visant à *Comblé le fossé*

numérique en milieu rural (3HP03); et le renforcement des capacités notamment par des bourses et des stages ainsi que par la formation de responsables de haut niveau aux politiques et aux stratégies de développement agricole et rural (3HS02). Ce programme assure également la maintenance de la propre base de connaissances et d'informations de la FAO, y compris toute la gamme des services de bibliothèque à l'usage du personnel et des Membres de la FAO et met en place des collections spécifiques pour les pays en développement comme le Système AGORA (Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture) (3HP04). Une nouvelle entité (3HP06) vise spécifiquement à accroître la base de connaissances sous forme électronique par l'acquisition de nouveaux livres et journaux et la numérisation du matériel existant.

206. On notera que les profils de pays de la FAO et le Système d'information sur la cartographie ont été regroupés dans l'entité 3HP01, tandis que le Système mondial sur les ressources d'information agricole (WAIR) a été intégré dans l'entité 3HP07.

207. Ce programme couvre le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), établi de longue date pour fournir rapidement aux Membres et à la communauté internationale dans son ensemble des informations sur l'évolution du marché des produits ayant une influence sur la sécurité alimentaire aux niveaux national, régional et mondial et lancer immédiatement l'alerte en cas de crise alimentaire.

Programme 3I: Systèmes de technologie de l'information

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3IP02	Conception et élaboration de systèmes de technologies de l'information	6 138
3IP05	Appui aux services fournissant les infrastructures technologiques pour l'information et la communication	9 380
3IP06	Appui à l'utilisation des technologies de l'information	5 079
3IP07	Appui aux systèmes de gestion des connaissances	2 578
3IP08	Appui aux systèmes d'information de gestion (SIG)	5 777
Total		28 952

208. Pleinement complémentaire du Programme 3H, ce programme vise à fournir toute une gamme de concepts de systèmes de technologie de l'information (planification, développement et application), ainsi que les services de télécommunications et d'informatique nécessaires à la FAO pour tenir son rôle d'Organisation détentrice de savoir. En particulier, l'entité 3IP07 veillera à utiliser pleinement les systèmes d'information et les technologies de l'information et de la communication pour le partage des connaissances et la collecte, l'analyse et la diffusion explicites des informations. Cette dernière activité reposera également sur la fourniture de services de communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation (3IP05), en tant que composante essentielle.

209. Les trois autres entités visent à: mettre des systèmes d'information (SI) sur la gestion efficaces à la disposition des décideurs au sein de la direction et des responsables des processus de contrôle et de gestions internes (3IP08); élaborer des concepts pour des systèmes de technologie de l'information clairs et accessibles, des plans, normes, politiques et méthodologies SI/TIC, ainsi que l'exécution efficace des services SI/TIC (3IP02); venir en aide aux utilisateurs pour les services SI/TIC, dont les niveaux seront établis dans le cadre d'accords revus régulièrement (3IP06). Compte tenu des contraintes imposées par le PTB 2006-07, la Division des systèmes et technologies d'information a classé ses services par ordre de priorité comme suit: appui aux initiatives clés de l'Organisation; appui aux services essentiels; et autres services.

Programme 3J: Communication et information

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
3JP01	Programme d'amélioration de la couverture linguistique	2 048
3JP03	Politiques et appui en matière de publication électronique	4 474
3JS01	Communication, promotion auprès des médias et coopération multilingues	11 547
Total		18 069

210. Le Programme 3J vise à améliorer le niveau de compréhension et de connaissance en ce qui concerne les domaines d'activité prioritaire de la FAO et ses avantages comparatifs. Ses activités d'ouverture vers l'extérieur visent à assurer un soutien public et financier à l'Organisation, ainsi que la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux relatifs aux Objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et aux OMD. Ce programme vise également la planification stratégique des activités de publication de l'Organisation, afin d'assurer un mélange équilibré de production et de diffusion imprimées et électroniques, l'utilisation des systèmes de gestion du contenu et du flux de publications et le recours à des tirages limités décentralisés et à des publications à la demande au niveau mondial.

211. Regroupant de précédentes entités, la Division de l'information (GII) est restructurée, notamment par le redéploiement de spécialistes de l'information expérimentés du Siège qui collaboreront plus étroitement avec les différents partenaires visés dans les pays développés. En ce qui concerne les relations avec les médias, le nouveau site Internet FAO Newsroom est utilisé comme outil principal de diffusion, compte tenu du pouvoir croissant d'Internet dans la communication. Les nouvelles sont communiquées par courrier électronique, utilisant l'effet multiplicateur des agences de presse nationales, régionales et mondiales pour assurer la plus vaste diffusion possible dans les pays développés et les pays en développement. Ce programme visera également à renforcer, mettre à jour et accroître la reconnaissance mondiale de la "marque" FAO, par des partenariats avec le secteur de la publicité, la mise en place de matériel pour des campagnes d'information, l'établissement de directives et de normes de conception et de photographie, de registres de fournisseurs de services extérieurs et de services consultatifs aux unités de la FAO partout où elles se trouvent.

Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme

Programme 4A: Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
4AP04	Participation de la FAO en coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales au niveau organisationnel	8 748
4AP05	Participation de la FAO en coopération avec l'ONU au niveau du terrain	5 164
Total		13 912

212. Le Programme 4A assure une interaction et une coordination étroites avec les organisations et les programmes du système des Nations Unies tant au niveau de l'Organisation qu'au niveau local, c'est-à-dire dans le cadre de divers plans d'assistance au développement (DSRP, PNUAD/ECP, etc.). Il englobe la coordination des positions de la FAO en matière de politique générale, notamment d'aide humanitaire et de liaison, avec celles des organismes compétents des Nations Unies. Il vise

tout particulièrement à soutenir le processus de formulation et de mise en application des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme, sous l'égide des Représentants de la FAO. Par conséquent, l'entité 4AP04 regroupe les unités et les effectifs qui interagissent le plus directement avec les partenaires du système des Nations Unies, notamment les bureaux de liaison de New York et Genève. L'entité 4AP05, pour sa part, couvre la part de crédits appropriée dans les bureaux décentralisés, y compris dans les bureaux des Représentants de la FAO.

Programme 4B: Coordination des services décentralisés

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
4BP02	Coordination et politique de décentralisation	1 920
4BP03	Soutien aux bureaux décentralisés: surveillance, fonctionnement et gestion	4 867
4BS01	Soutien des bureaux des Représentants de la FAO à la gestion des connaissances, à l'établissement de réseaux et aux activités de plaidoyer	13 519
Total		20 306

213. Le Programme 4B assurera l'unité de vue et la synergie des différents niveaux de la structure décentralisée. La poursuite de la politique de décentralisation de la FAO nécessitera un aménagement des structures et des locaux des bureaux ainsi que des modes de travail correspondants pour s'adapter aux conditions nouvelles et à l'évolution de la demande des membres et des partenaires. Le fonctionnement général du réseau réaménagé des bureaux dans les pays, les sous-régions et les régions (comprenant actuellement plus de 130 pays) continuera à bénéficier d'un soutien pour une surveillance et une gestion rentables assurant une utilisation optimale des ressources financières et humaines.

214. Les services assurés par les bureaux des Représentants de la FAO à l'appui de la gestion des connaissances, de l'établissement de réseaux et des activités de plaidoyer faciliteront l'échange d'informations et de connaissances (statistiques, technologies appropriées et pratiques optimales) entre les acteurs internationaux et les partenaires locaux et bénéficieront également aux initiatives nationales de renforcement des capacités. Les bureaux dans les pays veilleront à ce que l'agriculture et la sécurité alimentaire bénéficient de la priorité voulue dans les politiques nationales, poursuivront les activités de sensibilisation de l'opinion publique et favoriseront un dialogue sur les politiques générales, à travers des réseaux regroupant les principaux interlocuteurs.

Programme 4C: Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
4CA01	Coordination, surveillance et inspection du Programme de terrain et établissement de rapports à ce sujet	4 538
4CP01	Gestion et coordination des projets PSSA/PNSA/PRSA/Coopération Sud-Sud en faveur des plus pauvres	7 816
4CP05	Analyse de l'information nationale et régionale sur le développement agricole et son contexte économique, social et politique	4 384
4CP06	Opérations et suivi du Programme de terrain au niveau régional	3 792
4CS07	Appui des Représentants de la FAO au développement national et aux opérations de secours/relèvement	65 562
Total		86 092

215. Ce programme (par l'entité 4CA01) vise à assurer une approche cohérente à l'échelle de l'organisation en particulier aux aspects non techniques de la gestion et du fonctionnement du programme de terrain, ainsi qu'à toutes les phases du cycle des projets. Pour cela, des rapports analytiques et des informations sur la gestion seront publiés de manière régulière ou ponctuelle par le

Système d'information sur la gestion du programme de terrain. Les procédures et directives relatives au programme de terrain sont continuellement mises à jour au moyen des technologies de l'Internet pour fournir en temps opportun aux Membres des services de qualité. Ces opérations sont complétées par la surveillance du cycle des projets ainsi que par l'étude approfondie des programmes et projets de terrain complexes et la mise au point de rapports et exposés de fin de projet. Ce programme sert également de centre d'échange d'informations sur les propositions de projet de terrain, afin d'assurer leur conformité avec les priorités nationales et les politiques et les priorités de la FAO ainsi que le respect des processus de programmation du système des Nations Unies au niveau des pays et de fournir des services de coopération technique assurés par les bureaux régionaux et sous-régionaux.

216. Avec les données des bureaux décentralisés, ce programme exploite des informations nationales et régionales ainsi qu'une base de données contenant des documents sur les pays. Il soutient les activités de formation en particulier pour les nouveaux Représentants de la FAO et le personnel chargé du programme de terrain. Une entité spéciale (4CP05) assure régulièrement la collecte, l'analyse et la compilation d'informations économiques, sociales, sectorielles et de programme pour la mise à jour des exposés thématiques et par pays qui assurent le cadre de l'assistance aux politiques et de l'aide technique aux pays.

217. Une autre composante du programme (4CP01) est le soutien aux pays à faible revenu et au déficit vivrier (PFRDV) dans leur effort d'amélioration de la sécurité alimentaire, aux niveaux des ménages et du pays, dans le cadre du PSSA et des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire. Ce programmes inclut également la fourniture d'une assistance aux organisations d'intégration économique régionale (OIER) pour la formulation et la mise en œuvre de programmes régionaux de sécurité alimentaire qui, outre un soutien aux programmes nationaux, traitent en outre des questions régionales comme la réforme structurelle, l'harmonisation des politiques, la suppression des barrières commerciales, la sécurité sanitaire des aliments et la lutte contre les maladies animales transfrontières. Une aide est également accordée aux pays autres que les PFRDV qui demandent une assistance, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles. Les activités couvrent également les ressources humaines fournies dans le cadre de l'initiative CSS et des petits projets communautaires en faveur des pauvres du TeleFood.

218. La plus grande entité (4CS01) concerne le soutien des bureaux des Représentants de la FAO au développement national (urgence et redressement). Les bureaux dans les pays assumeront la direction du soutien de la FAO aux activités de sécurité alimentaire, développement agricole et rural et opérations d'urgence. Ils agiront de manière de plus en plus autonome et bénéficieront d'une délégation de pouvoirs accrue pour les questions administratives et l'adoption des projets. Ils soutiendront activement les approches conjointes du système des Nations Unies pour la réalisation des OMD et la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les cadres nationaux sur les priorités à moyen terme permettront de centrer l'assistance de la FAO sur les priorités convenues conjointement avec les gouvernements et les partenaires des Nations Unies. Compte tenu de la réduction de l'aide publique au développement et des investissements dans le secteur agricole, les bureaux dans les pays aideront également les gouvernements à mobiliser des ressources pour l'alimentation et l'agriculture.

Programme 4D: Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
4DS01	Exécution du programme de secours d'urgence	15 228
4DS02	Préparation aux catastrophes, atténuation de leur impact et appui aux programmes de secours d'urgence et de relèvement	610
Total		15 838

219. Ce programme s'insère dans un contexte où la part des activités de terrain de la FAO en faveur des opérations d'urgence et de relèvement s'accroît sans cesse. La stratégie d'ensemble consiste à protéger, restaurer et améliorer les moyens d'existence fondés sur l'agriculture, les forêts et les pêches, réduire la vulnérabilité, accroître l'autosuffisance et permettre de sortir de la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire.

220. Les priorités du programme sont les suivantes: i) recueillir et diffuser des informations sur les moyens d'existence affectés et l'assistance externe requise; ii) mobiliser des ressources pour faire face aux crises; iii) instaurer des partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies et des ONG et participer aux mécanismes de coordination. Ce programme assure: la participation de toutes les unités de la FAO concernées; des liens entre le soutien de la FAO aux opérations d'urgence et son aide au développement à plus long terme; et des bases pour la croissance et une meilleure capacité de résistance aux menaces futures.

221. Ce programme inclut des activités de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de soutien aux opérations d'urgence et de relèvement, de manière interdisciplinaire. Il vise notamment à: rationaliser les procédures pour réduire les coûts de transaction et accélérer l'action de la FAO; définir une approche commune au rôle de la FAO qui évolue face aux situations d'urgence; exploiter davantage les compétences techniques de la FAO pour l'analyse des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire et la planification des réponses dans tous les secteurs relevant de ses compétences.

Programme 4E: Programme de coopération technique

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
4EP01	Sommet mondial de l'alimentation	98 780
4ES01	Gestion du programme, suivi et coordination du PCT	4 770
Total		103 550

222. L'exercice biennal 2006-07 verra se matérialiser les vastes changements concernant le cadre général et opérationnel du PCT approuvés par le Conseil à sa cent vingt-neuvième session, en novembre 2005. Il s'agira, en particulier, d'élaborer de nouvelles directives et procédures, de mettre au point des modules de formation révisés et de diffuser de nouveaux outils d'information.

223. Les autres changements importants prévus sont les suivants:

- . l'utilisation toujours croissante au sein des projets PCT des compétences disponibles grâce aux programmes de partenariat;
- . l'utilisation croissante du PCT à l'appui du PSSA en réponse, notamment, aux demandes récentes de soutien pour l'élargissement des programmes de sécurité alimentaire nationaux et régionaux;
- . la rationalisation des procédures régissant l'adoption des projets du Fonds du PCT par les Représentants de la FAO, de manière à fournir des services techniques aux gouvernements sous forme de consultations locales ou nationales afin de les aider à résoudre des problèmes techniques particuliers;
- . la formulation d'idées de projets destinés à être financés de source extrabudgétaire et la réalisation de petites études sectorielles;
- . la rationalisation des procédures de remboursement des services d'appui technique rendus par les divisions techniques de la FAO aux projets TCP; et
- . l'amélioration des méthodes de travail en vue d'une collaboration entre toutes les parties concernées - Service PCT, Représentants de la FAO, unités techniques de la FAO et sous-divisions opérationnelles - aux divers stades du cycle des projets (identification, analyse, formulation, évaluation et mise au point finale de la proposition de projet).

Chapitre 5: Services de gestion et de supervision

Programme 5A: Contrôle

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5AP01	Vérification extérieure des comptes	925
5AP02	Vérification intérieure des comptes, inspection et suivi du système de contrôle intérieur et de gestion financière de l'Organisation	6 654
5AP03	Évaluation indépendante	3 681
Total		11 260

224. Ce programme englobe les principales fonctions de contrôle, à savoir: le travail effectué par le Commissaire aux comptes et l'Inspecteur général dans tous les lieux de travail, les vérifications à l'échelle locale des bureaux décentralisés (entité 5AP02), les activités d'évaluation financées par des ressources centrales, notamment les autoévaluations. Une collaboration pleine et entière est maintenue entre le Commissaire aux comptes et le Bureau de l'Inspecteur général pour assurer la complémentarité des activités. La vérification intérieure des comptes portera sur les activités décentralisées, de façon à fournir l'assurance que les opérations sur le terrain sont gérées de manière économique, efficace et rationnelle, et comprendra des enquêtes sur les fraudes, les présomptions de fraude et les tendances répréhensibles. Une nouvelle approche de la vérification locale des comptes et de la maîtrise des coûts sera mise en œuvre. Les limitations budgétaires obligeront à réduire la portée du travail de vérification des comptes et des activités d'évaluation.

Programme 5B: Services pour le budget-programme

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5BP01	Appui à la planification, à la budgétisation, à l'exécution et au suivi du Programme fondés sur les résultats et établissement de rapports à ce sujet	5 806
5BS02	Appui central aux DPAI	1 207
Total		7 013

225. Ce programme couvre les activités du Bureau du Programme, du budget et de l'évaluation (PBE), à l'exception du travail d'évaluation qui relève du programme précédent. Les crédits prévus (entité 5BP01) incluent le soutien informatique aux activités de programmation, de budgétisation et de suivi au sein de l'Organisation. Les fonds catalytiques gérés centralement à l'appui d'activités multidisciplinaires (5BS02) a été relevé considérablement par rapport au PTB 2004-05.

Programme 5C: Services financiers

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5CP01	Comptabilité centrale et rapports financiers	7 557
5CP02	Opérations et systèmes financiers	8 749
5CP03	Opérations de trésorerie	1 574
Total		17 880

226. Ce programme gère les systèmes financiers de l'Organisation et les activités de contrôle de la comptabilité, dans le but de garantir la fiabilité des rapports financiers et leur conformité avec les politiques financières et les réglementations pertinentes, et établit les comptes officiels de l'Organisation qui devront être certifiés par le Commissaire aux comptes. La Division des finances

gère également la trésorerie, les placements et les besoins monétaires de l'Organisation. Ce programme doit gérer un volume toujours croissant de contributions extrabudgétaires versées à la FAO. Les suppressions de postes et la réduction des ressources hors personnel affaibliront les contrôles financiers internes, compromettant de ce fait la capacité de l'Organisation à produire en temps voulu des comptes exacts et complets et la qualité des services rendus. Les possibilités de délocaliser une partie du travail seront étudiées en tant qu'option pour réduire le coût de ce programme.

Programme 5D: Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5DP01	Services sanitaires et médicaux	2 837
5DP02	Services juridiques relatifs aux ressources humaines	1 290
5DP03	Politiques, planification et activités interinstitutions relatives aux ressources humaines	5 028
5DP04	Développement de l'Organisation et structure du personnel	4 069
5DP05	Formation et perfectionnement du personnel	2 085
5DP06	Services de sécurité sociale	1 503
Total		16 812

227. Ce programme comprend la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) et le Service médical du Département de l'administration et des finances (AF). Il veille à ce que l'Organisation dispose des compétences et des ressources humaines requises pour réaliser ses objectifs. Il donne également un nouvel élan à la planification et à la mise en valeur des ressources humaines et s'efforce de promouvoir une tradition de formation continue. La mise en œuvre du Système de gestion des ressources humaines assurera la bonne exécution de ce programme.

228. AFH continuera à s'occuper de toutes les questions de gestion des ressources humaines, renforçant son rôle consultatif et accordant également un soutien aux bureaux décentralisés. Au sein du système des Nations Unies, AFH continuera à participer aux consultations interinstitutions, notamment en ce qui concerne la Commission de la fonction publique internationale et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Elle s'efforce d'instaurer un système efficace d'administration de la justice comme composante essentielle d'une bonne gestion des ressources humaines, notamment dans le cadre de la réforme structurelle et des mouvements de personnel. L'élaboration d'un cadre de compétences spécifiques pour la FAO, notamment la définition d'une base de compétences professionnelles fondamentales (après le travail effectué pour définir les compétences administratives et celles des Représentants de la FAO), s'impose pour une mise en valeur optimale des ressources humaines de l'Organisation.

Programme 5E: Contrats et achats

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5EP01	Achats	8 901
Total		8 901

229. Ce programme inclut l'appui central à toutes les activités d'achat, dont l'importance s'est considérablement accrue du fait des situations d'urgences. Il appuie également les activités de formation et de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays concernés, dans le contexte de programmes et de projets importants dont le financement est unilatéral.

230. Le volume de travail diminuera au Siège, du fait de l'accent mis sur la délégation de pouvoirs, conformément aux recommandations récentes visant à responsabiliser les supérieurs hiérarchiques et les agents de terrain. Il sera donc nécessaire d'accroître les ressources consacrées à la formation et à la surveillance dans les bureaux décentralisés.

Programme 5F: Gestion des locaux

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5FP01	Service central des dossiers	7 581
5FP02	Services de gestion des installations	25 874
Total		33 454

231. Ce programme englobe divers aspects de la gestion des locaux, en particulier les services collectifs et l'entretien des bâtiments, à l'exclusion cependant de la sécurité qui est prise en compte au titre du Chapitre 9. Pour l'amélioration des infrastructures au Siège, on continuerait de compter sur l'aide du Gouvernement italien, ainsi que sur les donateurs publics et privés, malgré la charge croissante que représentent les activités connexes - et nécessaires - de relations publiques et de surveillance. Ce programme inclut également des services essentiels se rapportant aux documents, aux archives centrales et aux communications internes.

232. La réduction des ressources humaines hors personnel pourrait obliger à reporter plusieurs travaux urgents visant à améliorer la sécurité, conformément aux normes et réglementations européennes et en application des recommandations émises de longue date par les commissaires aux comptes. Ces travaux seront exécutés selon un calendrier échelonné en fonction des crédits disponibles. La constitution du Fonds pour le remplacement des installations techniques ne sera pas possible non plus durant l'exercice biennal en cours en raison des contraintes budgétaires et des solutions devront être trouvées au cas par cas quand il deviendra nécessaire de remplacer des installations.

Programme 5G: Réunions et services linguistiques y relatifs et protocole

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5GP01	Correspondance officielle	1 723
5GP02	Programmation des réunions au Siège et sur le terrain	1 559
5GP03	Fourniture et suivi des services linguistiques de la FAO	1 974
5GP04	Services de protocole et liaison avec les Représentants permanents	2 625
Total		7 882

233. Le Programme 5G gère la correspondance officielle et assure la programmation et la gestion des réunions autres que celles de la FAO qui se tiennent au Siège ainsi que de toutes les réunions de la FAO. Il fournit des services de terminologie, traduction, interprétation et impression, ainsi que les systèmes de gestion du flux des documents et d'information connexes. Enfin, il inclut les activités de liaison et de protocole, notamment la liaison avec le gouvernement hôte pour l'application de l'Accord de siège, la délivrance des documents de voyage, des visas et des cartes d'identité, et l'appui à l'organisation des réunions des Représentants permanents.

234. On notera que la gestion financière et le suivi des services d'interprétation, de traduction et d'impression des documents s'effectuent dans le cadre de ce programme, mais que le financement de ces services est imputé aux divisions qui les utilisent et aux secrétariats des organes directeurs. Le niveau des ressources gérées dans le cadre des comptes communs pertinents devrait s'élever à 18 millions de dollars EU environ (12 millions de dollars EU pour la traduction et l'impression et 6 millions de dollars EU pour l'interprétation). Des mesures ont été prises pour acquérir davantage d'outils linguistiques électroniques, qui permettront à terme de se dispenser des services fournis par la Bibliothèque de terminologie et de références. Il sera nécessaire d'introduire des systèmes de remboursement des coûts relatifs au traitement et la délivrance des documents administratifs (visas, laissez-passer, etc.) au PAM, au FIDA et à l'UNOPS.

Programme 5H: Services communs

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
5HP01	Fourniture de services d'appui à la gestion	19 641
Total		19 641

235. Ce programme accueille le Centre des services communs, dont l'objectif ultime serait d'obtenir des gains d'efficacité dans le traitement des tâches administratives en réduisant la fragmentation et le chevauchement des activités. Il s'inspire, en l'élargissant, du précédent Service d'appui à la gestion (MSS), dont le coût était ventilé entre un certain nombre de programmes. Il convient de rappeler que le Centre des services communs regroupe le Service d'appui à la gestion actuel et les fonctions de services au personnel d'une unité similaire de OCD (OCDS). On pourrait envisager d'intégrer en 2007 les MSU des bureaux régionaux dans le Centre des services communs, une fois le Système de gestion des ressources humaines mis en place.

Chapitre 6: Imprévus

Programme 6A: Imprévus

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
6AP01	Imprévus	600
Total		600

236. Les crédits pour imprévus restent inchangés depuis le Programme de travail et budget 1980-81.

Chapitre 8: Dépenses d'équipement

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
8AA02	Applications administratives de l'Organisation	1 950
8AA03	Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client pour le Siège et les bureaux régionaux	500
8AA04	Soutien informatique aux réunions	575
8AA05	Projet de Système de gestion des ressources humaines (HRMS)	9 250
8AA06	Projet de remplacement du système de comptabilité de terrain	500
8AA07	Système électronique de gestion documentaire	800
Total		13 575

237. Le Compte des dépenses d'équipement pour le présent exercice biennal est passé des 9,4 millions de dollars EU prévus dans le PTB 2006-07 aux 14,8 millions de dollars EU dans le présent budget révisé, par suite d'un accroissement des arriérés non dépensés. Le financement de ce compte est le suivant: 4,7 millions de dollars EU d'ouvertures de crédits au titre du Chapitre 8 et 10,1 millions de dollars EU d'arriérés au titre de la Résolution 6/2001 de la Conférence, reportés de l'exercice 2004-05. Le montant qu'il est proposé d'utiliser en 2006-07 s'est accru, passant de 9,1 millions de dollars EU au titre du scénario CRZ à 13,6 millions de dollars EU dans le PTB révisé, dont 1,2 million de dollars EU seront reportés sur le prochain exercice biennal.

238. La mise en œuvre des réformes de l'Organisation aura une forte incidence sur les ressources nécessaires aux dépenses d'équipement. En particulier, il faudra renforcer ou élargir la rationalisation des processus administratifs et financiers et le projet pilote de décentralisation en Afrique et en Asie centrale. C'est pourquoi la portée et le calendrier de chaque projet d'investissement initialement prévu dans le PITB 2006-07 ont été réévalués et seront modifiés, si nécessaire, pour tenir compte des besoins effectifs ainsi que d'éventuels changements technologiques ou opérationnels.

239. Le projet de l'entité 8AA01: *Système de téléphonie au Siège et dans les bureaux régionaux* a été reporté, car les technologies PABX -VoIP (système vocal sur Internet) évoluent constamment et il serait prématuré pour l'Organisation d'engager des montants importants dans ce domaine. AFI suivra l'évolution de ces technologies pour établir un plan d'action pour l'avenir.

240. Au titre de l'entité 8AA02: *Applications administratives de l'Organisation*, 150 000 dollars EU seront investis (en 2006) pour remplacer la moitié des serveurs d'appui aux systèmes administratifs qui sont devenus obsolètes. Le remplacement automatique et planifié des serveurs périmés permettra de disposer d'une infrastructure de systèmes d'information plus fiable pour appuyer la fourniture de services à toutes les unités de l'Organisation.

241. Un investissement de 800 000 dollars EU sera effectué pour remplacer le système Atlas utilisé pour les voyages et pour en améliorer l'infrastructure de soutien. La nouvelle application répondra à la nécessité de recourir aux meilleures pratiques de gestion des voyages, conformément aux recommandations des vérificateurs internes et externes des comptes qui invitent à apporter des changements majeurs au système actuel. Le Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution, sera adapté et élargi grâce à un investissement de 500 000 dollars EU en vue de son intégration avec les prévisions et le suivi budgétaires et avec le Système de gestion des ressources humaines. Des ajustements seront effectués pour améliorer la performance du système dans les bureaux décentralisés à l'appui de la délégation de responsabilités en matière de gestion des programmes aux équipes multidisciplinaires.

242. Un montant de 500 000 dollars EU sera destiné à améliorer les technologies d'information et de communication dans les bureaux sous-régionaux réaménagés en Afrique et en Asie centrale. Cela permettra d'utiliser pleinement les applications techniques, administratives et opérationnelles de la FAO et de mettre en fonction les applications d'Oracle.

243. Dans le cadre de l'entité 8AA03: *Logiciel Serveur et licences d'accès clients pour le Siège et les bureaux régionaux*, la mise à jour du réseau et du logiciel de messagerie électronique du Siège et des bureaux régionaux, qui dépend étroitement des cycles de mise à jour des produits Microsoft, sera presque entièrement repoussée au prochain exercice biennal. La FAO se propose de mettre en œuvre la prochaine version, dont la publication est prévue être fin 2006 ou début 2007. Par conséquent, seule une somme de 100 000 dollars EU sera conservée en 2007 pour pouvoir tester l'intégralité des nouvelles versions, tandis que leur mise en application effective devrait avoir lieu en 2008-09.

244. Pour répondre à un besoin de longue date et connecter par messagerie électronique tous les fonctionnaires de la FAO, 400 000 dollars EU seront nécessaires pour commencer à introduire un système de courrier électronique entre les postes de travail dans les bureaux de pays existants, qui remplacera le système actuel de compte unique, mettant ainsi le personnel de ces bureaux sur un pied d'égalité avec les autres fonctionnaires de la FAO.

245. L'objectif de l'entité 8AA04: *Technologies de l'information à l'appui des réunions* est de remplacer des installations d'un fonctionnement incertain parce que vieilles de plus de vingt ans dans les principales salles de réunions, notamment la Grande Salle et la Salle du Mexique, ce qui nécessitera un montant de 575 000 dollars EU. Ces crédits serviront également à quelques travaux destinés à d'autres services en rapport avec les réunions, comme les services de vidéoconférence et de diffusion systématique sur Internet, afin d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des réunions. Les travaux d'aménagement nécessaires dans les autres salles de réunions seront évalués en vue d'être effectués en 2008-09.

246. Le projet relatif au Système de gestion des ressources humaines (8AA05) reste la priorité absolue, conformément aux directives du Comité financier⁴ et représente plus des deux tiers du budget des dépenses d'équipement pour l'exercice biennal. De la bonne mise en œuvre de ce système dépendent bon nombre d'initiatives en matière de rationalisation et de gains d'efficacité. Un montant de 6 220 000 dollars EU sera nécessaire en 2006 à cet effet.

247. En outre, pour assurer le passage harmonieux au Système de gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation, 1,1 million de dollars EU seront nécessaires pour un soutien ponctuel après la mise en œuvre, pour résoudre les problèmes initiaux pour gérer parallèlement certaines procédures nécessaires dans le cadre des anciens systèmes.

248. Pour tirer le meilleur parti possible des fonctions du Système de gestion des ressources humaines, 830 000 dollars EU seront investis pour intégrer ce système aux autres systèmes existants. Ceci impliquera l'ajustement du système Oracle Financials, afin de renforcer certaines caractéristiques liées au Système de gestion des ressources humaines et au Système de planification des ressources exigées par l'Organisation.

249. Enfin, 1 100 000 dollars EU seront consacrés au Modèle de gestion des ressources humaines inspiré du Système de gestion des ressources humaines pour réformer la gestion des ressources humaines. La rationalisation des processus relatifs aux ressources humaines nécessite un important travail de développement au niveau des procédures et des règles administratives et un recyclage des gestionnaires au rôle de gestion des ressources humaines.

250. Le projet de l'entité 8AA06: *Remplacement du Système de comptabilité de terrain* reste inchangé par rapport au PTB 2006-07 avec 500 000 dollars EU.

251. L'entité 8AA07: *Système électronique de gestion des documents* vise à utiliser des outils plus modernes à l'appui des processus de rationalisation. En complément du Système de gestion des ressources humaines, le Système de gestion des documents administratifs (400 000 dollars EU) gèrera sous forme électronique les registres administratifs imprimés, ce qui permettra d'utiliser, par exemple, les procédures de signature électronique pour les formalités relatives aux ressources humaines. Le Système électronique de gestion des documents et du flux des opérations (400 000 dollars EU) facilite les processus administratifs, notamment la gestion des documents et des tâches en permettant aux utilisateurs d'entreprendre, d'exécuter, de gérer et de suivre les processus internes. Ces systèmes, dont certains éléments seront mis en œuvre en 2007, réduiront considérablement l'utilisation du papier au sein de l'Organisation et allégeront davantage encore les processus administratifs.

Chapitre 9: Dépenses de sécurité

Programme 9A: Sécurité au Siège

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
9AP02	Protection du personnel, des biens et des activités de la FAO au Siège	7 989
Total		7 989

252. Le Programme 9A porte sur la protection des personnes, des biens et des locaux au Siège et la coordination nécessaire avec les autorités gouvernementales. Il inclut en particulier: une infrastructure de sécurité comme des tourniquets d'entrée et la construction de zones de logistique et de réception extérieures ainsi que des gardes pour les locaux du Siège.

⁴ CL 129/4 par. 100

Programme 9B: Sécurité sur le terrain

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)		
Entité de programme	Titre	Programme de travail 2006-07
9BP01	Protection du personnel, des biens et des activités sur le terrain et mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO	7 091
9BP02	Mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux décentralisés de la FAO autres que les bureaux des Représentants	727
9BP03	Participation de la FAO aux efforts communs du système des Nations Unies visant à consolider la sécurité sur le terrain	297
9BP04	Contribution financière de la FAO au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies	4 340
Total		12 455

253. Le Programme 9B couvre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité de la FAO sur le terrain, ainsi que l'application des mesures de sécurité dans tous les lieux d'affectation. Il inclut:

- . la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité pour toutes les questions relatives à la politique de sécurité et au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies;
- . la coordination de la formation dispensée à tous ceux qui voyagent dans des pays à risque;
- . la fourniture du matériel de sécurité nécessaire aux bureaux des Représentants de la FAO et aux bureaux régionaux, sous-régionaux et de liaison;
- . la fourniture du matériel et de services de sécurité pour la protection du domicile du personnel des bureaux hors siège de l'Organisation.

Rappel des entités de Programme 2004-05 par rapport aux nouvelles entités

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
1A	Organes directeurs			
1AP01	Organisation des sessions de la Conférence et du Conseil et coordination interdépartementale des sessions des organes directeurs	111P1	Organisation des sessions de la Conférence et du Conseil et coordination interdépartementale des sessions des organes directeurs	Pas de changement
1AP02	Conférences régionales	111P4	Conférences régionales	Pas de changement
1B	Direction générale			
1BP01	Bureau du Directeur général	12100	Direction générale	Pas de changement
1BP02	Services juridiques d'appui à la gestion de l'Organisation	124P1	Services juridiques d'appui à la gestion de l'Organisation	Modifiée, activités relatives au CQCJ transférées vers 1BP03
1BP03	Appui au CQCJ			Nouvelle entité de programme, activités relatives au CQCJ transférées de 124P1
2A	Gestion des systèmes de production vivrière			
2AA02	Productivité et conservation des sols	211A2	Productivité des terres et des sols	Modifiée, incorpore certaines activités de 211A5
2AA04	Conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques	212A9	Conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques, y compris au moyen des biotechnologies et développement du secteur semencier	Titre modifié
2AA05	Intensification durable des systèmes de production agricole grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	215A1	Intensification durable des systèmes de productions végétales grâce aux technologies et au renforcement des capacités	Titre modifié
2AA06	Systèmes de production agricole – Intensification durable, diversification et biodiversité	212B1	Production et biodiversité des cultures et des herbages	Modifiée, incorpore les activités de 212B1, 212B2, 212P5 212A5 et une partie de 210A3
2AP01	Soutien technique au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	212P4	Soutien technique au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Pas de changement
2AP03	Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	212P7	Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Pas de changement
2AS01	Comité de l'agriculture	210S1	Comité de l'agriculture	Pas de changement
2AS02	Services techniques pour le développement des partenariats et la promotion de l'information	210S2	Services techniques pour le développement des partenariats et la promotion de l'information	Modifiée, incorpore certaines activités de 210A3

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
2AS03	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	212S1	Conseils aux pays et appui au Programme de terrain	Modifiée, une partie des activités est transférée vers 2CS01
		210A3	Renforcement des capacités pour les systèmes de production durable et les bonnes pratiques agricoles	Annulée, activités incorporées dans 2AA06, 2BA02 et 2AS02
		212B2	Activités horticoles pour l'amélioration des moyens d'existence	Annulée, activités incorporées dans 2AA06
		212P5	Soutien à la formulation de stratégies et promotion de mesures spécifiques pour le développement de la riziculture dans les États Membres de la Commission internationale du riz (CIR)	Annulée, activités incorporées dans 2AA06
2B	Gestion des systèmes de production animale			
2BA02	Production animale durable	213B5	Développement de l'élevage et réduction de la pauvreté	Modifiée, incorpore une partie des activités de 210A3
2BA03	Gestion des ressources zoogénétiques	213B6	Interactions élevage-environnement	Titre modifié
2BP01	Système mondial d'information et de connaissances sur l'élevage	213P1	Système mondial d'information sur l'élevage	Titre modifié
2BS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	213S1	Conseils aux pays Membres et appui au Programme de terrain	Modifiée, une partie des activités est transférée vers 2CS01
		213B2	Analyse du secteur de l'élevage et élaboration de politiques relatives à ce secteur	Annulée, activités incorporées dans 3BP11, 3CP06, 3CP07 et 2KP04
2C	Maladies et ravageurs des animaux et des plantes			
2CA02	Intensification durable des systèmes de production animale grâce aux techniques nucléaires et aux biotechnologies	215A2	Intensification durable des systèmes de productions animales grâce aux technologies et au renforcement des capacités	Titre modifié
2CP01	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	212P1	Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	Pas de changement
2CP02	Réduction des risques liés aux pesticides grâce à une bonne gestion des pesticides, à la protection intégrée et à l'utilisation de biopesticides	212P2	Gestion des pesticides	Modifiée, incorpore les activités de 212A5
2CP04	EMPRES – Phytoparasites envahissants migrants et transfrontières	212P6	EMPRES - Volet concernant les ravageurs des plantes	Modifiée, incorpore les activités de 212A5 et 212P3
2CP05	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	213P2	EMPRES - Lutte progressive contre les maladies animales transfrontières	Pas de changement
2CS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain			Nouvelle entité de programme, incorpore certaines activités de 212S1 et 213S1

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		212A5	"Généralisation de la protection intégrée" en renforçant les processus écologiques essentiels	Annulée, activités incorporées dans 2AA06, 2CP04 et 2CP02
		212P3	Lutte contre les migrateurs nuisibles	Annulée, activités incorporées dans 2CP04
2D	Nutrition et protection du consommateur			
2DA01	Sécurité sanitaire des aliments d'origine animale	213B4	Santé publique vétérinaire et sécurité alimentaire	Titre modifié
2DA05	Sécurité sanitaire, nutrition et moyens de subsistance des ménages	221A4	Mesures communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages	Modifiée, incorpore les activités de 221A6 et 221A2
2DA06	Information et sensibilisation des consommateurs en matière d'alimentation et de nutrition	221A5	Éducation, communication et formation en matière d'alimentation et de nutrition	Titre modifié
2DP01	Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement grâce aux techniques nucléaires	215P1	Renforcement de l'application des normes internationales de sécurité sanitaire des produits alimentaires grâce à de bonnes pratiques agricoles	Titre modifié
2DP02	Besoins en nutriments et évaluation nutritionnelle dans une économie alimentaire en transformation	221P1	Évaluation des besoins nutritionnels et alimentaires pour la sécurité et la qualité des aliments	Modifiée, incorpore les activités de 220A4
2DP03	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	221P2	Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius)	Pas de changement
2DP04	Qualité et sécurité sanitaire des aliments dans toute la filière alimentaire aux fins de la protection des consommateurs	221P5	Contrôle de la qualité des produits alimentaires et protection des consommateurs	Modifiée, incorpore les activités de 221P8
2DP05	Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments	221P6	Évaluation de la sécurité sanitaire des aliments	Titre modifié
2DS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	221S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	Changement de titre
		214A9	Promotion de la qualité et de la sécurité des aliments par le renforcement de la manutention, transformation et commercialisation dans la filière alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 2MA04
		220A4	Gestion de la nutrition dans une économie alimentaire en changement	Annulée, activités incorporées dans 2DP02
		221A2	Amélioration de la nutrition à l'appui du développement durable	Annulée, activités incorporées dans 2DA05
		221A6	Nutrition et sécurité alimentaire des ménages dans les situations d'urgence	Annulée, activités incorporées dans 2DA05
		221P8	Qualité et sécurité des aliments dans toute la filière alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 2DP04

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
2E	Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales			
2EP03	Centre de connaissances et de communication sur la foresterie	244P1	Information forestière	Titre modifié
2EP04	Analyses socioéconomiques mondiales et études sectorielles sur les forêts			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 242A3 et 242A4
2EP05	Renforcement des capacités politiques, institutionnelles et participatives en matière de gestion et de conservation des forêts			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 243A3, 243A4, 243A5 et 243P4
2EP06	Appui au Comité des forêts et aux processus forestiers mondiaux et régionaux			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 244A1 et 244S1
2ES01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	243S1	Interaction avec les Programmes de terrain et services consultatifs	Changement de titre
		242A3	Études prospectives sur le secteur forestier	Annulée, activités incorporées dans 2EP04
		242A4	Aspects économiques des forêts	Annulée, activités incorporées dans 2EP04
		242P1	Informations sur les produits forestiers	Annulée, activités incorporées dans 2GP02
		243A3	Renforcement des capacités institutionnelles nationales	Annulée, activités incorporées dans 2EP05
		243A4	Politiques forestières et gouvernance	Annulée, activités incorporées dans 2EP05
		243A5	Forêts, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 2EP05
		243P4	Foresterie participative et moyens d'existence durables	Annulée, activités incorporées dans 2EP05
		244A1	Processus forestiers internationaux	Annulée, activités incorporées dans 2EP06
		244S1	Soutien aux organes statutaires et liaison avec les bureaux régionaux	Annulée, activités incorporées dans 2EP06
2F	Foresterie: gestion, conservation et remise en état			
2FA06	Gestion des incendies de forêt et santé des forêts			Nouvelle entité de programme, incorpore une partie des activités de 241A1
2FA07	Conservation et remise en état des écosystèmes forestiers et boisés			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 241A4
2FP02	Gestion durable des forêts, des terres boisées et des arbres hors forêt			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 241A1

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
2FS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	241S1	Soutien technique et services consultatifs	Titre modifié
		241A1	Gestion durable des forêts naturelles et des terres boisées	Annulée, activités incorporées dans 2FP02 et 2FA06
		241A4	Conservation des forêts et des écosystèmes fragiles	Annulée, activités incorporées dans 2FA07
		241A5	Forêts de plantation et arbres hors forêts	Annulée, activités incorporées dans 2FP02
		241P1	Évaluation et surveillance des forêts et des terres boisées	Annulée, activités incorporées dans 2GP02
2G	Industrie et produits forestiers			
2GA01	Renforcement de la contribution des industries forestières au développement rural			Nouvelle entité de programme
2GP01	Meilleures pratiques en matière d'exploitation et d'utilisation des produits forestiers et développement approprié de l'industrie forestière	242P2	Utilisation appropriée des produits forestiers	Titre modifié
2GP02	Évaluation et suivi des ressources forestières, des produits forestiers et des institutions forestières et rapports à ce sujet			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 241P1 et 242P1
2GS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	242S1	Soutien aux projets de terrain et services consultatifs	Titre modifié
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales			
2HA01	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	231A2	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	Pas de changement
2HA02	Mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (y compris les pêches continentales et l'aquaculture) et instruments connexes	234A1	Coordination et suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable	Modifiée, incorpore les activités de 234A4 et 234A5
2HP01	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	231P1	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	Pas de changement
2HP04	Analyses socioéconomiques mondiales des pêches et de l'aquaculture et de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 234A4, 234P2 et 234P3
2HS02	Promotion et renforcement des organes et accords régionaux concernant les pêches et l'aquaculture	234S1	Promotion et renforcement des organismes et des arrangements régionaux sur les pêches	Modifiée, activités relatives au Comité des pêches incorporées dans 2HS04

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
2HS03	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	234S2	Soutien direct aux pays pour les politiques halieutiques et la gestion des pêches	Modifiée pour incorporer les activités de 2HS01 et les politiques et la gestion de l'aquaculture
2HS04	Appui au Comité des pêches et aux réunions qu'il organise			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités relatives au Comité des pêches de 234S1
		231S1	Conseils et soutien technique aux États Membres et aux organismes régionaux des pêches	Annulée, activités incorporées dans 2HS03
		234A5	Promotion de politiques nationales/régionales appropriées pour le développement durable de l'aquaculture	Annulée, activités incorporées dans 2HA02
		234P2	Analyse des tendances économiques et sociales mondiales des pêches et de l'aquaculture	Annulée, activités incorporées dans 2HP04
		234P3	Analyse économique et sociale des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture	Annulée, activités incorporées dans 2HP04
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture			
2IP01	Suivi, gestion et conservation des ressources halieutiques	232P1	Surveillance mondiale et analyse stratégique de la pêche dans les eaux intérieures et de l'aquaculture	Modifiée, activités relatives à l'aquaculture transférées vers 2IP02, incorpore une partie des activités de 232A3, 232A4 et 232A5
2IP02	Suivi, gestion et conservation des ressources pour le développement de l'aquaculture			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 232A1, 232A2 et une partie de 232A5 et 232P1
2IS01	Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine des ressources halieutiques	232S1	Conseils sur les ressources marines et les questions d'environnement	Modifiée, incorpore les activités relatives aux pêches en eaux intérieures de 232S2, activités relatives à l'aquaculture transférées vers 2IS02
2IS02	Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine de l'aquaculture	232S2	Conseils sur le développement des pêches intérieures et de l'aquaculture	Modifiée, incorpore les activités relatives à l'aquaculture de 232S1, activités relatives aux pêches intérieures transférées vers 2IS01
		232A1	Promotion de la pêche responsable dans les eaux intérieures et en aquaculture	Annulée, activités incorporées dans 2IP02

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		232A2	Contribution accrue de l'aquaculture et de la pêche dans les eaux intérieures à la sécurité alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 2IP02
		232A3	Identification et données biologiques sur les ressources halieutiques marines	Annulée, activités incorporées dans 2IP01
		232A4	Surveillance des ressources marines mondiales et de l'évolution de leurs écosystèmes et établissement de rapports à ce sujet	Annulée, activités incorporées dans 2IP01
		232A5	Évaluation et gestion des ressources halieutiques	Annulée, activités incorporées dans 2IP01 et 2IP02
		234A4	Promotion de la gestion des pêches côtières	Annulée, activités incorporées dans 2HA02 et 2HP04
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture			
2JA02	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	233A7	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	Pas de changement
2JA03	Renforcement des capacités aux fins du développement de l'aquaculture et des pêches artisanales	233A8	Création de capacités pour le développement de la petite pêche	Modifiée pour incorporer le renforcement des capacités en matière d'aquaculture
2JP01	Utilisation, sécurité sanitaire et qualité des produits halieutiques	233P1	Consommation, sécurité sanitaire et qualité des produits à base de poisson	Modifiée, incorpore les activités de 233A9
2JP02	Commerce et commercialisation du poisson	233P2	Promotion du commerce international du poisson	Titre modifié
2JP03	Amélioration de la sécurité des opérations de pêche			Nouvelle entité de programme
2JS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	233S1	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de la technologie de la pêche	Modifiée, incorpore les activités de 233S2
		233A9	Meilleure utilisation du poisson pour la consommation humaine	Annulée, activités incorporées dans 2JP01
		233S2	Soutien technique et orientations aux États Membres et au programme de terrain de la FAO dans le domaine de l'utilisation et du commerce du poisson	Annulée, activités incorporées dans 2JS01
2K	Gestion durable des ressources naturelles			
2KA01	Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture	211A1	Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture	Modifiée, incorpore les activités de 211A5 et 211S2

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
2KA05	Système foncier, réforme agraire et accès aux ressources naturelles	253A5	Systèmes durables et abordables, y compris la sécurité du régime foncier, favorisant l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles	Titre modifié
2KA06	Politiques, planification et gestion concernant les systèmes intégrés de gestion des terres, des eaux et de la production	211A3	Gestion intégrée et planification des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes et formulation des politiques	Pas de changement
2KA07	Forêts et eau	241A7	Forêts et eau	Pas de changement
2KA09	Incidence de la pêche sur l'environnement	233A6	Incidence de la pêche sur l'environnement	Pas de changement
2KP01	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	210P1	Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA)	Pas de changement
2KP02	Gestion des connaissances, systèmes d'information, bases de données et statistiques sur la terre et l'eau	211P7	Systèmes d'information, bases de données et statistiques sur les terres et les eaux	Modifiée, incorpore les activités de 211P8
2KP04	Économie des ressources naturelles et viabilité écologique	224P3	Économie des ressources naturelles et viabilité écologique	Modifiée, incorpore certaines activités de 213B2
2KP06	Analyse environnementale et soutien à l'agriculture durable			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 251A6, 251A8 et 251P1
2KP07	Adaptation aux changements climatiques et atténuation de ces changements			Nouvelle entité de programme, intègre les activités relevant des entités 241A8 et 251A6 et couvre les activités de la FAO relatives aux changements climatiques notamment au piégeage du carbone, aux gaz à effet de serre, aux bioénergies et à la préparation
2KP08	Écosystèmes fragiles			Nouvelle entité de programme, incorpore les écosystèmes fragiles précédemment inclus dans 2KP06
2KS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	211S1	Soutien direct aux États Membres et au Programme de terrain	Modifiée, incorpore les activités de 251S1 et 253S1
		211A5	Amélioration de la qualité des terres et des eaux	Annulée, activités incorporées dans 2KA01 et 2AA02
		211P8	Gestion des connaissances et partenariats	Annulée, activités incorporées dans 2KP02

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		211S2	Programme international pour la recherche et la technologie en irrigation et drainage	Annulée, activités incorporées dans 2KA01
		241A8	Forêts et changements climatiques	Annulée, activités incorporées dans 2KP07
		251A6	Soutien aux accords relatifs à l'environnement et promotion d'une planification et d'une gestion intégrées de l'environnement	Annulée, activités incorporées dans 2KP06 et 2KP07
		251A8	Informations sur l'environnement et systèmes d'aide à la décision	Annulée, activités incorporées dans 2KP06
		251P1	Infrastructures et services d'information géoécologique	Annulée, activités incorporées dans 2KP06
		251S1	Services de soutien technique aux États Membres, au Programme de terrain et aux autres activités apparentées	Annulée, activités incorporées dans 2KS01
		253S1	Services de soutien technique sur les démarches participatives, le développement des institutions et l'accès aux ressources foncières	Annulée, activités incorporées dans 2KS01
2L	Technologie, recherche et vulgarisation			
2LA01	Renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles	251A9	Renforcement des systèmes de recherche et des applications biotechnologiques	Modifiée, une partie des activités est transférée vers 2LS01
2LP01	Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	251P4	Secrétariat du Conseil scientifique du GCRAI	Pas de changement
2LS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain			Nouvelle entité de programme, incorpore une partie des activités de 251A9
2M	Infrastructure et agro-industries rurales			
2MA04	Promotion d'entreprises agro-industrielles compétitives	214B4	Appui politique et institutionnel à la création d'agro-industries compétitives	Modifiée, incorpore les activités de 214A4, 214A9 et 214P2
2MA05	Amélioration des revenus, des emplois et des moyens de subsistance des petits agriculteurs			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 214A1, 214B3 et 214P2
2MP02	Amélioration de l'infrastructure rurale			Nouvelle entité de programme
2MS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	214S1	Soutien du Programme de terrain et services consultatifs aux pays	Changement de titre

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		214A1	Amélioration du revenu et des moyens d'existence des petits exploitants grâce à l'amélioration des stratégies et des compétences pour une agriculture à vocation commerciale	Annulée, activités incorporées dans 2MA05
		214A4	Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises post-production	Annulée, activités incorporées dans 2MA04
		214B3	Renforcement des liaisons entre les agriculteurs et les marchés	Annulée, activités incorporées dans 2MA05
		214P2	Services agricoles - Systèmes de données et d'information	Annulée, activités incorporées dans 2MA04 et 2MA05
3A	Effet multiplicateur sur les ressources et les investissements			
3AP02	Financement des projets et programmes de la FAO			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 351P1
3AP03	Élaboration et formulation de programmes nationaux et régionaux sur la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural			Nouvelle entité de programme, incorpore une partie des activités de 256P2
3AS01	Programme de coopération avec la Banque mondiale	321S1	Programme de coopération avec la Banque mondiale	Pas de changement
3AS08	Mobilisation de ressources au profit des États Membres	351S1	Contacts avec les partenaires pour la mobilisation de ressources	Modifiée, incorpore les activités de 351P1
3AS12	Institutions des Nations Unies ayant leur Siège à Rome	322S2	Fonds international de développement agricole	Modifiée, incorpore les activités de 322S3
3AS14	Institutions de financement internationales, régionales et sous-régionales et institutions bilatérales	322S4	Autres institutions financières internationales	Modifiée, incorpore les activités de 332S1 et 332S5
3AS16	Appui aux activités de la FAO	322S6	Appui aux activités de la FAO	Pas de changement
		322S1	Banque africaine de développement	Annulée, activités incorporées dans 3AS14
		322S3	Programme alimentaire mondial	Annulée, activités incorporées dans 3AS12
		322S5	Activités bilatérales	Annulée, activités incorporées dans 3AS14
		351P1	Soutien de l'Organisation à la mobilisation des ressources	Annulée, activités incorporées dans 3AS08 et 3EP04
3B	Politiques alimentaires et agricoles			
3BA01	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV)	220A1	Information sur l'insécurité et la vulnérabilité par un meilleur ciblage des politiques (SICIAV)	Pas de changement
3BA04	Analyses socioéconomiques des perspectives mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture	223A2	Études prospectives mondiales sur l'alimentation et l'agriculture	Modifiée, incorpore les activités de 220A3 et 220A6

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
3BA06	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	313A1	Soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'alimentation et l'agriculture	Modifié, intègre les activités de l'entité 313S1
3BP02	La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation	223P2	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	Pas de changement
3BP05	Analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et suivi des objectifs du SMA et des OMD	224P6	Analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et évaluation de l'impact	Modifiée, incorpore les activités de 220P1 et 224P1
3BP08	Développement du Programme de terrain	312P2	Développement du Programme de terrain	Incorpore les activités de 256P2
3BP10	Collecte et diffusion de l'information juridique	313P1	Collecte et diffusion de l'information juridique	Pas de changement
3BP11	Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social: analyse des politiques et enseignements tirés			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 213B2 et 224P2
3BS01	Fourniture de services au Comité de la sécurité alimentaire mondiale	220S1	Fourniture de services au Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Pas de changement
3BS02	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	224S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	Pas de changement
3BS06	Assistance en matière de politiques agricoles			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 311P1, 311S2, 312P3 et 312S3
		220A3	Changements démographiques et urbanisation: impact sur les modes de consommation	Annulée, activités incorporées dans 3BA04
		220A6	Analyse de l'impact du changement de la structure de l'économie alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 3BA04
		220P1	Suivi des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement et action	Annulée, activités incorporées dans 3BP05
		224P1	Analyse des politiques pour l'agriculture et l'économie rurale	Annulée, activités incorporées dans 3BP05
		224P2	Agriculture, développement rural et pauvreté: Analyse des liens	Annulée, activités incorporées dans 3BP11
		311A1	Développement de la capacité de la FAO à offrir une formation en ligne sur les politiques et la planification concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	Annulée, activités incorporées dans 3BS06

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		311P1	Coordination et harmonisation de l'assistance aux politiques à l'appui des activités décentralisées de diffusion	Annulée, activités incorporées dans 3BS06
		311P3	Soutien au renforcement des capacités dans l'agriculture vivrière, aux politiques de développement rural et à la planification	Annulée, activités incorporées dans 3HS02 et 4DS02
		311S2	Soutien aux services de conseil en matière de planification et d'analyse des politiques concernant l'alimentation, l'agriculture et le développement rural	Annulée, activités incorporées dans 3BS06
		312P3	Renforcement des capacités dans l'agriculture vivrière, politiques de développement rural et planification	Annulée, activités incorporées dans 3BS06 et 3HS02
		312S3	Fourniture de conseils en matière de politiques et de stratégies	Annulée, activités incorporées dans 3BS06
		313S1	Fourniture de conseils techniques	Annulée, activités incorporées dans 3BS02
3C	Commerce et commercialisation			
3CA02	Appui à une participation effective aux Négociations commerciales multilatérales et à la mise en œuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux	224A4	Soutien à la mise en œuvre des résultats des négociations commerciales multilatérales	Titre modifié
3CP06	Analyse socioéconomique et évaluation des marchés à l'échelle mondiale pour les produits agricoles et impact sur la sécurité alimentaire			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 213B2, 220A5, 223P3, 223P4 et 223P5 et une partie de 224P4
3CP07	Analyse des aspects de la mondialisation et du commerce international intéressant les marchés agricoles			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 213B2, 220A5, 223P3, 223P4, 223P5 et 224P4
3CP08	Appui au Comité des produits			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 223S1 et 224P4
3CS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	223S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	Modifiée, incorpore les activités de 224P5 et une partie de 223P3 et 223P5
		220A5	Évolution des chaînes de valorisation des marchandises et impact sur les marchés, le commerce et la sécurité alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 3CP06 et 3CP07

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		223P3	Évaluations concernant les marchés des produits alimentaires de base et conséquences pour la sécurité alimentaire mondiale	Annulée, activités incorporées dans 3CP06 et 3CP07
		223P4	Projections et analyses mondiales concernant les produits de base	Annulée, activités incorporées dans 3CP06 et 3CP07
		223P5	Évaluations concernant les marchés des produits tropicaux, horticoles et des produits non transformés et analyse des effets sur la sécurité alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 3CP06 et 3CP07
		224P4	Analyse et renforcement du consensus sur les questions émergentes concernant les produits de base et le commerce international	Annulée, activités incorporées dans 3CP06, 3CP07 et 2CP08
		224P5	Promotion de la diversification et de la compétitivité des produits agricoles	Annulée, activités incorporées dans 3CS01
3D	Information et statistiques agricoles			
3DA01	Programme pluri-institutionnel de renforcement des capacités en matière de statistiques alimentaires et agricoles	222A6	Programme multi-institutions de renforcement des capacités statistiques alimentaires et agricoles en Afrique	Titre modifié
3DP02	Statistiques mondiales sur l'alimentation et l'agriculture	222P2	Production agricole, statistiques sur les échanges commerciaux et bilans alimentaires	Modifiée, incorpore les activités de 222P1
3DP03	Enquêtes et systèmes d'information statistiques nationaux	222P3	Préparation d'enquêtes et de statistiques agricoles	Titre modifié
3DP04	FAOSTAT/CountrySTAT et coordination des statistiques à la FAO	222Q1	Gestion de FAOSTAT/CountryStat et coordination des statistiques à la FAO	Titre modifié
3DS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	222S1	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	Changement de titre
		222P1	Statistiques sur les ressources agricoles, le revenu et la sécurité alimentaire	Annulée, activités incorporées dans 3DP02
3E	Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté			
3EA01	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	220A8	Mise en oeuvre des directives sur le droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	Pas de changement
3EP01	Bureaux de liaison avec l'Union européenne et dans les pays	13230	Autres Bureaux de liaison	Modifiée, incorpore les activités de 13220
3EP02	Cadre général pour des partenariats efficaces avec la société civile et le secteur privé	352P1	Cadre institutionnel pour la constitution de partenariats efficaces	Modifiée, incorpore les activités de 352S1

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
3EP03	Coordination des programmes de partenariat de la FAO pour les experts retraités, les experts CTPD/CTPT, les cadres associés et les experts invités des instituts d'enseignement et de recherche	353P1	Coordination des programmes de partenariat	Titre modifié
3EP04	Coopération avec l'Union européenne			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 351P1 et 13230
3ES02	La Journée mondiale de l'alimentation, le TeleFood et les activités connexes	352S2	Renforcement de la sensibilisation et du soutien aux objectifs de la FAO à travers la Journée mondiale de l'alimentation, TeleFood et autres activités connexes	Titre modifié
3ES03	L'Alliance internationale contre la faim	352S3	L'Alliance internationale contre la faim	Pas de changement
		352S1	Renforcer la collaboration de la FAO avec les partenaires extérieurs	Annulée, activités incorporées dans 3EP02, 4AP04 et 4DS02
3F	Parité et équité dans les sociétés rurales			
3FA02	Atténuation de l'impact des maladies dans les sociétés rurales	252A4	Analyse et réduction des effets du VIH/ SIDA sur la sécurité alimentaire et le développement rural	Titre modifié
3FP01	Promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'équité sociale, de l'éducation et de la communication en matière de développement rural	252P1	Promotion des questions de parité hommes-femmes et de population, notamment dans les politiques, l'information et les statistiques agricoles	Modifiée, incorpore les activités de 252A3, 252A5 et 252P2
3FS01	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	252S1	Soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	Changement de titre
		252A3	Parité hommes-femmes et gestion des ressources naturelles	Annulée, activités incorporées dans 3FP01
3G	Moyens d'existence en milieu rural			
3GA02	Processus participatifs à l'appui de moyens de subsistance durables en milieu rural	253A6	Renforcement des institutions rurales, de la vulgarisation et des démarches participatives pour l'agriculture et le développement rural durables (ADRD)	Titre modifié
3GS02	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain			Nouvelle entité de programme
		252A5	Éducation de la population rurale	Annulée, activités incorporées dans 3FP01
		252P2	Technologies de l'information et de la communication à l'appui des systèmes de recherche, de vulgarisation et d'enseignement agricoles	Annulée, activités incorporées dans 3FP01

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		253P1	Gestion et soutien du réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire	Annulée
3H	Échange d'informations et renforcement des capacités			
3HP01	Gestion des connaissances et diffusion de l'information (WAICENT, AskFAO)	222P6	Systèmes WAICENT de gestion et de diffusion des informations de l'Organisation	Modifiée, incorpore les activités de 222A3
3HP02	Normes et procédures de gestion des connaissances et de diffusion de l'information (WAICENT et Forum de connaissances de la FAO, y compris AskFAO)	222P7	Normes et procédures visant à améliorer l'accès à l'information agricole	Titre modifié
3HP03	Renforcement des capacités, apprentissage à distance et facilitation de l'accès à WAICENT et au Forum de connaissances de la FAO, y compris AskFAO	222P8	Élargir l'audience de WAICENT	Modifiée, incorpore les activités de 222S2
3HP04	Bibliothèque et services de bibliothèque virtuelle, AGORA et autres collections de documents d'information	222P9	Gestion et acquisition de collections d'informations, y compris de la Bibliothèque virtuelle, de la FAO et d'autres prestataires	Modifiée, une partie des activités incorporée dans 3HP06
3HP05	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	223P6	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture	Pas de changement
3HP06	Acquisition d'ouvrages et de journaux en ligne, programmes internationaux de numérisation d'ouvrages et de journaux sur l'agriculture			Nouvelle entité de programme, incorpore une partie des activités de 222P9
3HP07	Réseaux de connaissances, internes et externes			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 222A5
3HS02	Renforcement des capacités, notamment bourses d'étude, stages, formation de haut niveau en matière de politiques, création d'institutions			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 312P3 et 311P3
		222A3	Profils FAO de pays et système d'information cartographique	Annulée, activités incorporées dans 3HP01
		222A5	Système mondial sur les ressources d'information agricole	Annulée, activités incorporées dans 3HP07
		222S2	Assistance aux pays pour le renforcement de leurs capacités en matière d'information sur l'agriculture et l'alimentation par WAICENT	Annulée, activités incorporées dans 3HP03
3I	Systèmes de technologie de l'information			
3IP02	Conception et élaboration de systèmes de technologies de l'information	902P1	Élaboration et appui des plans, normes, politiques et méthodes en matière de SI et de TIC	Modifiée, incorpore les activités de 522P1

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
3IP05	Appui aux services fournissant les infrastructures technologiques pour l'information et la communication	902P4	Fourniture de services d'information et de télécommunications vocales	Modifiée, incorpore les activités de 902P3
3IP06	Appui à l'utilisation des technologies de l'information	902P6	Fourniture de services d'assistance aux usagers	Modifiée, incorpore les activités de 902P2
3IP07	Appui aux systèmes de gestion des connaissances	902P7	Fourniture de services d'appui en matière de systèmes d'information	Titre modifié
3IP08	Appui aux systèmes d'information de gestion (SIG)			Nouvelle entité de programme
		522P1	Coordination en matière de SI/TIC	Annulée, activités incorporées dans 3IP02
		902P2	Suivi des services de SI/TIC	Annulée, activités incorporées dans 3IP06
		902P3	Fourniture de services d'appui en matière de technologies de l'information	Annulée, activités incorporées dans 3IP05
3J	Communication et information			
3JP01	Programme d'amélioration de la couverture linguistique	222P5	Programme d'amélioration de la couverture linguistique	Pas de changement
3JP03	Politiques et appui en matière de publication électronique	511P2	Politiques et soutien en matière de publications	Titre modifié
3JS01	Communication, promotion auprès des médias et coopération multilingues	511S1	Information et mobilisation du public	Modifiée, incorpore les activités de 511P1
		511P1	Communication multilingue	Annulée, activités incorporées dans 3JS01
4A	Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies			
4AP04	Participation de la FAO en coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales au niveau organisationnel	131P2	Avis stratégiques de politique générale sur le système des Nations Unies	Modifiée, incorpore les activités de 131P1, 352S1 et 13210
4AP05	Participation de la FAO en coopération avec l'ONU au niveau du terrain			Nouvelle entité de programme, incorpore une partie des activités de 312P2
		111P3	Liaison avec les organisations intergouvernementales	Annulée, activités incorporées dans 5GP01
		131P1	Relations extérieures et coordination	Annulée, activités incorporées dans 4AP04
		13210	Nations Unies	Annulée, activités incorporées dans 4AP04
4B	Coordination des services décentralisés			
4BP02	Coordination et politique de décentralisation	125P1	Politique de décentralisation et coordination	Titre modifié
4BP03	Soutien aux bureaux décentralisés: surveillance, fonctionnement et gestion	340P2	Services en matière de contrôle, d'opérations et de soutien à la gestion assurés aux bureaux de pays	Titre modifié

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
4BS01	Soutien des bureaux des Représentants de la FAO à la gestion des connaissances, à l'établissement de réseaux et aux activités de plaidoyer	340S3	Sensibilisation aux activités de la FAO et information directe sur ces activités au niveau national	Titre modifié
		13220	Amérique du Nord	Annulée, activités incorporées dans 3EP01
4C	Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement			
4CA01	Coordination, surveillance et inspection du Programme de terrain et établissement de rapports à ce sujet	332A2	Amélioration des bases de données et des instruments destinés à la gestion et au suivi du Programme de terrain au niveau de l'Organisation et des départements	Modifiée, incorpore les activités de 332P1, 332P2 et 332S1
4CP01	Gestion et coordination des projets PSSA/PNSA/PRSA/Coopération Sud-Sud en faveur des plus pauvres	256P1	Gestion et coordination	Modifiée pour inclure les programmes nationaux et régionaux et incorporer une partie des activités de 256P2
4CP05	Analyse de l'information nationale et régionale sur le développement agricole et son contexte économique, social et politique	312P1	Informations et analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale	Modifiée, incorpore les activités de 311P4
4CP06	Opérations et suivi du Programme de terrain au niveau régional	331P1	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Afrique	Modifiée, incorpore les activités de 256P3, 331P2, 331P3, 331P4, 331P5, 331S1, 331S2, 331S3, 331S4 et 331S5
4CS07	Appui des Représentants de la FAO au développement national et aux opérations de secours/relèvement	340S2	Soutien des Représentants de la FAO aux programmes de développement national et aux activités humanitaires	Titre modifié
		256P2	Formulation du PSSA	Annulée, activités incorporées dans 3AP03, 3BP08 et 4CP01
		256P3	Exécution du PSSA	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		311P4	Appui aux informations et aux analyses sectorielles à l'échelle nationale et régionale	Annulée, activités incorporées dans 4CP05
		331P2	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Asie	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331P3	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Europe	Annulée, activités incorporées dans 4CP06

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
		331P4	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain en Amérique latine et dans les	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331P5	Coordination et suivi des activités régionales du programme de terrain au Proche-Orient	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331S1	Soutien au Programme de terrain en Afrique	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331S2	Soutien au Programme de terrain en Asie	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331S3	Soutien au Programme de terrain en Europe	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331S4	Soutien au Programme de terrain en Amérique latine et	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		331S5	Soutien au Programme de terrain au Proche-Orient	Annulée, activités incorporées dans 4CP06
		332P1	Coordination des activités du Programme de terrain	Annulée, activités incorporées dans 4CA01
		332P2	Suivi des activités du Programme de terrain	Annulée, activités incorporées dans 4CA01
		332S1	Services extérieurs liés au Programme de terrain	Annulée, activités incorporées dans 4CA01
4D	Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise			
4DS01	Exécution du programme de secours d'urgence	333S1	Gestion des opérations d'urgence et de relèvement rapide et coordination des programmes menés après un conflit	Modifiée, incorpore les activités de 333P1
4DS02	Préparation aux catastrophes, atténuation de leur impact et appui aux programmes de secours d'urgence et de relèvement			Nouvelle entité de programme, incorpore les activités de 311P3 et 352S1, préparée en consultation avec DPAI REHA et DPAI CLIM
		333P1	Développement de la capacité de la FAO à formuler et mettre en oeuvre des politiques et des méthodes d'aide pour les secours en cas d'urgence, le relèvement et l'assistance humanitaire	Annulée, activités incorporées dans 4DS01
4E	Programme de coopération technique			
4EP01	Sommet mondial de l'alimentation	41000	Programme de coopération technique	Pas de changement
4ES01	Gestion du programme, suivi et coordination du PCT	420S1	Gestion du programme, suivi et coordination du PCT	Pas de changement

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
5A	Contrôle			
5AP01	Vérification extérieure des comptes	12320	Vérification extérieure des comptes	Pas de changement
5AP02	Vérification intérieure des comptes, inspection et suivi du système de contrôle intérieur et de gestion financière de l'Organisation	123P1	Vérification intérieure des comptes, inspection et suivi du système de contrôle intérieur et de gestion financière de l'Organisation	Pas de changement
5AP03	Évaluation indépendante	122P3	Évaluation	Pas de changement
		122P4	Autoévaluation	Annulée, activités incorporées dans 5BP01
5B	Services pour le budget-programme			
5BP01	Appui à la planification, à la budgétisation, à l'exécution et au suivi du Programme fondés sur les résultats et établissement de rapports à ce sujet	122P1	Planification, programmation et budgétisation	Modifiée, incorpore les activités de 122P2, 122P4, 122A1 et 122S2
5BS02	Appui central aux DPAI	210S5	Appui central aux DPAI	Titre modifié
		122A1	Projet de Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution (PIRES)	Annulée, activités incorporées dans 5BP01
		122P2	Soutien et suivi de l'exécution du programme	Annulée, activités incorporées dans 5BP01
		122S2	Liaisons extérieures	Annulée, activités incorporées dans 5BP01
		13130	Contributions aux mécanismes de coordination interinstitutions	Annulée, activités incorporées dans 1BP02, 4AP04, 5DP03, 9BP01 et 9BP04
5C	Services financiers			
5CP01	Comptabilité centrale et rapports financiers	521P1	Service central de comptabilité centrale et rapports financiers	Pas de changement
5CP02	Opérations et systèmes financiers	521P2	Opérations et systèmes financiers	Pas de changement
5CP03	Opérations de trésorerie	521P3	Opérations de trésorerie	Pas de changement
5D	Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel			
5DP01	Services sanitaires et médicaux	523P1	Services sanitaires et médicaux	Pas de changement
5DP02	Services juridiques relatifs aux ressources humaines	523P2	Services pour les politiques et les aspects juridiques	Titre modifié
5DP03	Politiques, planification et activités interinstitutions relatives aux ressources humaines	523P3	Planification et administration des ressources humaines	Titre modifié
5DP04	Développement de l'Organisation et structure du personnel	523P4	Développement de l'Organisation et structure du personnel	Pas de changement
5DP05	Formation et perfectionnement du personnel	523P5	Service de valorisation du personnel	Titre modifié
5DP06	Services de sécurité sociale	523P6	Services de sécurité sociale	Pas de changement

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
5E	Contrats et achats			
5EP01	Achats	600P3	Contrats et achats	Pas de changement
5F	Gestion des locaux			
5FP01	Service central des dossiers	600P1	Documents, archives centrales et communications: services aux utilisateurs	Titre modifié
5FP02	Services de gestion des installations	600P2	Entretien des locaux	Titre modifié
5G	Réunions, services linguistiques et protocole			
5GP01	Correspondance officielle	111P2	Correspondance officielle	Modifiée, incorpore les activités de 111P3
5GP02	Programmation des réunions au Siège et sur le terrain	112P1	Programmation des réunions au Siège et sur le terrain	Pas de changement
5GP03	Fourniture et suivi des services linguistiques de la FAO	112P2	Fourniture et surveillance des services linguistiques de la FAO	Pas de changement
5GP04	Services de protocole et liaison avec les Représentants permanents	113P1	Liaison avec les Membres de la FAO et le pays hôte	Titre modifié
5H	Services communs			
5HP01	Fourniture de services d'appui à la gestion	901P1	Fourniture de services d'appui à la gestion	Pas de changement
8A	Dépenses d'équipement			
8AA01	Systèmes téléphoniques au Siège et dans les bureaux régionaux	811P1	Centraux téléphoniques numériques au Siège et dans les Bureaux régionaux	Titre modifié
8AA02	Applications administratives de l'Organisation	812P1	Applications administratives de l'Organisation	Pas de changement
8AA03	Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client pour le Siège et les bureaux régionaux	812P3	Logiciel de serveur et gestion des licences d'accès client pour le Siège et les bureaux régionaux	Pas de changement
8AA04	Soutien informatique aux réunions	813P1	Soutien informatique aux réunions	Pas de changement
8AA05	Projet de Système de gestion des ressources humaines (HRMS)	814P1	Projet de Système de gestion des ressources humaines (SGRH)	Pas de changement
8AA06	Projet de remplacement du système de comptabilité de terrain	814P2	Système de comptabilité de terrain	Titre modifié
8AA07	Système électronique de gestion documentaire	814P4	Système électronique de gestion documentaire	Pas de changement
9A	Sécurité au Siège			
9AP02	Protection du personnel, des biens et des activités de la FAO au Siège	911P1	Protection du personnel, des biens et des activités de la FAO au Siège	Modifiée, incorpore les activités de 600P4
		600P4	Sécurité et transports	Annulée, activités incorporées dans 9AP02
9B	Sécurité sur le terrain			
9BP01	Protection du personnel, des biens et des activités sur le terrain et mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO	921P1	Protection du personnel, des biens et des activités sur le terrain et mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux des Représentants de la FAO	Pas de changement

Nouvelle entité	Titre	Ancienne entité	Titre	Observation
9BP02	Mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux décentralisés de la FAO autres que les bureaux des Représentants	921P2	Mise à disposition d'équipements de sécurité aux bureaux décentralisés de la FAO autres que les bureaux des Représentants	Pas de changement
9BP03	Participation de la FAO aux efforts communs du système des Nations Unies visant à consolider la sécurité sur le terrain	922P1	Participation de la FAO aux efforts communs du système des Nations Unies visant à consolider la sécurité sur le terrain	Pas de changement
9BP04	Contribution financière de la FAO au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies	922P2	Contribution financière de la FAO au système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies	Pas de changement

Annexe V: Allocation des ressources du Programme ordinaire par unité organisationnelle

Allocation des ressources du Programme ordinaire par département et unité organisationnelle

Unité / Départ.	Description	Budget 2004-05			Changement au PTB révisé			PTB 2006-07 révisé		
		Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits
ODG	Direction générale	7 955	0	7 955	(109)	0	(109)	7 846	0	7 846
OFA	Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des alliances	0	0	0	4 481	27	4 454	4 481	27	4 454
SAD	Conseillers spéciaux du Directeur général	2 736	0	2 736	(347)	0	(347)	2 389	0	2 389
AUD	Bureau de L'Inspecteur général	5 224	105	5 119	284	0	284	5 508	105	5 403
LEG	Bureau juridique	5 998	626	5 372	(111)	(123)	12	5 887	503	5 384
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation	17 126	229	16 897	(4 160)	297	(4 457)	12 966	526	12 440
OCD	Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées	8 750	0	8 750	(1 679)	0	(1 679)	7 071	0	7 071
ODG	Direction générale	47 789	960	46 829	(1 640)	201	(1 841)	46 149	1 161	44 988
AGD	Bureau du Sous-Directeur général	5 247	0	5 247	232	0	232	5 479	0	5 479
AGA	Division de la production et de la santé animales	15 423	367	15 056	(1 316)	34	(1 350)	14 107	401	13 706
AGE	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture	5 687	0	5 687	(169)	0	(169)	5 518	0	5 518
AGL	Division de la mise en valeur des terres et des eaux	13 135	533	12 602	(1 258)	0	(1 258)	11 877	533	11 344
AGN	Division de la nutrition et de la protection des consommateurs	0	0	0	18 599	1 375	17 224	18 599	1 375	17 224
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes	22 497	592	21 905	(599)	(202)	(397)	21 898	390	21 508

Unité / Départ.	Description	Budget 2004-05			Changement au PTB révisé			PTB 2006-07 révisé		
		Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits
AGS	Division des systèmes de soutien à l'agriculture	12 740	150	12 590	(9)	55	(64)	12 731	205	12 526
AG	Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs	74 729	1 642	73 087	15 480	1 262	14 218	90 209	2 904	87 305
ESD	Bureau du Sous-Directeur général	4 194	131	4 063	783	14	769	4 977	145	4 832
ESA	Division de l'économie agricole et du développement	9 415	94	9 321	383	473	(90)	9 798	567	9 231
ESC	Produits de base et commerce international	19 591	96	19 495	(1 014)	224	(1 238)	18 577	320	18 257
ESN	Division de l'alimentation et de la nutrition	19 062	1 259	17 803	(19 062)	(1 259)	(17 803)	0	0	0
ESS	Division de la statistique	12 303	161	12 142	(731)	(101)	(630)	11 572	60	11 512
ES	Département du développement économique et social	64 565	1 741	62 824	(19 641)	(649)	(18 992)	44 924	1 092	43 832
FI	Coopération technique entre pays en développement	38 579	1 665	36 914	(135)	209	(344)	38 444	1 874	36 570
FO	Département des forêts	26 687	403	26 284	(1 508)	(15)	(1 493)	25 179	388	24 791
SDD	Bureau du Sous-Directeur général	3 277	0	3 277	5 550	4 050	1 500	8 827	4 050	4 777
SDA	Division du développement rural	7 165	150	7 015	1 012	42	970	8 177	192	7 985
SDR	Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation	17 067	4 505	12 562	(8 718)	(4 025)	(4 693)	8 349	480	7 869
SDW	Bureau régional pour l'Europe	5 664	365	5 299	2 570	57	2 513	8 234	422	7 812
SD	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	33 173	5 020	28 153	414	124	290	33 587	5 144	28 443
TCD	Bureau du Sous-Directeur général	6 782	16	6 766	(1 249)	16	(1 265)	5 533	32	5 501
TCA	Division de l'assistance aux politiques	11 545	14	11 531	54	61	(7)	11 599	75	11 524
TCI	Division du Centre d'investissement	51 876	29 654	22 222	(7 078)	(4 484)	(2 594)	44 798	25 170	19 628

Unité / Départ.	Description	Budget 2004-05			Changement au PTB révisé			PTB 2006-07 révisé		
		Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation	13 026	12 634	392	3 333	2 902	431	16 359	15 536	823
TCO	Division des opérations de terrain	21 730	944	20 786	(656)	(318)	(338)	21 074	626	20 448
TCP	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	135	0	135	98 780	0	98 780
TC	Département de la coopération technique	203 604	43 262	160 342	(5 460)	(1 823)	(3 637)	198 144	41 439	156 705
AFD	Bureau du Sous-Directeur général	17 050	872	16 178	1 640	(250)	1 890	18 690	622	18 068
AFI	Division des systèmes et techniques d'information	32 059	0	32 059	(2 576)	0	(2 576)	29 483	0	29 483
AFF	Division des finances	19 116	418	18 698	(27)	234	(261)	19 089	652	18 437
AFH	Division de la gestion des ressources humaines	14 560	1 015	13 545	(856)	16	(872)	13 704	1 031	12 673
AFS	Division des services administratifs	43 534	410	43 124	(6 913)	1 206	(8 119)	36 621	1 616	35 005
AF	Département de l'Administration et des Finances	126 319	2 715	123 604	(8 731)	1 206	(9 937)	117 588	3 921	113 667
GID	Bureau du Sous-Directeur général	4 611	0	4 611	(3 054)	0	(3 054)	1 557	0	1 557
GIC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	16 640	0	16 640	(1 525)	126	(1 651)	15 115	126	14 989
GII	Division de l'information	16 213	0	16 213	192	0	192	16 405	0	16 405
GIL	Réseau d'information sur les exploitations agricoles	15 458	58	15 400	(872)	0	(872)	14 586	58	14 528
GI	Département des affaires générales et de l'information	52 922	58	52 864	(5 259)	126	(5 385)	47 663	184	47 479
FAOR	Bureaux des Représentants de la FAO	75 658	4 541	71 117	12 578	5 608	6 969	88 236	10 149	78 086
LO	Bureaux de liaison	11 928	769	11 159	991	0	991	12 919	769	12 150
RAF	Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	17 177	766	16 411	(5 898)	192	(6 090)	11 279	958	10 321

Unité / Départ.	Description	Budget 2004-05			Changement au PTB révisé			PTB 2006-07 révisé		
		Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Revenus	Ouverture de crédits
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	19 275	1 595	17 680	(503)	0	(503)	18 772	1 595	17 177
REU	Bureau régional pour l'Europe (Rome)	4 509	240	4 269	13	80	(67)	4 522	320	4 202
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les (Santiago)	14 830	572	14 258	778	702	76	15 608	1 274	14 334
RNE	Bureau régional pour le Proche- Orient (Le Caire)	12 457	787	11 670	(1 017)	(56)	(961)	11 440	731	10 709
RO	Bureaux régionaux	68 248	3 960	64 288	(6 627)	918	(7 545)	61 621	4 878	56 743
SAFR	Bureau sous- régional pour l'Afrique australe et orientale	8 344	183	8 161	(8 344)	(183)	(8 161)	0	0	0
SAPA	Bureau sous- régional pour les Îles du Pacifique	2 803	32	2 771	(24)	1	(25)	2 779	33	2 746
SEUR	Bureau sous- régional pour l'Europe centrale et orientale	3 433	58	3 375	(592)	(58)	(534)	2 841	0	2 841
SFS	Bureau sous- régional pour l'Afrique australe	0	0	0	6 816	230	6 586	6 816	230	6 586
SFC	Bureau sous- régional pour l'Afrique centrale	0	0	0	5 687	165	5 522	5 687	165	5 522
SLAC	Bureau sous- régional pour les	4 249	12	4 237	188	54	134	4 437	66	4 371
SEC	Bureau sous- régional pour l'Asie centrale	0	0	0	5 856	165	5 691	5 856	165	5 691
SFE	Bureau sous- régional pour l'Afrique de l'Est	0	0	0	6 308	175	6 133	6 308	175	6 133
SNEA	Bureau sous- régional pour l'Afrique du Nord	2 826	26	2 800	710	(1)	711	3 536	25	3 511
SFW	Bureau sous- régional pour l'Afrique de l'Ouest	0	0	0	4 965	188	4 777	4 965	188	4 777
SO	Bureaux sous- régionaux	21 655	311	21 344	21 571	736	20 835	43 226	1 047	42 179
AOS	Recettes	(5 445)	24 864	(30 309)	(189)	2 508	(2 697)	(5 634)	27 372	(33 006)
CONT	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dépenses d'équipement	0	0	0	13 575	8 851	4 724	13 575	8 851	4 724
9	Dépenses de sécurité	0	0	0	20 444	0	20 444	20 444	0	20 444
Total		841 011	91 911	749 100	35 862	19 262	16 600	876 873	111 173	765 700

Sigles

ACP	Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADN	Acide désoxyribonucléique
ARDR	Agriculture et développement rural durables
AF	Département de l'Administration et des Finances
AFF	Division des finances
AFH	Division de la gestion des ressources humaines
AFI	Division des systèmes et techniques d'information
AFS	Division des services administratifs
AG	Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs
AGA	Division de la production et de la santé animales
AGE	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
AGL	Division de la mise en valeur des terres et des eaux
AGN	Division de la nutrition et de la protection des consommateurs
AGORA	Accès au Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes
AGRIS	Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles
AGS	Division des systèmes de soutien à l'agriculture
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APD	Aide publique au développement
AQUASTAT	Système statistique relatif aux eaux rurales
AUD	Bureau de l'Inspecteur général
AWTO	Négociations commerciales multilatérales de l'OMC sur l'agriculture, les pêches et les forêts (DPAI)
BIOD	Gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture (DPAI)
BIOS	La biosécurité pour la production agricole et alimentaire (DPAI)
BPA	Bonnes pratiques agricoles
BTEC	Application des biotechnologies à l'agriculture, aux pêches et aux forêts (DPAI)
CAPP	Commission Asie-Pacifique des pêches
CCI	Corps commun d'inspection
CCP	Comité des produits
CCPR	Code de conduite pour une pêche responsable
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

CDD	Commission du développement durable (NU)
CECPI	Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures
CEF	Commission européenne des forêts
CFC	Fonds commun pour les produits de base
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CIR	Commission internationale du riz
CLIM	Les changements climatiques et l'agriculture (DPAI)
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COAG	Comité de l'agriculture
COFI	Comité des pêches
COFO	Comité des forêts
COIN	Réseau d'information des bureaux de pays
COPACE	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
CR	Croissance réelle
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CRZ	Croissance réelle zéro
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSS	Coopération Sud-Sud
DPAI	Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire
ECP	Évaluation commune s'appliquant à tous les pays
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
ENGY	Bioénergies (DPAI)
EPR	Éducation de la population rurale
ERF	Évaluation des ressources forestières
ES	Département économique et social
ESA	Division de l'économie agricole et du développement
ESC	Consultation sur la gestion de l'information agricole
ESS	Division de la statistique
FAOLEX	Base de données des législations nationales et des accords internationaux relatifs à l'alimentation et à l'agriculture (pêches, forêts et eau comprises)
FAOR	Représentant de la FAO
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation

FI	Département des pêches
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIGIS	Système mondial d'information sur les pêches
FII	Division des industries de la pêche
FIP	Division des politiques et de la planification de la pêche
FIR	Division des ressources halieutiques
FIRMS	Système de surveillance des ressources halieutiques
FO	Département des forêts
FON	Division des politiques et de l'information forestières
FOP	Division des produits forestiers et de l'économie des forêts
FOR	Division des ressources forestières
FPMIS	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GI	Département des affaires générales et de l'information
GIC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
GII	Division de l'information
GIL	Division de la bibliothèque et des systèmes documentaires
GLOP	Études prospectives mondiales (DPAI)
IFI	Institutions financières internationales
JMA	Journée mondiale de l'alimentation
LEG	Bureau juridique
LHOO	Renforcement des institutions locales afin d'améliorer les capacités pour assurer des moyens d'existence durables dans les zones rurales (DPAI)
LO	Bureau de liaison
LOBR	Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique
LOGE	Bureau de liaison avec les Nations Unies, Genève
LOJA	Bureau de liaison avec le Japon
LONY	Bureau de liaison avec les Nations Unies, New York
LOWA	Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord
MSS	Service d'appui à la gestion
MSU	Unité administrative de soutien
MTA	Maladies transfrontières des animaux
MTNS	Gestion durable des montagnes (DPAI)
OCD	Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées
ODG	Direction générale
OFA	Bureau du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et des Alliances

OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIER	Organisation d'intégration économique régionale
OIG	Organisation intergouvernementale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PAI	Plan d'action international
PAM	Programme alimentaire mondial
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation
PCT	Programme de coopération technique
PFNL	Produit forestier non ligneux
PI	Protection intégrée
PIRES	Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution
PLTA	Programme de lutte contre la trypanosomose africaine
PMT	Plan à moyen terme
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PROD	Systèmes intégrés de production (Agriculture et développement rural durable/Programme spécial pour la sécurité alimentaire) (DPAI)
PSI	Programme de soutien à l'investissement
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
QINF	Définitions, normes, méthodologies et qualité de l'information (DPAI)
RAF	Bureau régional pour l'Afrique
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique
REHA	Prévention, atténuation des catastrophes et plans de préparation, de secours et de redressement après une situation de crise
REU	Bureau régional pour l'Europe
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SAD	Conseillers spéciaux du Directeur Général
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SAO	Soutien administratif et opérationnel
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SCT	Système de comptabilité de terrain
SD	Département du développement durable

SDA	Division du développement rural
SDR	Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation
SDW	Division de la parité et de la population
SGRH	Système de gestion des ressources humaines
SICIAV	Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agricole
SOFA	La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation
SOFI	L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde
SPAT	Gestion de l'information spatiale et outils facilitant la prise de décisions
TC	Département de la coopération technique
TCA	Division de l'assistance aux politiques
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation
TCI	Division du Centre d'investissement
TCO	Division des opérations de terrain
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
WAICENT	Centre mondial d'information agricole

Stratégies visant à répondre aux besoins des Membres

A. Contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale

- A.1** Moyens d'existence durables dans les zones rurales et accès plus équitable aux ressources
- A.2** Accès des groupes vulnérables et défavorisés à une alimentation suffisante, saine et nutritive
- A.3** Plans d'intervention et action efficace et durable en cas de crises alimentaires ou agricoles

B. Promouvoir, élaborer et renforcer les politiques et cadres réglementaires pour l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts

- B.1** Instruments internationaux concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, ainsi que la production, l'utilisation sans danger et les échanges commerciaux équitables de produits agricoles, halieutiques et forestiers
- B.2** Politiques nationales, instruments juridiques et mécanismes d'appui conformes aux exigences nationales et compatibles avec les politiques internationales et cadres réglementaires

C. Augmenter durablement l'offre et la disponibilité d'aliments et d'autres produits des secteurs agricole, halieutique et forestier

- C.1** Politiques et mesures institutionnelles propres à améliorer l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de production, de transformation et de commercialisation et à faire face à l'évolution des besoins des producteurs et des consommateurs
- C.2** Adoption de technologies appropriées pour intensifier durablement les systèmes de production et assurer une offre suffisante de produits alimentaires et de biens et services agricoles, halieutiques et forestiers

D. Appuyer la conservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture

- D.1** Gestion intégrée des terres, des eaux, des forêts, des pêches et des ressources génétiques
- D.2** Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés

E. Améliorer la prise de décisions par la fourniture d'informations et d'évaluations et encourager la gestion des connaissances en matière d'alimentation et d'agriculture

- E.1** Une base de données intégrée, contenant des statistiques, des informations et des connaissances actuelles, pertinentes et fiables, accessibles à tous les clients de la FAO
- E.2** Évaluations régulières, analyses et études prospectives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture
- E.3** La sécurité alimentaire au centre des préoccupations internationales